

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

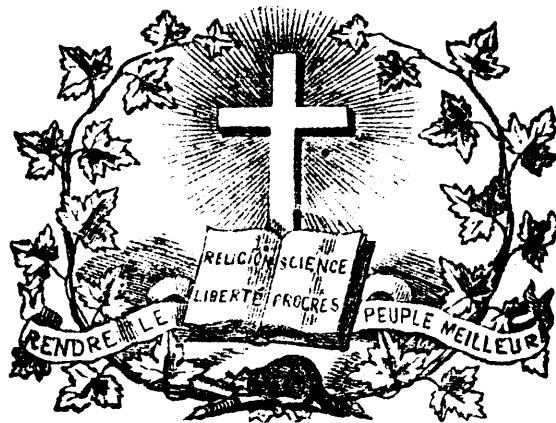
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume VIII.

Montréal, (Bas-Canada) Septembre et Octobre, 1864.

Nos. 9 et 10.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie : Tadoussac, par L. J. C. Fiset.—SCIENCE : Les deux abbés de Fénélon, par H. V., (suite).—Encore un mot sur les langues sauvages, par N. O.—AGRICULTURE : Les oiseaux ; les services qu'ils rendent à l'agriculture.—Le Canada et la vigne.—EDUCATION : Discours prononcé par M. l'abbé Verreau, à la distribution des prix à l'école Normale Jacques-Cartier.—AVIS OFFICIELS : Erection de municipalités.—Nomination de commissaires et de syndics.—Avis à ceux qui correspondent avec le département de l'instruction publique.—Diplômes octroyés par les bureaux d'examineurs.—Dons offerts à la bibliothèque du département.—Instituteurs demandés.—Institutrices disponibles.—Conférence de l'association des instituteurs à Montréal.—PARTIE EDITORIALE : Correspondance du département de l'instruction publique.—A nos abonnés.—Vingt-troisième Conférence des instituteurs à l'école Normale McGill et inauguration d'une association des instituteurs protestants.—Extraits des rapports des inspecteurs d'école pour 1861 et 1862. (suite).—Revue bibliographique : *Dubon ton et du bon langage*, par M^{de}. Drohojowska.—*De l'art de la conversation et de la charité dans les conversations*, par le Père Huguet.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes : Paris, Québec, Montréal.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'instruction publique.—Bulletin des bons exemples.—DISTRIBUTIONS DE PRIX : Ecole Normale Jacques-Cartier.—Collège de Ste. Anne la Pocatière.

LITTÉRATURE.

TADOUSSAC.

I.

Bien loin de ses gourbis sous l'ombre des platanes,
L'Arabe au blanc burnous qui suit les caravanes,
Sur les sables errant,
Découvre, moins joyeux, son oasis humide,
Que les Canadiens, dans la saison torride,
Leur fleuve Saint-Laurent.

A nous ses champs d'azur et ses fraîches retraites,
Ses îlots couronnés de mouvantes aigrettes,
Ses monts audacieux,
Les arômes piquants que la mer y dépose
Et son grand horizon où votre œil se repose
Comme l'étoile aux cieux.

Mais parmi les trésors de son vaste domaine,
Le site où plus gaiment chaque jour le ramène,
Son plus riant séjour,
Git sur un sable d'or qui brille au fond d'une anse
Où le doux Saguenay vient baiser en silence
Son onde avec amour.

Riche écrin où, vêtus de la mousse des âges,
Dorment parmi les fleurs, parsemés sur les plages
Comme des chapelets,
Des rochers aux flancs nus, aux ombres découpures,
Du fleuve limitant les vertes échantures
Aux chatoyants reflets.

Salut, ô nuit d'été ! rumeurs harmonieuses
Qui montez de la grève aux collines poudreuses
Qu'un jour Cartier foula !
Salut, humble clocher de l'antique chapelle
Qui domine les flots et dont la voix rappelle
Les fils de Loyola !

Dis-moi, tandis qu'épris des soupirs de la brise,
De la vague qui pleure et se roule et se brise
Au pied de ces talus,
Je crois ouïr au loin comme une âme qui prie
Et, montant vers le ciel, parle à ma rêverie
Des jours qui ne sont plus ;

Dis-moi, que cherchaient-ils ces bons missionnaires
Dont les mains ont béni tes lambris séculaires ?
L'or ou la volupté ?
Au siècle où nous vivons ces dons plaisent aux hommes ;
A nous le temps suffit, aveugles que nous sommes !
Eux ont l'éternité !

II.

En ces jours glorieux où Colomb sur les ondes
Devinait des mondes nouveaux,
Satan, réunissant ses cohortes immondes
Au fond de ses sombres caveaux,
" Accourez, demi-dieux qui peuples mon empire,
" A moi ! " dit-il, " anges tombés !
" Ecoutez les projets que la haine m'inspire,
" Les secrets que j'ai dérobés !
" Non content de jouir de nos cieux sans partage,
" De charmer des peuples divers,
" Jéhovah veut ravir mon plus bel apanage
" A l'autre bout de l'univers !
" Son archange, bientôt guidant ses émissaires
" Sous les traits de simples mortels,
" Tentera d'asservir mes derniers tributaires,
" De briser mes derniers autels !
" Eh bien ! je vous le dis, moi Satan, votre maître,
" De l'avenir, je suis content !
" Sur le vieux monde, enfin, mon règne va renaître :
" Un nouveau triomphe m'attend !
" Géants, plus de combats, et brisez votre glaive !
" Là-bas dirigez votre essor :
" J'ai vaincu les humains par la faiblesse d'Eve...
" Je vais les gagner par de l'or !
" Partez ! et, dépouillant l'un et l'autre hémisphère
" Des dons par le Verbe enfouis,
" Sous des montagnes d'or dérobez leur calvaire
" Aux yeux des peuples éblouis !
Il dit : des noirs démons la foule se partage,
Et remplit la terre et les airs,
Comme on voit les vautours sur un champ de carnage
Aux mourants disputer leurs chairs....

Malheur ! bientôt après, quand des terres nouvelles
Colomb reconnaissait les bords,
Sous l'effort réuni des puissances rebelles
Ces champs regorgeaient de trésors !

III.

Ecoutez ! ils ont dit : " le règne millénaire
" Commence pour l'humanité :
" Le Christ a fait son temps ! " La foule mercenaire
Veut une autre divinité !
La foi des jours anciens et les vieilles doctrines,
La douce charité, l'amour
Couvrent le sol glacé de leurs tristes ruines
Et cherchent un autre séjour !
Serpent mal écrasé, l'ardente convoitise
Contre Dieu se redresse encor ;
Et le monde hébété, comme au temps de Melse,
Se prosterne aux pieds du veau d'or !

" Hâtez-vous ! le temps fuit : couronnez-vous de roses...
" La mort est là qui vous attend !...
" Avec ces amas d'or achetez toutes choses,
" Même l'honneur qu'on aime tant !
" La vie est un fruit mur suspendu sur vos têtes,
" Qui se perd au bord du chemin :
" Cueillez-le sans retard pour en orner vos fêtes,
" Car il n'a pas de lendemain ! "

Ainsi demandaient-ils, dans leur affreux délire,
A l'or toutes ses voluptés !
Ainsi violaient-ils toute loi qui respire
Les immuables vérités !
Et quand, le sein meurtri, la terre, leur victime,
Eut épuisé l'or de son flanc,
Ils allèrent bientôt en emprunter au crime,
Ils en firent avec du sang !
Et les justes disaient : " le Seigneur abandonne
" Le monde à l'empire du mal...
" Que ne l'écrase-t-il ainsi que Babylone,
" Aux pieds de son impur Baal ! "

Du déluge oublié la mer envahissante
Appelait déjà le retour ;...
Grondant sur l'univers, la foudre menaçante
S'allumait pour le dernier jour !
Mais où le Saguenay, courbant sa tête altière,
Vient saluer un humble autel,
Echo d'un amour pur, un chant, une prière
Monta vers le trône éternel.

IV.

" Longtemps, pareil au lynx à l'œil faux et perfide,
" Le mal, à notre insu, nous imposa ses lois :
" Prions ! prions ! enfants des bois,
" Prions ! laissons le mal aux cruels Iroquois :
" Le soleil des chrétiens nous éclaire et nous guide !

" Il donne leur arôme aux fleurs ;
" Il enseigne au castor à bâtir ses cabanes ;
" Sa parole a séché nos pleurs ;
" Sa main verse la paix autour de nos savanes.

" Plus suave qu'un soir d'été,
" A ses festins d'amour notre Dieu nous appelle !
" Pour nous, de nos maux attristé,
" Il vient chaque matin visiter sa chapelle !

" Oh ! Dieu, c'est toi qui nous soutiens
" Au fond de nos forêts, dans nos chasses lointaines ;
" Qui fais tomber dans nos liens
" Et les oiseaux de l'air et le gibier des plaines.

" Toi seul, tu calmes la douleur
" Quand la dent de la faim ronge notre poitrine !
" Souffrir ! c'est encor le bonheur !
" N'es-tu pas mort pour nous, là-bas, sur la colline !

" Tes prêtres nous ont enseigné
" A craindre des méchants la présence funeste ;
" Mais pour eux ton cœur a saigné !
" Pour nous tous, ô Jésus, que ton pardon nous reste !

" Pareils à la taupe sans yeux,
" Ils errent dans la nuit au fond de leur ornière :
" Par pitié, fais briller pour eux
" Le plus petit rayon de ta grande lumière !

" Dieu, descends sur nos coteaux !
" Viens dans ta magnificence !
" Pour t'adorer en silence,
" Les tribus, dans leurs bateaux,
" Ont franchi l'espace immense :
" Dieu, descends sur nos coteaux !

" Oui, nos vierges les plus belles,
" Dans leurs plus riants atours,
" Front t'offrir tous les jours
" Les roses les plus nouvelles :
" Dieu, gourdis à leurs discours !
" Viens pour nous comme pour elles !

" Dieu, descends sur nos coteaux !
" Viens dans ta magnificence !
" Pour t'adorer en silence,
" Les tribus, dans leurs bateaux,
" Ont franchi l'espace immense :
" Dieu, descends sur nos coteaux ! "

Plus doux que la chanson des lointaines cascades,
Qui grandit, murmure et s'enfuit,
Résonnaient les accents des naïves peuplades,
Montant sur l'aile de la nuit...
Ils s'élevaient encor : la mer impétueuse,
Aplanissant son large dos,
Vint mêler sur la plage à leur note pieuse
Le chant moins grave de ses flots ;...
Ils atteignaient le ciel : la foudre vengeresse
Laisa son glaive inachevé ;
On entendit dans l'air un hymne d'allégresse :
Le monde était perdu ; le monde fut sauvé !

V.

Ces jours sont déjà loin dans la brume des âges
Où chantaient et priaient les peuplades sauvages
Dans l'anse au sable d'or !...
Leur trace a disparu des longtemps de ces rives ;
Mais on ouït, le soir, leurs voix lentes, plaintives,
Qui s'éveillent encor.

Elles semblent pleurer le destin de leur race
Qui recule sans bruit, s'amoindrit et s'efface
Pour nous céder le pas,
Semblable à ses forêts, naguère si voisines,
Dont le feu dévorant a rongé les racines,
Qui ne renaîtront pas.

Phare du voyageur, seule au bord de la dune,
Leur chapelle a bravé la ruine commune
Et triomphé du temps !
Comme pour annoncer que l'église de Pierre
Jusques au dernier jour bénira de la terre
Les derniers habitants !

VI.

Ainsi, sans épuiser ma douce fantaisie,
Et confiant tout bas à l'ange poésle
Mon rêve nouveauté,
Je dirigeais mes pas vers la blanche chapelle,
Déchiffrant ces leçons, comme l'enfant épelle,
Son livre enluminé.

La lune, se jouant sous la voûte muette,
A travers les vitraux, de maigre silhouette
Diaprait le vieux mur...
Pareilles aux tableaux des lanternes magiques,
Je voyais s'animer ces pâles mosaïques,
Du fond d'un angle obscur.

J'y regardais passer ces formes indécises,
Fantômes des vieux temps, ombres dans l'ombre assises,
Sylphes de l'avenir.
Regrets des jours perdus, vain espoir, vœux stériles,
Plaisirs dont nous bergons dans nos âmes fragiles
Le vague souvenir.

Et quand, brisant enfin toute vaine barrière,
Calmé et resaisissant le fil de la prière
Dans un suprême appel,
J'invoquais le pardon de mon délire étrange,
Je vis s'agenouiller une figure d'ange
Aux marches de l'autel.

Une vierge était là dans un rayon de lune,
Belle comme ces fleurs que Venise, la brune,
Au bord de l'Océan,
Sous son ciel étoilé promène en ses nacelles,
Plus chaste en son maintien, plus suave que celles
Des rêves d'Ossian.

Candide et noble enfant des cités orgueilleuses,
Elle avait évité ses compagnes riches
Pour prier au saint lieu ;
Et ses beaux yeux fixés sur l'humble croix qui brille
Ainsi songeait tout haut, se croyant douce fille,
Seule à seul avec Dieu :

“ Captif en sa cage dorée,
“ L'harmonieux chautre des bois
“ Aspire à la plume éthérée
“ Soumise à son aile autrefois...
“ En vain son gardien l'environne
“ Des fruits que prodigue l'automne,
“ Des fleurs que le printemps produit,
“ Dans les fers rien ne le console ;
“ Et sa petite âme s'envole
“ Vers les champs où le soleil luit.

“ Seigneur, je suis l'oiseau timide
“ Dans les liens de l'oiseleur :
“ Ce monde envieux et perfide
“ Me refuse à moi le bonheur.
“ En vain les dons de la fortune,
“ En vain la louange impertine
“ M'offrent leurs appas tous les jours,
“ De leur séduisant esclavage,
“ Libre encor, mon cœur se dégage,
“ Et cherche en toi d'autres amours.

“ A seize ans, ma vie est amère !
“ Déjà mon deuil est infini !
“ Si jeune, j'ai perdu ma mère...
“ Ah ! qui me rendra son doux nid ?
“ Seigneur, mon âme est orpheline !
“ Un seul souvenir me domine,
“ Et sans cesse me fait appel !
“ La voix de ma mère me crie :
“ Ce séjour n'est pas ta patrie,
“ Ce ciel bleu n'est pas notre ciel !”

“ Pardonne à ma plainte, pardonne
“ Ces longs regrets à ma douleur !
“ Je murmure et ta main me donne
“ L'espoir à compte du bonheur !
“ Dans ta prévoyance féconde,
“ Des biens, des trésors de ce monde
“ Tu m'as confié le fardeau :
“ De ma misère je suis fière...
“ Merci, je revois la lumière !
“ De mes yeux tombe le bandeau !

“ Ces dons de ta munificence
“ Attendront leur objet divin :
“ La voix de la pâle indigence
“ Vers toi ne monte pas en vain !
“ Pauvre chapelle, mes délices,
“ Que de ces trésors les prémices
“ Te vengent du temps destructeur !
“ Qu'ainsi, sans tache et sans souillure,
“ L'opulence de la nature
“ Remonte vers son créateur !”

La vierge avait fini sa prière ingénue,
Et j'entendis, bien loin, au-delà de la nue,
Les anges triomphant,
Et je crus voir, au fond des voûtes éternelles,
Une sainte verser des larmes maternelles,
Et bénir son enfant !

L. J. C. FISER.

Tadoussac, 10 août, 1864.

SCIENCE.

Les deux Abbés de Fénélon.

(Suite.) (1)

VIII.

La première nouvelle que le Comte de Frontenac eut de ce qui s'était passé à Montréal, lui fut donnée par les Messieurs du Séminaire eux-mêmes (2). Ils s'étaient empressés de lui écrire pour lui exposer la vérité des faits, et l'assurer de leurs regrets de l'intention irrespectueuse qu'on prêtait aux paroles de leur confrère.

M. de Frontenac demanda aussitôt le sermon et il dépêcha son secrétaire à Montréal pour le lui rapporter dument authentiqué et certifié par le supérieur et les autres prêtres de la communauté. Était-ce la simple curiosité ? La supposition n'est pas impossible. Il semble en effet que, du moment qu'il croyait son ancien ami coupable, s'il ne lui pardonnait pas, il devait en exiger que ses supérieurs le punissent convenablement, ou faire lui-même instruire son procès (3). A la demande du gouverneur, M. de Fénélon répondit qu'il n'était pas obligé de donner par écrit ce qu'il avait dit en présence de plus de deux cents personnes : on pouvait les interroger. “ Si je suis innocent, ajoutait-il, on n'a rien à me demander, et si j'étais coupable, ce que je nie formellement, on ne doit pas prétendre que je travaille à ma propre condamnation (4).”

S'il s'en était tenu là, tout était bien, et l'on pouvait espérer de voir bientôt les difficultés s'apaiser. Mais il eut le malheur d'écrire au comte deux lettres que celui-ci trouva extrêmement injurieuses (5).

Le procès fut commencé.

Assigné deux fois devant MM. de Tilly et Dupont, que le Conseil Supérieur avait envoyés à Montréal pour l'affaire de Perrot, M. de Fénélon répondit par un refus absolu, réclamant le privilège des ecclésiastiques d'être jugés par une cour ecclésiastique. Deux fois également, il recusa l'autorité du Conseil qui l'avait fait sommer de se présenter devant lui.

M. de Frontenac agissait avec une lenteur pleine d'égards et où l'hésitation n'entraînait pour rien, il faut le reconnaître : on le voit plus tard garder la même mesure dans des circonstances analogues à celle-ci. (6)

(1) Dans l'article précédent, il s'est glissé une erreur, qui, du reste, n'influe en rien mes conclusions. En 1674, La Salle était âgé de 36 ans ; il avait été baptisé, à Rouen, le 22 novembre.

(2) Lettre du Comte de Frontenac au ministre, 14 nov. 1674.—Archives du Parlement, Ms., 2de série, II vol.

(3) M. de Frontenac ne se montrait pas toujours aussi sévère qu'on serait d'abord tenté de le croire. Un jour une femme lui présenta une requête en langage barbare, moitié vers, moitié prose : le gouverneur y répondit sur le même ton. Il s'agissait d'un procès avec les RR. PP. Jésuites, contestation de propriété. La femme eut la malice de glisser la requête et la réponse parmi les pièces du procès. Qu'on juge du scandale ! M. de Frontenac la fit condamner à une amende de quelques francs, réversible sur ses pauvres enfants.

(4) Réponse de M. de Fénélon, en date du 12 mai 1674, transmise par le séminaire à M. de Frontenac. (Document copié à Paris par M. l'abbé Ferland.)

(5) Lettre de Frontenac au ministre, déjà citée.

(6) Par exemple dans le procès de M. Morel, prêtre du Séminaire de Québec, qui ne voulait pas non plus reconnaître la compétence du Conseil. Comme il s'agissait de l'arrêter, le Gouverneur fit donner aux huissiers des instructions très-détaillées sur la manière de se conduire à son égard. Malgré les nombreuses citations qui accompagnent ce travail, je me permettrai de faire celle-ci, par justice pour M. de Frontenac. “ Le Conseil... sans avoir aucun désir de blesser la considération qui est due au caractère de la prêtrise dont le Sieur Morel est revêtu, a trouvé à propos de dresser la présente instruction pour servir de règle aux huissiers qui seront commis pour l'exécution du dit arrêt, et afin que dans icelle, ils ne fassent rien qui puisse apporter du scandale et blesser la considération qu'on doit avoir pour l'ordre de la prêtrise.

“ Il est donc ordonné aux dits huissiers de se transporter demain au Séminaire de Québec, lieu de la résidence du dit Sr. Morel, et de demander à parler à luy, et en cas qu'il se présente de luy faire commandement de la part du Roy et du Conseil, de les suivre ; auquel s'il obéit, ils le conduiront, le plus honnestement et avec moins de scandale que faire se pourra, sans user d'aucune violence, dans une des chambres du Château de Québec, afin qu'il soit en lieu plus décent et moins incommode que les prisons ordinaires du Conseil. Et après luy avoir fait

Dans le même temps il faisait poursuivre avec vigueur et avec éclat les procès de Perrot, de De Carion et des trois *coureurs de bois*, cause première de toutes ces difficultés. Les principaux citoyens de Montréal par leurs charges ou par leur naissance, avaient été mandés à Québec pour y donner témoignage. Du haut du Château St. Louis, Perrot put voir l'appareil déployé pour l'exécution de la sentence prononcée contre deux des derniers accusés. Yvelin, la corde au cou, une torche ardente au poing, agenouillé devant la porte du Château, demandait à haute voix "pardon à Dieu, au Roy et à la Justice d'avoir contrevenu aux ordres de Sa Majesté et du dit Sr. Gouverneur." Le malheureux Thomas, condamné le matin, était étranglé, le soir même, à 7 heures, sur le marché de la Basseville, pendant que d'un autre côté on allumait le feu de joie de la St. Jean, en face du couvent des Récollets.

Evidemment ce n'était pas des accusés vulgaires seulement que M. de Frontenac voulait effrayer.

Enfin, M. de Fénélon se décida à paraître devant le Conseil ; mais comme il en récusait la compétence, il ne voulut pas s'y montrer dans la posture d'un coupable, c'est-à-dire debout et découvert. En entrant dans la salle, il s'avança vers la table, à l'extrémité de laquelle le Gouverneur siégeait, environné de tous les conseillers, et s'y assit comme à la place qui lui était naturellement réservée. Personne ne s'attendait à cet incident.

M. de Frontenac ayant témoigné sa surprise.—Je ne veux point, répondit l'abbé déroger aux privilèges que le Roi accorde à MM. les ecclésiastiques de parler assis et couvert.—Et il se couvrit. Cet acte n'avait rien d'insultant en lui-même : c'était une manière de protester, dont les annales du Parlement nous offrent plus d'un exemple. Il ne faut pas oublier non plus que les conseillers siégeaient toujours couverts.

M. de Frontenac prétendit qu'il ne pouvait y avoir de privilège pour les ecclésiastiques accusés de crimes ; à ces mots de crime, l'abbé ne put réprimer un mouvement d'indignation.—Il le regretta sans doute, car lorsqu'il reparut devant le Conseil, qui avait délibéré à huis clos, il se contenta de s'asseoir. M. de Frontenac n'y tenant plus, lui commanda de se retirer. "Est-ce le Conseil qui me donne cet ordre, dit M. de Fénélon se levant.—Le Conseil parle par bouche, quand je le préside.—Messieurs, reprit l'abbé, s'adressant aux conseillers, je suis extrêmement surpris de voir M. le Gouverneur lui qui est ma partie parmi ceux qui veulent être mes juges : il ne doit point y être et je proteste."

Tels furent les incidents de cette première séance. Nous avons tenu à les rapporter d'après le procès-verbal même du Conseil, quoique ce document, signé et parafé par le Gouverneur, réserve naturellement le beau rôle à celui-ci.

M. de Fénélon développa ses moyens de défense dans la séance suivante. Nous citons sa parole. "J'ai comparu mardy dernier au Conseil, quoique je ne le reconnaisse pas pour mon juge, et que je l'ai protesté plusieurs fois, pour déclarer que mon affaire est pendante à l'officialité, qui m'a remis par devant mon Evêque, comme il paraît par la requête que j'ai en main. Mais comme on s'arresta à un incident imprévu, je ne pus faire ma déclaration, je la fais maintenant sous la même protestation sans prétendre déroger aux privilèges des ecclésiastiques, disant que je ne puis ni ne dois répondre au Conseil, jusqu'à ce que j'aye été jugé par mon Evêque et qu'il m'aye renvoyé au Conseil, si le cas le demande. Je déclare donc que je ne reconnais pas le Conseil pour mon juge, en cette affaire, mais mon Evêque ; et que tout ce que le Conseil a fait et fera est nul jusqu'à ce qu'il soit mon juge compétent ; pour lors je répondrai dans les formes, si j'en dois observer d'autres que j'ay tenues, et dirai les raisons pour lesquelles j'ay allégué que Mgr. de Frontenac est ma partie, etc."

Cette protestation soulevait donc trois questions, 1o l'existence de l'officialité ; 2o l'obligation d'y renvoyer le procès commencé ; 3o la position au Conseil du Gouverneur vis-à-vis M. de Fénélon.

(La fin au prochain numéro.)

commandement d'y rester se retirèrent et avertirent le Sr. Provost, major, auquel Mgr. le Gouverneur sera prié de lui ordonner auparavant de l'y recevoir et de l'y laisser en toute liberté de s'y promener. Mais si le dit Sr. Morel après avoir ouy le commandement des dits huissiers n'y voulait pas obéir, les dits huissiers se contenteront de dresser procès-verbal du refus du Sr. Morel et de sa désobéissance et d'en faire rapport au Conseil, etc., etc."

Encore un mot sur les langues Sauvages.

(Réponse au *Canadian Naturalist*.)

Monsieur le Rédacteur,

J'étais loin de penser que mon petit travail intitulé " Jugement erroné de M. Renan sur les langues sauvages " aurait été si bien accueilli du public en général, et surtout des lecteurs instruits et éclairés. Vous savez la répugnance que j'éprouvais à le voir paraître en forme de brochure, dans la persuasion où j'étais que les défauts de liaison et de composition qui le déparent, moins sensibles dans les colonnes isolées de trois numéros d'un journal, deviendraient plus saillants, alors que toutes les parties se trouveraient réunies, et seraient embrassées, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil. Ce sont là sans doute, les défauts dont a voulu parler un des estimables écrivains de la *Revue Canadienne*. Je souscris de tout mon cœur à la justice d'un tel reproche ; mais en même temps, je ne balance pas à dire qu'il est le seul que l'on puisse, avec fondement, faire à mon opuscule.

Et, en effet, les objections que formule le *Canadian Naturalist*, dans son No. du mois d'avril dernier, ne sont pas bien sérieuses, et les questions qu'il me fait l'honneur de me proposer ne sont pas embarrassantes. Si, comme vous me le fîtes remarquer l'autre jour, j'avais donné un peu plus de développement à mon travail, apporté dans certains cas un plus grand nombre d'exemples, j'aurais été mieux compris, et me serais épargné la peine de revenir encore à la charge contre ce pauvre M. Renan.

Toutefois je me console et fais ici bien volontiers l'application de l'adage à *quelque chose malheur est bon*. A coup sûr, vous éprouverez les mêmes sentiments, quand vous saurez, Monsieur, que je commence à entrer dans l'idée que vous m'avez suggérée de composer un gros volume sous ce titre : " *Système comparé des langues semitiques, indo-germaniques et américaines.* " Naturellement j'ai dû être effrayé à la première ouverture que vous m'avez faite d'un tel dessein, ou plutôt j'ai dû sourire et m'humilier tout ensemble, ne voyant rien en moi qui pût justifier l'opinion évidemment par trop avantageuse que vous avez conçue de mon savoir et de ma capacité. Néanmoins, en réfléchissant depuis là-dessus, et en relisant avec calme, mon premier essai, ainsi que l'article bibliographique intitulé *Comparisons of american languages with those of the Old World*, (THE CANADIAN NATURALIST, new series, vol. 1, No. 2, p. 146.) Il m'a semblé qu'en effet vous pourriez bien avoir raison, et que l'ouvrage dont vous me proposez le plan, serait la meilleure réfutation de ce qu'il y a d'erroné dans le système linguistique de M. Renan. Je ne sais si je m'abuse, mais encore une fois, je commence à goûter votre idée ; et, si j'en ai le loisir, je vous promets de la mettre à exécution, le moins mal qu'il me sera possible. En attendant, voici en quelques mots, quoique ce soit peut-être un peu tard, la réponse que j'ai à faire aux observations du CANADIAN NATURALIST et de son correspondant.

Je me plais à reconnaître en premier lieu, que ces observations sont faites dans un esprit de bienveillance, et décèlent dans leurs auteurs, un véritable amour de la science, et un vif désir d'obtenir de plus grandes lumières sur une question dont ils paraissent apprécier l'un et l'autre, la haute importance, et qui, jusqu'à présent, est restée malheureusement à peine ébauchée, si tant est même qu'elle soit parvenue réellement à l'état d'ébauche. Mais, si sur ce point, nous avons été en retard jusqu'ici, il est consolant de voir s'élever enfin parmi nous des hommes qui comprennent l'immense avantage que peut procurer l'étude intelligente et réfléchie des langues d'Amérique, au triple point de vue de la Théologie, de la Philosophie et de l'Histoire. C'est là, ce me semble, ce qu'ont compris les auteurs des " *Comparisons* " ; et je suis heureux, avant de répondre à leurs objections, de leur rendre hautement ce témoignage d'estime et de louange.

Mais je dois une mention toute spéciale à l'éminent Orientaliste qui, dans sa critique, a poussé l'amour de l'exactitude, j'oserais dire, jusqu'aux limites de la minutie. Ainsi, par exemple, et—c'est par là que je commence ma défense—il censure, dans un endroit, ma manière de transcrire l'hébreu, ce qu'il fait par la parenthèse : (more properly: *yadecha*)—Eh bien, ne lui en déplaise, je maintiens ma méthode, la croyant préférable à la sienne. Car 1o pourquoi effacerai-je moi-même pour lui substituer un *y* ? Est-ce par hasard que celui-ci représenterait mieux et plus naturellement le caractère *iôd* des hébreux ? Mais qui ne voit que l'*i grec*, ou, comme on l'appelle en anglais, le *ouai*, ne saurait à aucun titre, être choisi pour remplir cet office ? Qu'est-il en effet autre chose—comme le montrent assez son nom, sa valeur propre et native, sa configuration, sa place dans l'alphabet—qu'un simple *u*, qu'un *upsilon* à qui l'on a donné une queue ; tandis que, sous ces quatre rapports, notre *i* représentant fidèle de l'*tota grec*, l'est

par là même de *Yod* hébraïque ?... 2o C'est pour de semblables raisons, que j'ai fait usage de *le* pour transcrire le *caf*, suivant d'ailleurs, en cela, l'exemple de l'immense majorité des grammairiens qui se réservent *ch* pour représenter le *qof*. J'ai donc raison de maintenir ma méthode et de préférer *ADPKA* à *yadecha*.

Mais, comme je me pique, moi aussi, d'exactitude, je me permettrai, à mon tour, d'exprimer ma surprise en voyant la manière dont sont transcrits les deux mots hébreux cités dans la critique, vers le milieu de la page 151. Chose étrange ! on a fait usage d'un double *ck* pour exprimer les deux *qof* du premier mot, tandis que dans le second, le même caractère hébraïque se trouve représenté par *k*. Il faudrait au moins être conséquent avec soi-même !... Mais passons vite aux objections qui, au premier abord, paraîtraient un peu plus solides.

En vous envoyant mon manuscrit, j'avais eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que je le croyais à l'abri de toute attaque sérieuse. A moi donc, maintenant de montrer que je ne me suis pas trop avancé, en vous faisant une pareille déclaration, et que—parmi cette multitude de questions et d'objections, qui d'après le rédacteur du *Canadian Naturalist*, pourraient être soulevées même sur le PETIT NOMBRE de points qui ont attiré spécialement son attention,—il n'en est aucune, pas même parmi celles qu'on lui a signalées, qui soit, je ne dis pas seulement, insoluble, mais tant soit peu grave, comme vont le faire voir mes réponses.

1^{ER} OBJECTION : *Sabaktani* n'est pas hébreu, et ainsi votre premier exemple portait à faux, vous donnez prise contre vous à votre adversaire, dès le début de votre argumentation.

RÉPONSE : La langue maternelle des écrivains sacrés du Nouveau Testament est partout appelée "langue hébraïque" par ces écrivains eux-mêmes aussi bien que par tous les pères et docteurs de l'Eglise. Voyez en particulier ce que St. Luc dit de St. Paul au livre des Actes, ch. xxi. 40 et ch. xxvii. 2. Voyez encore ce que dit *passim* St. Jérôme soit dans ses commentaires soit dans ses lettres. Après de tels exemples, aurais-je donc en tort de croire et même de dire que *Sabaktani* est un mot hébreu ?

Je n'ai donc rien à craindre de la part de M. Renan sur ce premier chef, et même je suis porté à croire qu'il ne lui viendrait pas à l'esprit d'ergoter là-dessus, et de donner par exemple, le démenti à l'Évangéliste St. Jean qui atteste que le titre de la Croix fut écrit en hébreu : "erat scriptum hebraice," et cela sous le futile prétexte que les divers mots sémitiques qu'on trouve çà et là dans les évangiles, ne sont pas, rigoureusement parlant, des mots hébreux, et n'étaient pas d'usage sous telle et telle forme, au siècle de Salomon. Non, en vérité, M. Renan lui-même n'aurait pas formulé une pareille objection. Car 1o, si la racine *sabak* ou *schabach* n'appartient pas, il est vrai, à l'hébreu tel qu'on le parlait au temps de l'auteur du Pentateuque ou de celui des Psaumes, elle appartient du moins à l'hébreu tel qu'on le parlait dans la capitale de la Judée, au temps du Divin Sauveur qui, sur l'arbre de Sa Croix, répéta en hébreu vulgaire : *Eli, Eli, lamma sabachthani*, (Matt. xxvii. 46) ce que le roi David, à la fois Son aïeul, Son prototype et Son prophète, avait dit plus de mille ans auparavant, en parlant hébreu, en hébreu littéraire et classique : *Eli, Eli, lamah Hazaqtani*, (ps. xxii. 2.) 2o. L'objection prouve ma thèse ; elle me fait précisément trouver l'affixe *NI* aussi bien dans l'hébreu ancien, dans l'hébreu pur, que dans l'hébreu altéré, dans la suite des temps, par le mélange du chaldéen et du syriaque : or c'est là le point capital, et il ne faut pas transporter la question ailleurs. 3o. Enfin, j'ajouterai, *ad abundantiam juris*, que j'ai pris pour exemple ce mot *sabaktani*, uniquement, parce qu'il est connu de tout le monde, se trouvant dans deux évangélistes ; mais, à cela près, je ne tiens pas plus à ce mot qu'à tout autre, pouvant tirer un égal parti de n'importe quel verbe hébraïque, et prouver à tout coup, ce que j'ai avancé touchant l'intime relation qui existe entre le postfixe du verbe sémitique et le préfixe du verbe algonquin.

2^{ÈME} OBJECTION : Le *ni* hébraïque n'est employé que comme affixe verbal.

RÉPONSE : Je n'ignore pas cela ; c'est même précisément parce que je crois la chose ainsi, que j'avais mis en opposition *ni-naganik* et *sabakta-ni*. Il y a tout juste des deux côtés, ce qu'on appelle *objective case* ; l'un est absolument le pendant de l'autre.

3^{ÈME} OBJECTION : "In the second example cited, *Iadela* (more properly *yadecha*), the *a* is changed into *i* in the iroquois, and the *o* of the third person is not used in the verb, e. g., (p. 20,) *nicise*, he kills."

RÉPONSE : Cette objection est complexe. J'ai déjà réfuté ce qui

concerne la parenthèse.—Le reste renferme beaucoup de confusion : car 1o, il n'est pas ici question d'iroquois, *nindj* et son préfixe *ki* appartiennent, non pas à la langue iroquoise, mais bien à la langue algonquienne. 2o. La voyelle du préfixe *ki* est constamment *i*, tandis que la voyelle du postfixe hébraïque qui lui correspond, est tantôt *a*, tantôt *e* *mult* suivant le genre de la personne. 3o. Si "fo de la 3e p. n'est pas employé dans le verbe *nicise*, il tue," qu'y a-t-il en cela qui puisse faire la moindre difficulté ? N'est-ce pas au contraire précisément, ce qui a lieu aussi en hébreu, v. g. : "qatal, occidit", et ne devons-nous pas plutôt être saisis d'admiration en voyant la parfaite correspondance qui existe sur ce point entre les deux idiomes ? Car des deux côtés il y a absence du signe personnel dans le verbe absolu, v. g. } qatal, occidit, } *nicise*, il tue, et pareillement des deux côtés, nous voyons reparaître ce même signe dans le verbe relatif, v. g. } qatal-o, occidit eum, } o-nisau, il le tue.

Vous jugez maintenant, Monsieur, si j'avais raison de croire mes avancées solides et péremptoires ; car voilà à quoi se réduisent toutes les objections qu'ils ont suscitées. Mais, je vous l'avoue, je serais bien aise qu'on essayât de m'en faire encore de nouvelles, parce qu'elles me fourniraient l'occasion de pénétrer plus avant dans le fond des choses, d'entrer dans de plus amples détails, et aussi me faciliteraient beaucoup le grand ouvrage dont vous m'avez inspiré l'idée.

Après les OBJECTIONS, viennent les QUESTIONS.

1^{ÈRE} QUESTION : "Nous désirerions bien connaître ce qui concerne la composition des temps des verbes tant iroquois qu'algonquins, comparés aux formes hébraïques, et notamment tous ces faits importants qu'on dit s'y rattacher."

RÉPONSE : Je désirerais de tout mon cœur, satisfaire un si noble désir ; mais pour cela, il ne faudrait pas moins de cent grandes pages d'impression, et encore n'aurait-on là qu'un bien modeste abrégé, tant cette matière est riche et féconde, et tant sont variées les véritables merveilles qu'elle renferme.

LA 2^{ÈME} ET LA 3^{ÈME} QUESTIONS ont trait l'une et l'autre à l'onomatopée.

RÉPONSE : 1o. Que la critique veuille bien relire attentivement ce que j'ai dit là-dessus, et attendre avec patience, ce que Dieu aidant, je pourrai dire plus tard sur cette intéressante matière. 2o. Ma pensée n'a jamais été, qu'on le sache bien, de dénigrer la langue du plus grand nombre de nos écrivains sacrés, langue que j'ai en l'avantage d'étudier avec une respectueuse admiration, sous de très-habiles maîtres, il y a de cela bien des années. Seulement, j'ai voulu mettre à découvert la présomption d'un écrivain qui parle avec le même aplomb des choses qu'il sait et de celles qu'il ne sait pas. Tel a été l'unique but de l'écrit intitulé : *Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages*, et je crois que ce but a été atteint, nonobstant les défauts accidentels dont j'ai parlé, et dont, je le répète, je subis bien volontiers le reproche très-juste et très-mérité.

J'ai répondu aux trois objections que renfermait le premier alinéa de la critique. Le second alinéa contenait trois questions, je viens également d'y répondre. Il ne me reste plus maintenant qu'à dire un mot sur le contenu du troisième et dernier alinéa.

Laissant à part ce qui est étranger à mon dessein, et dont, par conséquent, je n'ai pas à m'occuper, je me bornerai à exprimer mon étonnement du peu de cas que paraît faire l'auteur des "Comparisons," de mes racines algonquines *lang* et *enim*, s'imaginant pouvoir leur opposer quelque chose d'aussi frappant dans "la prédominance de la racine *ouk* ou *oik*." J'aime à penser que M. Renan sera d'un avis tout différent, et que la contemplation, surtout de l'*enim* algonquin, vaudra puissamment à réformer les idées préconçues qu'il a si hardiment et si malencontreusement exprimées sur les langues d'Amérique.

Je termine ici cette réplique qui sera, je l'espère, jugée suffisante par ceux-là même à qui elle s'adresse, et à qui, dans un sens très-véritable, en reviennent tout le mérite et tout l'honneur. J'aime à me persuader qu'ils agréeront l'un et l'autre, la manière franche et loyale avec laquelle je dis ce que je crois être la vérité. C'est ce que me donne lieu d'attendre, non-seulement le caractère bien marqué de l'article bibliographique tout entier ; mais encore spécialement la phrase si sympathique et si bienveillante qui le termine : "We thank N. O. for his efforts, and, &c."

Il m'est difficile pourtant de clore cette lettre, toute longue qu'elle est, sans y ajouter encore quelques remarques qui me paraissent nécessaires.

1. Veuillez bien me permettre de placer ici un *errata*, afin de rectifier trois fautes d'impression qui se sont glissées dans l'endroit

le plus important de ma petite brochure. Voici donc comment il faudra lire :

TABLEAU comparé des affixes sémitico- algiques.	{	Sabakta-NI, tu m'as abandonné, NI, me, moi.	}	Pœff. héb.
		lade-KA, ta main, KA, de toi,		
		Raghel-O, son pied, } O, { de lui,		
		Qetai-O, il l'a tué, } O, { lui.		
		NI-naganik, il m'abandonne, NI, me moi,		Pœff. alg.
		KI-nindj, ta main, KI, de toi,		
		O-sit, son pied, } O, { de lui ou d'elle,		
		O-nisan, il le tue, } O, { lui ou elle.		

Au mot *affixe*, que j'avais employé d'abord, je crois devoir substituer le mot *postfixe*, ce dernier terme étant plus précis et cadrant mieux avec le mot *préfixe*, qui lui est opposé.

Sauf ce léger changement et un quatrième exemple que j'ajoute aux autres, c'est la reproduction exacte de mon premier tableau, moins les trois fautes d'impression dont j'ai parlé et qu'il sera facile de reconnaître, en le collationnant avec celui-ci. On y verra 1o. NI, affixe verbal de la 1^{re} pers., mais *préfixe* en algonquin, et au contraire *postfixe* en hébreu; 2o. KI et KA, affixes nominaux de la 2^e pers., mais le premier, *préfixe* en algonquin, et le second, *postfixe* en hébreu; 3o. O, affixe tant verbal que nominal de la 3^eme pers., mais toujours *préfixe* en algonquin, et *postfixe* en hébreu.

C'est à dessein que dans le titre du tableau précédent, je mets *sémitico-algiques*, employant la dernière moitié de ce mot comme comprenant non-seulement la langue algonquise, mais un grand nombre d'autres, parmi lesquelles pourtant il ne faut pas comprendre la langue iroquoise.

II. Comme il est quelquefois, pour ne pas dire très-souvent, impossible de représenter exactement, au moyen de nos lettres latines, la valeur des lettres hébraïques, je me suis abstenu, dans mon précédent travail, aussi bien que dans celui-ci, de faire en pure perte, de grands frais d'érudition, votre imprimeur n'ayant pas encore à sa disposition les caractères hébraïques qui seraient pourtant indispensables.

III. Pour l'information de ceux des lecteurs du *Journal de l'Instruction Publique* qui n'auraient aucune teinture de l'hébreu, comme aussi pour prévenir tout embarras, je crois devoir dire ici que la langue hébraïque ne possède pas moins de quatre aspirations, savoir : une aspiration *légère*, dite *Alef*, et qu'on n'a pas coutume de transcrire ; une aspiration *forte*, appelée *hé*, et que nous traduisons par *h* ; une aspiration *très-forte*, nommée *heth*, laquelle nous rendons par double *hh* ; et enfin une aspiration *extrêmement forte*, que les uns appellent *hain*, et d'autres *hghain*, et que j'ai voulu désigner par un double *llh*, dont le premier majuscule, dans l'exemple ci-dessus allégué du Psaume XXII.

IV. D'après l'observation précédente, on voit que les sons aspirés et gutturaux abondent dans la langue hébraïque, et c'est ce qui se retrouve dans les autres idiomes sémitiques. D'un autre côté, il est certain que les langues des Indiens d'Amérique renferment, en général, beaucoup d'aspirations, souvent très-fortes ; c'est ce qu'on remarque à un très-haut degré, dans le langage des Sioux et des Montagnais des Prairies. Notez donc en passant, monsieur, ce nouveau lien d'affinité entre les langues de nos sauvages et celles des patriarches et des prophètes.

J'ai l'honneur, etc..

N. O.

N—g, Amérique Sept., ce 29 juin 1861.

AGRICULTURE.

LES OISEAUX.

LES SERVICES QU'ILS RENDENT A L'AGRICULTURE.

Plusieurs agriculteurs nourrissent un préjugé qui, dans bien des cas, les portent à agir contre leurs véritables intérêts. Suivant eux, les oiseaux sont le ennemis les plus à craindre pour les moissons. Comme conséquence de cette fausse persuasion, on travaille activement à les éloigner ou les détruire. Tous les moyens sont mis en œuvre pour arriver à ce but.

Mais que fait-on en agissant ainsi ? On massacre, on tue nos

véritables amis, nos défenseurs naturels, pour donner champ libre à une foule d'ennemis de tous noms, de toute espèce.

Un agronome français disait, avec la plus grande vérité :

« Faites disparaître les oiseaux de la terre, et au bout de quelques années, vos champs, vos jardins seront entièrement dévorés par les insectes qui se multiplieront si prodigieusement qu'ils dévoreront sous vos yeux jusqu'à votre dernière bouchée de pain. »

En France, nous ne savons trop à quelle époque, l'autorité avait offert des primes aux destructeurs de moineaux. Chacun fit tellement et si bien, que dans peu d'années les moineaux étaient entièrement disparus. Quel fut le résultat de cette destruction générale ? Ces oiseaux furent promptement remplacés par des légions d'insectes qui menaçaient tout le royaume français d'une ruine complète. On s'empressa, au moyen d'une prime encore, de réparer les conséquences fatales de cette expérience. On récompensa largement ceux qui travaillaient à la propagation des moineaux.

Voici une autorité d'un grand poids, en faveur de la protection des oiseaux. M. Baxton dans son *Histoire naturelle de la Pensylvanie*, fait ressortir avec beaucoup de sagacité l'utilité des oiseaux !

« Un très-petit nombre d'entre eux, dit-il sont nuisibles aux récoltes ; les seuls que nous connaissons sont les corbeaux et les pigeons ; et même, ils dévorent dans les champs cultivés, autant de semences d'herbes nuisibles aux récoltes que de grains confiés à la terre. Quant aux autres, un examen attentif démontre leur grande utilité.

« Tel oiseau, vu à quelque distance, paraît occupé à dévorer les grains dans l'épi, parce qu'en effet il travaille à grands coups de bec entre les barbes de cet épi ; mais ce n'est pas le grain qu'il y cherche, c'est au contraire l'insecte qui ronge le grain. Ainsi, une observation superficielle lui-se croit qu'il dévaste les récoltes, au moment même où il les défend contre leurs véritables ennemis.

« Les oiseaux chanteurs et jaseurs, passent pour les ennemis de nos cerises et des autres fruits rouges ; ils en mangent à la vérité, mais les chenilles, les araignées, les mouches et les vermineux font leur principale nourriture.

« L'un des plus utiles de tous les oiseaux, pour la destruction des insectes, c'est le roitelet. Lorsque les petits sont éclos, leurs parents recherchent soigneusement les insectes pour la pâture de leur jeune couvée. On a compté, avec attention, le nombre de voyages effectués par une paire de roitelets ; on a trouvé en moyenne cinquante voyages par heure. Cette chasse dure sans relâche toute la journée. Cinquante voyages par heure donne en douze heures six cents chenilles ou autres insectes, dont chaque paire de roitelet débarrasse, chaque jour le verger et le potager, tant qu'ils ont des petits à nourrir. Ce calcul ne suppose qu'un seul insecte enlevé à chaque voyage ; mais en réalité, ils en apportent souvent deux ou trois à la fois, ce qui donne une destruction de douze à dix-huit cents insectes par jour. »

Dans certaines parties des Etats-Unis, où l'on cultive le tabac, on voit des nègres, hommes, femmes et enfants, occupés en plein soleil, à épucher des plantations de 50 à 60 arpents de tabac pour préserver les feuilles précieuses de l'atteinte des vers ou des chenilles. Quelques paires de roitelets feraient plus promptement et pour rien le même travail.

Et n'est-ce rien que leur joyeuse compagnie et les jolies chansons qu'ils nous donnent par-dessus le marché ? Si, après cela, ils se permettent de becqueter quelques cerises, le fermier raisonnable doit-il les regretter ? c'est bien le moins qu'ils aient une petite part des productions qu'ils savent si bien défendre.

D'après ce qui précède, il est facile de comprendre combien notre législature a été sage de prohiber la destruction des oiseaux et de passer la loi dont nous citons les clauses suivantes.

Arts aux oiseteurs, \$10 d'amende ou 30 jours de prison.

1o. Qu'il est défendu, sous les amendes et peines ci-haut, de tirer au fusil, tuer, blesser toute espèce d'oiseaux excepté les oiseaux de la basse-cour, ou de prendre au filet ou d'aucune autre manière, vendre, acheter, exposer en vente aucun oiseau chanteur ou insectivore, depuis le 1er mars au 1er août de chaque année ; il sera néanmoins loisible de tuer les aigles, faucons, oiseaux de proie, les tourtes, les goglus, les martins-pêcheurs, les corneilles et les cerbeaux :

3o. Mêmes défense, pénalité et emprisonnement contre ceux qui détruiraient les nids ou qui enlèveront les œufs des oiseaux chanteurs et autres.

4o. Exception à l'égard des serins et autres oiseaux importés de l'étranger et non indigènes du Canada, et des oiseaux de basse-cour.—*La Revue Agricole.*

Le Canada et la Vigne.

Nous traduisons l'article intéressant suivant du *Leader de Toronto* :

« Chaque année, l'expérience nous apprend que notre prospérité comme peuple dépend, plus ou moins, de la variété de nos productions. Le manque partiel de la récolte de blé, que l'on voit tous les ans, commence à faire naître la conviction que nous avons été dans l'habitude de trop compter sur cette récolte. Plusieurs cultivateurs commencent à s'occuper de la culture du lin, et il n'y a pas de doute que notre sol et notre climat ne soient propres à cette culture. La culture de la vigne n'a pas été jusqu'ici regardée comme un projet que l'on pût mettre à exécution avec avantage en Canada. On a cru peut-être trop que cette branche de culture ne pouvait être essayée, avec succès que sous un climat où les hivers sont plus doux et les étés plus longs, quoique peut-être pas nécessairement plus chauds. Mais si nous pouvons avoir quelque confiance dans les témoignages produits devant un comité spécial de la Chambre, nommé à la dernière session, pour s'enquérir du succès que pourrait rencontrer la culture de la vigne, en Canada, nous devons modifier nos notions premières à cet égard. Le comité signale le fait que M. De Courtenay avait adressé une demande au gouvernement en 1859, pour en obtenir de l'aide, afin de pouvoir démontrer, par des expériences pratiques, que le climat du Canada est particulièrement adapté à la culture de la vigne.

« L'opinion était, dans ce premier cas, basée sur l'autorité du comte de Gasparin, qui est le mieux accrédité en Europe. Dans son *Cours d'Agriculture*, le comte pose comme axiome, pour la culture du raisin, « que les climats les plus favorables sont ceux où la durée de la saison de la végétation est la plus courte et où dans cette saison la somme de la chaleur est la plus grande, où la différence entre la chaleur solaire et le minimum de la chaleur est la plus grande, et où, conséquemment, la végétation procède par secousses et non par une marche uniforme. »

« Cette description est précisément celle du climat du Canada. Notre saison de végétation, portée par M. De Courtenay à 135 jours, a un total de chaleur plus grand que celle de la Bourgogne, qui a 171 jours. Nous ne devons pas en juger par les sortes de raisins cultivés dans l'Ohio, où il semble que l'on ait fait les pires choix possibles, et où règne une déplorable ignorance de l'art de la culture de la vigne, dans ses rapports avec le climat. Ses différentes sortes de vignes sont cultivées, en France; la première requiert une somme de chaleur de 2,261 degrés, et la dernière 5,000 degrés; pendant que le Catawba en requiert 6,000 et l'Isabella (ces deux espèces sont presque exclusivement cultivées dans l'Ohio), requiert 5,000 degrés. En Canada, nous avons une chaleur suffisante pour mûrir les quatre premières des sept variétés cultivées en France; le plus grand total de chaleur requis pour aucune d'elles étant de 4,133 degrés. Les tables météorologiques sur lesquelles s'est basé M. De Courtenay, ont été dressées par le lieutenant Ashe, en 1860 et 1861, à l'observatoire de la citadelle de Québec, point qui, à cause de son élévation, place le total de la chaleur atmosphérique à quelques centaines de degrés au-dessous de la température ordinaire du pays.

« Partant de ces faits, nous devons admettre que la théorie est complète. Si l'analogie et l'autorité valent quelque chose, le Canada doit être un pays où la vigne peut produire et le raisin croître. Convaincu de l'exactitude de la théorie, M. De Courtenay en vient à la pratique, et il en acquiert la conviction que notre climat est le centre d'une région vignoble. Il a planté et taillé des vignes et il prétend que les résultats ont constaté qu'elle était exacte. Tout dépend de la manière d'arranger la vigne. Dans les limites nord d'un district à vin, les vignes sont basses; dans le sud, elles sont hautes.

« Tous ceux qui ont observé les vignes près de Fontainebleau et celles d'Italie, doivent avoir remarqué une grande différence dans leur grandeur. Les premières n'ont que quelques pieds de hauteur, les dernières grimpent jusqu'au sommet d'un mur élevé. M. De Courtenay dit que Perreux qui a été commis dans le voisinage de Cincinnati, est que dans un climat tout méridional, des vignes du Rhin ont planté et taillé la vigne, comme ils avaient coutume de le faire dans la division nord où ils sont nés.

« Mais il est temps que nous apprenions d'une manière définitive ce qu'ont fait M. De Courtenay et les autres expérimentateurs; car, sans une épreuve de vérification, aucune théorie ne peut avoir beaucoup de valeur. Ce monsieur a dit un comité qu'il avait cultivé avec succès la vigne sauvage du pays, qui en est venue à être hautement appréciée en Europe, ainsi que plusieurs variétés de vignes européennes, et que le résultat obtenu était qu'elle s'adaptait sans difficulté à la rigueur de notre climat. Arrêtons-nous un peu ici pour considérer l'effet de nos hivers sur les vignes.

« M. Henry Parker, de Clair House, nous dit que, lui-même avec quelques associés, a pris des arrangements pour former une compagnie de vigneron, embrassant le Haut et le Bas-Canada, qu'il a consacré 25 acres de terre à la plantation de la vigne, dont plusieurs acres ont en du succès et produisent tous les ans de bonnes récoltes, sans qu'il y ait aucune protection contre les rigueurs de l'hiver.

« M. Parker signale par des italiques les remarques sur l'absence de protection des vignes contre la sévérité de l'hiver. Quoiqu'il ne le dise pas en autant de mots, ce qu'il insinue est que les vignes n'en souffrent pas de dommage. C'est là tout le renseignement que le rapport nous fournit au sujet du froid, la chaleur étant, en ce qui concerne le climat, le grand point qu'il faille considérer. Quatre vigneron italiens expérimentés sont employés dans les champs à vignes mentionnés par M. Parker. M. De Courtenay nous dit ensuite de quelle manière il fait, avec ce raisin, du vin ayant des qualités pures et saines. Dans cet exposé, il est corroboré par nombre de témoins. M. le juge Day certifie que le vin est d'une qualité à faire espérer, à un haut degré un grand succès. Le juge Drummond, après en avoir éprouvé de deux sortes, déclare que « l'un d'eux est supérieur aux vins ordinaires de France. » M. W. J. Bickle, de Québec, qui a été dans le commerce des vins pendant plusieurs années, affirme que le vin du pays en question « est tel qu'il serait d'excellente vente en aucun pays. » M. Lemoine qui, peut-être, est plus enthousiaste, le déclare « délicieux, » et un autre témoin donne l'assurance au comité qu'il serait « considéré comme bon dans tout pays produisant le vin. »

« M. De Courtenay ayant fait connaître sa propre expérience, transporte le lecteur chez M. Parker dont nous avons déjà parlé. Nous savons, par une remarque incidente de M. De Courtenay, que Clair House est dans le Haut-Canada, mais nous ignorons complètement en quelle partie se trouve cet endroit. Nous le saurons sans doute bientôt, lorsque les méditations de M. De Courtenay, savoir: « que l'énergie et la persévérance de M. Parker, en donnant un grand essor à une entreprise qui fera connaître son nom « un jour sur ce continent dans toutes les familles, » seront réalisées. En même temps, nous ne pouvons que souhaiter un succès complet à la nouvelle entreprise qui comprend, nous devons le dire, la culture de la vigne dont il y a déjà 500 plants qui croissent.

« En ceci, il nous semble que les sociétés d'agriculture pourraient faire voir qu'elles peuvent sortir du cadre étroit dans lequel elles se sont muées jusqu'ici. La plupart des prix qu'elles offrent sont d'une utilité problématique. La culture des céréales ordinaires n'a pas besoin d'encouragement. Elles sont cultivées pour leur grande utilité. Mais c'est en encourageant l'introduction de nouvelles branches d'industrie, de nouvelles améliorations telles que la culture du lin, de la vigne, etc., que ces prix peuvent être réellement utiles. Les sommes d'argent éparpillées sur des choses qui se produisent maintenant abondamment serviraient davantage si elles étaient employées pour établir de nouvelles branches d'agriculture, et nous donneraient cette variété de produits, dont le manque constitue un grand danger pour nous, car si une simple récolte de ce qui forme aujourd'hui notre principale ressource nous fait défaut, nous tombons tout près d'une ruine nationale. » — *Revue Agricole.*

EDUCATION.

Discours de M. l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier à la distribution des prix, huit juillet 1864.

M. le Surintendant, Messieurs et Mesdames,

Il y a quelques mois, la ville de Montréal célébrait la naissance trois fois séculaire d'un de ces hommes que le génie fait citoyens de tous les pays. Nous recevions, ces jours derniers, le numéro centenaire du premier journal qui ait circulé sur les bords du St. Laurent. Shakespeare est né en 1564; la *Gazette de Québec* parut en 1764. Entre ces dates, séparées par deux longs siècles, nous pouvons en inscrire une troisième, que les intelligences d'élite salueront encore avec respect et que vous conserverez avec une religieuse sollicitude, je n'en doute pas, Messieurs les Elèves de l'École Normale. Il ne s'agit pas de rappeler la naissance d'un poète. En 1664, la poésie était partout: dans la forêt, que la bache attaquait à peine; sur les eaux libres de notre fleuve: elle était sous la tente du sauvage, dans la vie aventureuse du colon. Nous ne venons pas non plus arracher à l'oubli un brillant fait d'armes, une victoire éclatante. Non, notre histoire est assez connue grâce à Dieu, et je serais compris de tous si j'adressais à la ville de Montréal ces paroles d'un poète indien: « O ville, pour-

“ quoi es-tu si grand ? sont-ce tes cachemires et ton encens qui l'ont faite si belle ? C'est le sang de tes enfants : il a coulé sous tes reimparts, sur les frontières de tes ennemis : ce sang, c'est la richesse et la gloire.” La date que j'évoque, Messieurs, rappellerait dans vos esprits des souvenirs plus modestes, il est vrai, mais non moins précieux ; cette date c'est celle de la fondation de la première école de garçons dans cette ville, par le vénérable M. Gabriel Souart d'Adonecourt, qui aimait à signer : “ supérieur du séminaire de Montréal, premier curé de cette ville et “ premier maître d'école de ce pays.” (1)

Cette pauvre école a été la première pierre de l'édifice intellectuel qui s'agrandit et se complète chaque jour sous nos yeux : les nombreuses maisons où les enfants de cette ville se pressent pour se faire instruire, l'école Normale Jacques-Cartier, le collège de Ste. Marie, celui de Montréal, ne sont que le développement de cette première institution : ils en forment le couronnement nécessaire. Aujourd'hui, après deux siècles, nous sommes fiers de pouvoir révéler le nom trop peu connu, de cet homme de bien, qui comprenait le ministère sublime, caché sous le titre modeste de maître d'école quand le vénérable J. B. de la Salle venait à peine de naître : un siècle avant le pieux Overberg, et le nuageux Pestalozzi.

M. Souart était fils d'un apothicaire du duc d'Orléans, il avait étudié la médecine qu'il pratiqua plus tard avec la permission du St. Siège. Sa jeunesse avait été brillante : sa vocation à l'état ecclésiastique fut assez singulière. Il avait un caractère doux et extrêmement facile. A peine arrivé ici, il comprit qu'il fallait être autant homme d'action que de conseil : sa fortune, qui était considérable, il la mettait au service de tous : des communautés religieuses et des pauvres colons dans toutes les ressources consistaient dans un courage à toute épreuve ; du voyageur aventureux, qui comme la Salle cherchait des terres inconnues et une route impossible. M. Souart ne refusait personne. Les pertes qu'il subissait trop souvent étaient largement compensées à ses yeux, par l'accroissement que recevait la colonie naissante. L'état des enfants, déjà assez nombreux, attira surtout son attention. Mais avant de raconter ce qu'il fit pour eux, permettez-moi de dire ce qu'était alors cette ville aujourd'hui si vaste et si florissante.

En 1664, Montréal ne comprenait que quelques maisons, bâties principalement des deux côtés de la rue St. Paul, sur une longueur qui commençait vers la rue St. Joseph et s'étendait jusqu'au delà de la rue St. François-Xavier. Le premier Séminaire s'élevait en face du fleuve, un peu en arrière de la place actuelle de la Douane ; l'église était à l'Hôtel-Dieu, qui vient aussi de disparaître. Le fort, avec ses quatre bastions et son enceinte de longs pieux, dominait la Pointe-à-Callière et protégeait l'habitation ; derrière tout cela la forêt primitive s'étendait à perte de vue et faisait onduler avec les accidents du terrain son immense nappe de verdure.

“ Le Montréal, dit la sœur Morin, en parlant d'une époque assez rapprochée de celle-ci (1659), le Montréal était fort petit en nombre d'habitants et en terres défrichées. Chacun d'eux n'avait qu'un fort petit désert, à cause que les Iroquois, nos ennemis, ne mettaient pas de s'écarter beaucoup de son voisin afin d'être secouru au besoin : aussi ce petit peuple vivait-il en saints, tous unanimement et dans une piété et une religion envers Dieu tels que sont maintenant de bons religieux. Celui d'entr'eux qui n'avait pas entendu la Ste. Messe un jour de travail, passait parmi les autres quasi pour excommunié, à moins qu'il n'eût des raisons et empêchements aussi forts qu'on en demande aujourd'hui pour s'exempter de péché mortel aux jours de fêtes et dimanches. On voyait tous les hommes de travail à la première messe qui se disait avant le jour pendant l'hiver et dans l'été à 4 heures du matin, aussi modestes et recueillis que le pourraient être les plus dévots religieux ; et toutes les femmes à une autre “ qui se disait à 8 h. Elles ne cédaient en rien à leurs maris en dévotion et en vertu.

“ Rien ne fermait à clef dans ce temps ni maisons, ni collines : tout était ouvert sans jamais rien perdre.

“ Celui qui avait des commodités à suffisance en aidait celui qui en avait moins, sans attendre qu'on le lui demandât ; se faisant au contraire un grand plaisir de le prévenir et de lui donner cette marque d'estime et d'amour. Quand l'impatience avait fait parler durement à son voisin ou autre, on ne se couchait point sans lui en faire excuse à genoux.

“ Enfin c'était une image de la primitive Eglise que ce cher Montréal dans son commencement et progrès : c'est-à-dire pendant 32 ans environ.”

La population pouvait être alors de 30 à 40 familles : cette année

(1) M. Souart en prenant ce titre avait sans doute en vue le “ gouvernement de Montréal ” seulement.—Réd.

même, le 11 Juillet, Mgr. de Laval dans sa visite pastorale, confiait 61 personnes, 47 du sexe masculin et 17 du sexe féminin. Quant au nombre des enfants nés dans cette ville, les registres de l'époque nous permettent de constater qu'il y en avait 32, âgés de 6 à 15 ans, c'est-à-dire, à cette période de la vie où l'homme se forme par l'éducation et l'instruction. Pas d'un père, sans doute, devait s'attrister en voyant son fils condamné à une espèce d'ignorance forcée, au milieu des bois, tandis que ses filles recevaient, de la Sœur Bourgeoys, cette éducation qui a fait pendant si longtemps de la femme canadienne l'image de la femme forte de Salomon. A Québec, Mgr. de Laval venait de fonder son Petit Séminaire, et les dernières assemblées du clergé de France avaient encore rappelé à tous ceux qui avaient charge d'âmes l'obligation d'établir des petites écoles. M. Souart, qui par son caractère et par sa qualité de Supérieur du Séminaire se trouvait le père de la colonie de Montréal, crut que le temps était venu et que sur lui retombait l'obligation de donner à la jeunesse cette instruction que les ordonnances des Rois de France et des Evêques enlevaient à des mains profanes.

Peut-être, Messieurs de l'Ecole Modèle, aimeriez-vous à connaître les noms de vos premiers devanciers. Ici, nous ne pouvons que nous livrer à des conjectures. Parmi les jeunes montréalais de l'époque en âge de fréquenter l'école, je trouve les noms de LeBer, de De Maguan, de Charles LeMoyne, plus tard Baron de Longueuil, Chevalier de St. Louis, Gouverneur de Trois-Rivières, celui de Montréal pendant plusieurs années, et par *interim* de toute la Nouvelle-France ; les noms d'hommes moins célèbres, il est vrai, mais non moins utiles dans une colonie naissante, Prud'homme, Descaries et Desroches. Puis, à mesure que les années le permettent, le brave St. Hélène, à qui Mgr. de Laval se plaisait à rendre un si beau témoignage de vertu ; d'Iberville, le héros canadien par excellence ; les deux Châteauguay : Bienville, fondateur de la Nouvelle-Orléans ; de Beaujeu, le vainqueur de la Montagnahéla, les d'Allebonst, les Le Gardeur, les enfants du Marquis de Vaudreuil. Plusieurs de ces brillants jeunes gens, qui naquirent dans cette ville et dont nous devrions voir les noms inscrits sur nos monuments, complèteront sans doute leurs études à Québec ou en France ; mais un grand nombre aussi, il est facile de le constater, durent se contenter de cette première instruction ; la guerre ne laissait que très-pen de répit, il fallait prendre les armes à douze ans comme le second Bienville, à quatorze comme Iberville, pour ne les abandonner qu'avec le dernier soufre de la vie. Tous cependant puisèrent dans les leçons de l'école cette bonté de cœur, cette énergie de caractère, ce fonds de religion qui distinguaient nos ancêtres et qui ont fait de cette ville une pépinière de héros.

Représentez-vous, Messieurs, le vénérable M. Souart, tel que plusieurs d'entre vous ont pu contempler un autre prêtre non moins vénérable de St. Sulpice, le bien regretté M. Roupe. Il est environné de ses écoliers : leur teint est bruni par le soleil, le costume rappelle beaucoup celui de Henri IV courant au milieu des montagnes du Béarn. Le voisinage du fleuve et des grands bois, le contact des enfants de la forêt, la vie à la fois austère et guerrière de leurs parents semblent avoir communiqué à leur âge une activité nouvelle, une plus grande pétulance. Plus d'un bois, sans doute, la leçon aura été oubliée pour une course en canot sur la petite rivière, l'antique *Choussée de Castors*, l'*Hoehelaga des Iroquois* ; ou pour une excursion dans la prairie. Mais un mot, un regard du maître éliré rétablissait l'ordre et corrigeait tout : on promettait de faire mieux à l'avenir. Ce n'est pas vous MM. de l'Ecole Normale qui blâmeriez cette bonté paternelle.

Parfois un silence profond se faisait dans la classe. Le maître aurait pu entendre battre ces jeunes cœurs qui se pressaient autour de lui. Là bas sur le fleuve, on voyait glisser le canot ennemi avec ses sanglants trophées ; le tocsin jetait l'alarme, le canon appelait les braves : c'était l'Iroquois qui venait tenter une surprise, ou qui emmenait prisonnier le père de quelque pauvre écolier, pour le faire mourir au milieu de ces supplices, dont le récit glace de terreur.

Il y avait cependant pour eux des moments de douces joissances et de pieuses ambitions. Le dimanche, les jours de fêtes, on quittait volontiers le fusil, l'aviron pour revêtir les livrées éclatantes du sanctuaire. Paraître au lutrin, porter l'encensoir fumant, en face de la multitude, sous les regards d'une mère ; aucune récompense au monde, n'égalait celle-là. Mais ces enfants de chœur devaient défendre plus tard les armes à la main, l'autel qu'ils avaient environné de leurs chants et de leurs prières.

Quel pouvait être alors ce que nous appellerions aujourd'hui le programme des études de cette première école ? Si, franchissant l'espace de deux siècles, il nous était donné d'interroger un de ces

enfants vifs et alertes que le soleil levant trouva au bord de l'eau, voici ce qu'il nous répondrait, comme le jeune Eliacin :

J'adore le Seigneur; on m'explique sa loi;
 Dans son livre divin, on m'apprend à le lire
 Et déjà de ma main, je commence à l'écrire.

Ce programme n'a peut-être pas formé des savants, mais il a donné au Canada des hommes de cœur et d'énergie: il a jeté dans notre race cette vitalité que toute la science d'aujourd'hui si elle n'était aidée du même esprit, serait impuissante à lui conserver.

Permettez-moi, Messieurs, de vous esquisser rapidement l'histoire de cette école. Ici ma tâche sera très-facile: je n'aurai qu'à m'aider d'un mémoire déjà préparé par ce travailleur infatigable, qu'il faut toujours nommer quand il s'agit de recherches historiques, M. le Commandeur Viger. J'espère que ce travail sera un jour publié.

A l'exemple de leur supérieur, plusieurs membres du Séminaire se firent instituteurs: MM. Rauvay, Remy et de la Faye. Mais M. Souart retint toujours pour lui le titre, dont il était si jaloux, de *premier maître d'école*. Son école, c'était sa propriété, presque sa résidence: c'est là qu'il faisait élection de domicile, quand il lui fallait en justice prendre les intérêts de ses chers colons. Toutefois, il se sentait vieillir, le nombre des enfants augmentait tous les jours, déjà l'aspect de la ville commençait à changer. L'église paroissiale et le second séminaire, celui qui existe encore, s'élevaient sur la rue Notre-Dame avec quelques rares habitations. L'école avait suivi son fondateur, qui songea à lui donner une forme plus stable pour l'avenir. Sous ses auspices et bien probalement par ses conseils, quelques citoyens formèrent, en 1686, une association, une espèce de communauté enseignante, à laquelle les messieurs de St. Sulpice donnèrent un demi-arpent de terre au coin des rues Notre-Dame et St. François-Xavier, en face du Séminaire. M. de la Faye fournit l'argent pour payer la maison en bois qu'on y construisait, et M. Souart pour acheter une ferme, vers la rivière St. Pierre, à la *Pointe-à-Ménard*. L'association, remit, en 1693, tous ses biens à la fabrique de la ville, à condition de continuer son œuvre. Mais celle-ci se trouvant trop pauvre, et, d'un autre côté, considérant "qu'il était de la dernière importance de faire continuer les dites écoles, qui est un ouvrage pour la plus grande gloire de Dieu, de bien et d'utilité publique pour la paroisse, qui si elle venait à manquer ferait un tort considérable à la dite paroisse et à l'éducation des enfants de cette ville, qui sont très-nombreux," la Fabrique, dis-je, pour tous ces motifs, pria le Séminaire de prendre les biens et les obligations de la Société.

De 1693 jusqu'en 1838, le Séminaire demeura seul chargé de cette école. Parmi les noms des maîtres qu'il y employa, il en est un que je ne saurais passer sous silence, c'est celui de M. Jean Jacques Talbot, clerc minoré, "qui enseigna, nous disent les mémoires du temps, avec une peine et un travail infini pendant 40 ans, de 1716 à 1756."

En 1789, l'école était fréquentée, d'après Mgr. Hubert, par plus de 300 enfants.

Dès 1733, il était devenu nécessaire d'y joindre des classes de latinité. Mais, en 1773, le Séminaire les transporta au collège qu'il venait d'ouvrir au Château Vaudreuil, sur la place Jacques-Cartier. Tel est le lien qui unit, dans cette ville, l'enseignement classique à l'enseignement élémentaire: l'enseignement des *Petites Ecoles* se trouve encore continué dans ce collège de Montréal, ou, hier encore, nous allions applaudir les succès littéraires, philosophiques et scientifiques de nos jeunes compatriotes. Deux dates encore et je termine. En 1796, il fallut établir au faubourg St. Laurent, une succursale que l'on confia au Père Lucet, de rigide mémoire. A partir de cette époque, les écoles vont se multipliant dans les différents quartiers de cette ville, toujours fondées et maintenues par le Séminaire.

En 1838, le Séminaire qui venait d'appeler en Canada les enfants du Vénérable LaSalle leur confia l'œuvre de M. Souart après l'avoir dirigée et fait prospérer pendant 174 ans. Deux ans après, les Frères la transporteront à leur belle résidence de la Rue Côté, là où s'élevait autrefois le Château de Maricour, et la maison de la rue Notre-Dame fut momentanément transformée en magasin. Mais bientôt, et sous nos yeux, elle a été remplacée par un édifice que nous admirons tous et où nous aimons à nous réunir, le *Cabinet de Lecture Paroissial*.

Il semble qu'il y a pour les lieux, comme pour les hommes, une espèce de consécration que le temps rend plus auguste. Voyez notre modeste chapelle de Bonsecours sur le site choisi par Marguerite Bourgeoys. Voyez encore à l'extrémité de la Pointe-à-Callière, en face du pont, ce monument qu'on élève au commerce avec un luxe qui frappe d'étonnement, sinon d'admiration. A l'insu, de ceux qui le construisent, il indiquera à la postérité

que ce coin de terre fut le premier berceau de Montréal, et que là même reposèrent les os de ses premiers habitants. Le *Cabinet de lecture Paroissial* rappellera aussi aux citoyens de cette ville que leurs ayeux sont venus s'asseoir en cet endroit pour se faire initier aux premières sciences de la vie: souvenir d'autant plus précieux que nous ne pouvons pas nous agenouiller là où ils ont prié, et que nos cendres ne seront pas mêlées aux leurs. La littérature ne saurait avoir dans cette ville un temple plus digne d'elle; c'est là que pendant 150 ans des voix vénérées se sont fait entendre et que la semence de la parole a été largement distribuée. A vrai dire les murs seuls ont changé: l'ombre qui le protège protégeait la modeste maison de bois de 1686; c'est encore St. Sulpice qui y enseigne avec le même zèle et le même dévouement. Oh! si la jeunesse de Montréal comprenait bien ce que peuvent lui réserver dans l'avenir les sciences et les lettres, le goût et l'habitude du travail, nous la verrions se presser en foule aux lectures publiques, au *Cercle Littéraire* et à l'*Union Catholique*.

Mais je m'oublie MM.: je m'arrête avec trop de complaisance dans un passé que j'apprends à mieux connaître chaque jour, et qui se reconstruit de lui-même sous mes yeux, sans aucun effort d'imagination; j'oublie le présent: ces prix, ces livres, ces diplômes, tout m'avertit que je dois exciter bien des impatiences.

Pardonnez-moi: avec ces souvenirs et ces dates, j'ai vécu dans un autre âge, et je m'aperçois que j'aime à conter, et un peu à sermonner, comme si j'avais vécu d'un siècle. Mais au moment où nos élèves vont s'éloigner de cette maison, quand la carrière de l'enseignement s'ouvre devant eux avec l'aspect austère de la réalité, j'ai voulu leur montrer un de ces exemples qui fortifient, et qui, à eux seuls, instruisent autant que tous les discours.

Le nom de M. Souart vous rappellera la dignité et, en même temps, les devoirs de votre mission. Elle est belle, elle est grande, parce qu'elle est avant tout une mission de dévouement et d'abnégation. N'écoutez pas ceux qui vous tromperaient en exagérant le rôle que vous êtes appelés à jouer dans la société. Mais, d'un autre côté, ne soyez ni surpris ni ailligés, si vous rencontrez de l'indifférence et parfois du mépris. Le mérite n'occupe pas toujours la première place dans le monde, et la vertu est souvent obligée de se cacher. Non, messieurs, n'ambitionnez pas la gloire du monde: il en est une autre plus digne de vous: c'est cette splendeur, qui, au dire de l'Écriture, environne ceux qui ont enseigné le bien et la vérité. Enseigner, c'est communiquer les richesses de son intelligence et de son cœur: c'est remettre entre des mains plus jeunes et plus fermes ce flambeau que l'épuisement de chaque jour ne nous permet pas de tenir assez élevé pour éclairer au loin. Ce flambeau, la religion et l'autorité vous le confient. De grâce, messieurs, n'allez ni le briser au premier obstacle, ni l'enfourner sous le buisson. Prenez pour vous la devise du saint prêtre qui a ouvert ici la carrière de l'enseignement élémentaire: soyez, mais dans toute l'Éle. Ave de ces mots, soyez les *premiers maîtres d'école du Canada*.

AVIS OFFICIELS.



ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur-Général, par minute en conseil du 23 du mois d'août dernier :

De distraire de la municipalité scolaire de St. Ours, dans le comté de Richelieu, la partie de territoire ci-après décrite et de l'ériger en municipalité scolaire séparée, sous le nom de *Municipalité du village de St. Ours*; savoir :

Comprenant tout le village de St. Ours, tel qu'il est érigé actuellement pour les fins municipales, et renfermant en outre cette partie du premier rang de la paroisse de St. Ours, qui est bornée comme suit :— Au nord-est, par la terre de J. Bte. Potvin, inclusivement; au sud-est, par la terre de François Grenier, inclusivement; au nord, par la rivière Glimbly; au sud, par les terres du rang du ruisseau Laplante et par celles du rang de la Basse.

2o. En date du 13 du mois de septembre courant.

De diviser le township de Harrington, dans le comté d'Argenteuil, en deux municipalités scolaires, sous les noms de *Municipalité de Harrington No. deux* et de *Municipalité de Harrington No. un*.

La municipalité de Harrington No. deux est bornée comme suit :— Comprenant, à partir du côté est du dit township, les onze premiers

lots, depuis le lot No. un jusqu'au lot No. onze, inclusivement, sur chacune des dix concessions de profondeur comprises dans le dit township. La municipalité No. un comprend le reste du dit township, depuis le lot No. onze jusqu'au vingt-huitième et dernier lot.

Et en date du 21 de septembre courant :

3^e De distraire de la municipalité scolaire de la ville de Lévis toute cette partie de l'endroit appelé *Petite Route* et qui appartient à la dite ville de Lévis ; savoir : Une étendue de terre bornée comme suit :—Au nord, par le fleuve St. Laurent, à quarante pieds d'eau, à marée basse ; au sud, par la profondeur de quarante arpents ; à l'ouest, par la ligne nord-est de la terre de Thomas Fraser, écuyer ; à l'est, par la ligne ouest actuelle du village de Bienville, et de l'annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité scolaire du dit village de Bienville.

NOMINATIONS.

EXAMINATEUR.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur-Général, par minute en conseil du 26 du mois d'août dernier, de nommer Philippe Vibert, aîné, Ecuyer, membre du Bureau des Examineurs de Gaspé, en remplacement de Léandre Dagneault, Ecuyer, démissionnaire.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu par minute en Conseil du 29 du mois d'août dernier, approuver les nominations suivantes de commissaires d'école ; savoir :

Comté de Montmagay.—Grasse-Isle : Anthony Von Island, Ecuyer, M. D., MM. Charles Langlois, Eusebe Langlois, Auguste Langlois, François-Xavier Turcotte.

Comté de Maskinongé.—Paroisse de la Rivière-du-Loup : M. François Piquin.

Comté de Laval.—Village St. Martin : M. Nicolas Cléroux.

Comté de Vaudreuil.—Newton : MM. Antoine Gauthier, Duncan C. McIntosh.

Comté de Vercheres.—St. Antoine : MM. Joseph Coderre, jeune, Antoine Gendron, jeune.

Comté d'Yamaska.—Ste. Brigitte : John Purtell, Ecuyer, MM. George Juras dit Lavallée, Ignace Blanchette, Michael O'Shaughnessy, Thomas O'Meara.

Comté de Québec.—St. Gabriel-Ouest : MM. William Clerk, John Clerk, jeune, Samuel Stewart, Michael Murphy, aîné, John Goodfellow.

Comté des Deux-Montagnes.—St. Canot No. 2 : MM. François Bertrand, Michel Graton, jeune.

Comté d'Iberville.—St. Athanase : M. Etienne David.

Et en date du 13 de septembre courant.

Comté de Bagot.—Paroisse de St. André d'Acton : MM. Edouard Leclerc, Charles Ledoux, Louis Back, aîné, Magloire Dion, Eusebe Benoit.

Comté de Richelieu.—Village de St. Ours : Magloire Turcotte, Ecuyer, M. D., MM. Samuel David, Théotime Marchesseault, François Anger, Tresslé Potvin.

Même comté.—Paroisse de St. Ours : MM. Jules Lebouf, Louis Mongeon, Pierre Commeau.

Comté de Champlain.—St. Tite : MM. Pierre Mercure, André Dupuis, Jacques Hardy, Marcellin Dézy, Bellarmin Chaillé.

Comté de Drummond.—St. Fulgence : MM. Fulgence Préfontaine, Richardson Clampet, Jean Bte. Faucher, Alexander Montgomery, Ephrem Blake.

Comté de Témiscouata.—Notre-Dame-du-Portage : Le Révérend Ulric Rousseau, Curé, et M. Antoine Langelier.

Comté de Châteauguay.—Ste. Martine : M. Louis Primeau, fils de Louis.

Comté d'Argenteuil.—Harrington No. deux : MM. Duncan McTae, Farquhar McCrummon, Murdoch Beaton, Donald Campbell, Donald Cameron.

En date du 26 de septembre courant.

Comté de Lévis.—Village de Bienville : Le Révérend Joseph D. Déziel, Curé, Joseph Bégin, Ecuyer, MM. Pierre Ducloux, Germain Michaud, Louis Bégin, jeune.

SYNDICS D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence le Gouverneur-Général, a bien voulu par minute en conseil du 26 du mois d'août dernier, approuver les nominations suivantes de syndics d'écoles dissidentes :

Comté de Stanstead.—Hatley : Le Révérend François Z. Mondor, Curé, MM. Jean Bte. Grandmont, Pierre St. Jacques.

Et en date du 13 de ce mois.

Comté d'Arthabaska.—Tingwick : MM. Charles Thurber, Alexander Willey, Joseph H. McLean.

Comté d'Hochelega.—Coteau St. Pierre : John Monk, Ecuyer, et M. Daniel Hadley.

AVIS A CEUX QUI CORRESPONDENT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1^o. Reproduisez toujours le numéro de la correspondance, si vous répondez à une lettre du département.

2^o. Ajoutez, en tête de votre lettre, le nom du comté après celui de la paroisse.

3^o. Signez, autant que possible, d'une manière lisible, et, si vous avez une signature difficile à lire, ajoutez-y votre nom lisiblement écrit ad-dessous.

4^o. Ne traitez jamais deux sujets dans la même lettre ; car chaque affaire a son dossier et, en mentionner plusieurs dans la même correspondance, c'est exposer le département à des erreurs ou à des omissions.

5^o. N'écrivez rien sur le dedans de l'enveloppe ; ajoutez tout *post-scriptum* que vous croirez nécessaire sur la lettre même.

6^o. Lorsque vous recommandez quelqu'un pour une charge, mettez toujours ses prénoms au long et ajoutez sa résidence et sa profession ou son métier.

7^o. Ne parlez jamais d'affaires personnelles dans une lettre officielle. Écrivez plutôt à part une note ou un billet en mettant : *Personnel* ou *confidentiel*, sur l'enveloppe et sur le billet même.

8^o. Toute lettre doit être adressée au surintendant, même lorsqu'elle est écrite en réponse à des lettres du secrétaire ou de quelque officier de ce département, à l'exception des correspondances concernant la caisse d'économie des instituteurs ou les abonnements au *Journal de l'Instruction Publique*, qui doivent être adressées à M. A. Lussignan, clerc des comptes et des statistiques.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE BEDFORD.

Écoles élémentaires.—Première classe A : Madeline E. D. L. Turner ; Miles Matilda E. Baillie, Lucy P. Bell, Ezzie E. Blakely, Hesterann Lawrence, Matilda A. McLean, Elisa Manson, Arabella C. Olds, Valeria M. Taylor.

Deuxième classe A : Mlles Didamia Gardner, Margaret A. Hale, E. J. Kathan, R. Kathan.

Oct. le 2 d'août, 1864.

WM. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE PONTIAC.

Écoles élémentaires.—Première classe A : Mlle Mary Jane Gray.
Deuxième classe A : Mlle Elizabeth Wilson.

Oct. le 2 d'août, 1864.

OVIDE LEBLANC,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE GASPÉ.

Écoles élémentaires.—Première classe F. et A : M. Philippe Terriau.
Première classe A : M. Jean Pope.
Deuxième classe A : M. Abraham Piton.

Oct. le 2 d'août, 1864.

PH. VIBERT, JEUNE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE LA BEAUCÉ.

Écoles élémentaires.—Première classe F : Mlle Artémise Campagna.
Deuxième classe F : Mlles Rosalie Blouin, M. Emilie Bouchard, Obolène Denis, M. Adéline Hébert, Catherine M. McKenzie.

Oct. le 2 d'août, 1864.

J. T. P. PROULX,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHEBROOKE.

Écoles élémentaires.—Première classe A : Mlles Emily Brooks, Al-mira Hawley, Amelia M. Mallory.

Deuxième classe A : MM. Eros Lebourveau, Edward A. Winslow ; Mlles Alicia Burrows, Ann McDonald, Helen M. Pierce.

Oct. le 2 d'août, 1864.

S. A. HUBB,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE CHICOUTIMI.

Écoles élémentaires.—Première classe F : Mlles Victorina Boivin,

Léonile Côté, Marie Lavoie, Zoé, Rose de Lima Martel, Philomène Simard.

Deuxième classe F : Mlles Calixte Maltais, Marie Maltais.
Oct. le 2 août, 1864.

THOMAS Z. CLOUTIER,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OUTAOUAIS.

Ecoles élémentaires.— Première classe A : Mlles Annie Letimer, Jane McMaster.

Deuxième classe A : M. James Parkinson, Mlles Emily Kimball, Charlotte McGillivray, Grace McCallum.
Oct. le 2 août, 1864.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE KAMOURASKA.

Ecoles élémentaires.—Deuxième classe F : Mlle Emilie Roy dit Desjardins.

Oct. le 2 août, 1864.
Mlles Marie Flore Deschênes, Marie Rebecca Roy.
Oct. le 16 août, 1864.

(Séance ajournée.)

P. DUMAIS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE TROIS-RIVIÈRES.

Académies.— Première classe F. et A. : Mlle Rose de Lima Gaillardetz.
Première classe F. : Mlle Marie D. Laplante.

Ecoles modèles.— Première classe F. et A. : Mlle Clarisse Brassard.
Ecoles élémentaires.— Première classe F. et A. : Mlle Louise M. El. P. de Courval.

Première classe F. : Mlles Olive Vitaline Allard, Marie Eulalie Boucher, Reine Baril, Marie Jolin, Marie Séraphine Lamothé.

Deuxième classe F. : Mlles Marie Eugénie Bergeron, Adéline Hébert, Marie Sophie Aurore Pinard, Louise Clorinde Roussseau, Monique Mathilde Rendé.

Oct. le 2 août, 1864.

J. M. DESILETS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Ecoles élémentaires.—Deuxième classe F. : M. Bernard Bouchard, Mlles M. Delphine Blais, M. Céline Dion, Louise Gaumont, M. Delvina Leblanc *alias* George, M. Louise Lemieux, Adéline Naval *alias* Labrie.

Oct. le 2 août, 1864.

MÊME BUREAU.

Ecoles élémentaires.—Deuxième classe F. : Mlles Eulalie Baril, Céline Labrecque.

Oct. le 10 sept., 1864.—(Séance ajournée.)

N. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Ecoles élémentaires.— Première classe F. : Mlles Angèle Virginie Foisy, Joséphine Méina Loiseau.

Deuxième classe F. : Mlles Rosalie Bouchard, Philomène Dubuc, Virginie Labege, Aurélie Paré, Mathilde Raymond.

Deuxième classe A. : Mlles Ann McDonnell, Alphonsine Payette.
Oct. le 6 mai, 1864.

MÊME BUREAU.

Ecoles élémentaires.— Première classe F. : MM. Damase Champagne, Honoré Napoléon Charpentier, Désiré Drainville, Romuald Fisette, Gustave Martin, Mlles Julie Barret, Domitille Bousquet, Esilda Chagnon, Henriette Charron, Marie Castello, Marie Côté, Marie Deveau dit Jolicour, Marie Rachel Emma Drapeau, Marie Flavie Dufresne, Philomène Hamel, Catherine Langevin, Marie Lapièrre, Adélaïde Lebeau, Philomène Limoges, Marie Emilie Philomène Limoges, Eliza Montpetit, Marie Claire Perras, Magnée Payette, Elise Thersile Poirier, Philomène Racicot, Domitille Scott, Emilie Sylvestre.

Deuxième classe F. : Mlles Marie Alix Bertrand, Elizabeth Brûlé, Angèle Cadieux, Céline Desmarais, Sophronie Gendron, Euphémie Girard, Philomène Laforce dit Popin, Edesse Laframboise, Léocadie Léger, Marguerite Muir, Marie Osite Pâquette, Marie Thallie Renaud.

Deuxième classe A. : M. Archibald Grant.
Oct. les 2 et 3 août, 1864.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Ecoles élémentaires.—Deuxième classe F. : Mlle Luce Parant.
Oct. le 2 août, 1864.

P. G. DEMAS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSTEAD.

Ecoles élémentaires.— Première classe A. : Mlle Martha M. Sias.
Deuxième classe A. : Mme Lydia W. Loveing, Mlles Lucinda M. Brown, Elsey L. Noyes.

Oct. le 16 août, 1864.—(Séance ajournée.)

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

Académies.— Première classe A. : M. John McIntosh.
Ecoles élémentaires.— Première classe A. : MM. William H. Naylor, John Rolston, Mlles Isabella Anderson, Elizabeth Anthony, Annabella Campbell, Susan Campbell, Janet Dædderidge, Elizabeth Fiddes, Elizabeth Greer, Jane Greer, Catharine McEwen, Mary Manchester, Elizabeth Maxwell, Janet Speak.

Première classe F. : Mlle Emma L. Clément.
Deuxième classe A. : M. Wm. F. Eastwood.

Oct. le 3 sept., 1864.—(Séance ajournée.)

T. A. GINSON,
Secrétaire.

DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

De MM. MacMillan & Cie., Londres : — "School Class Book of Arithmetic, part 1," par Barnard Smith, M.A., 1 vol.

De MM. Dawson & frères, Montréal : — "A Primary Arithmetic," par G. P. Quackenbos, A.M., 1 vol. "An Elementary Arithmetic," par le même, 1 vol. "First Book in English Grammar," par le même, 1 vol.

"Wilson's Larger Speller," 1 vol. "Progressive Lessons in Greek," par Wm. B. Silber, A.M., 1 vol. "A Latin Grammar for schools and Colleges," par Albert Harkness, Ph. D., 1 vol.

INSTITUTRICES DEMANDÉES.

On a besoin, dans la municipalité de la Longue-Pointe, comté d' Hochelaga, de deux institutrices, dont l'une capable d'enseigner les deux langues dans une école élémentaire, et l'autre, la musique. Celle qui aura la direction de l'école devra être munie d'un diplôme. On offre de \$200 à \$225 pour le salaire des deux.

S'adresser à ce Bureau.

INSTITUTRICES DISPONIBLES.

Une demoiselle, française de naissance, désire se placer comme institutrice dans une famille. Elle peut donner des leçons de français, d'anglais, de musique, etc.

S'adresser à ce Bureau.

AVIS.

La 23^e Conférence des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu le second vendredi d'octobre prochain, qui sera le 14, à 9 heures du matin. Tous les instituteurs sont spécialement priés d'y assister.

J. O. CASSEGRAIS,
Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA,) SEPTEMBRE ET OCTOBRE, 1864.

Correspondance du Département de l'Instruction Publique.

Nous devons attirer l'attention de nos lecteurs sur l'avis donné dans nos colonnes officielles à ce sujet. Cet avis a

déjà été publié ; mais n'a pas été généralement suivi. Les recommandations qu'il renferme sont toutes dans l'intérêt de ceux que cela concerne ; et leur négligence à s'y conformer peut occasionner des délais ou des méprises dont ils seront peut-être les premiers à se plaindre.

Cet avis est d'autant plus important que la correspondance du département prend tous les jours une plus grande extension. Le nombre de nouveaux dossiers pour l'année 1863 a été de 3,300 ; chaque dossier contient en moyenne trois projets de lettres ; et beaucoup de nouvelles lettres sont portées aux dossiers des années précédentes. Il a été expédié en 1862 11,738 lettres et documents ; il en a été reçu 8,275. En 1863 le chiffre des expéditions s'est élevé à 14,500, et celui des lettres et documents reçus à 8,761.

A nos abonnés.

Afin de nous éviter la perte de temps et la dépense qui résultent de l'envoi de mémoires à chacun de nos abonnés, nous prions tous ceux qui n'ont pas encore payé l'abonnement de l'année comant de vouloir bien en transmettre le montant à M. A. Lusignan, clerc des comptes et des statistiques au département de l'Instruction publique.

Le prix d'abonnement est si peu élevé que nos abonnés doivent en justice nous épargner autant que possible les frais de collection. Cette conduite serait toute dans leur intérêt puisque la publication de cette feuille n'est point une spéculation particulière et que tout profit qui serait réalisé, serait immédiatement employé à l'amélioration du journal, à la publication de gravures, de suppléments, etc.

Vingt-troisième Conférence des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale-Laval, tenue le 26 et le 27 Août 1864.

Furent présents : Rév. J. Langevin, principal de l'École Normale-Laval ; MM. les Inspecteurs P. M. Baidy, G. Tanguay et F. E. Juneau ; MM. N. Thibault, N. Lacasse, C. J. L. Lafrance, Jos. Létourneau, C. Dion, Ed. Carrier, J. Bte. Cloutier, Ls. Lefebvre, F. X. Gilbert, A. Esnouf, Frs. Fortin, C. Gagné, W. Ryan, El. Gauvin, M. Ahern, C. Bouchard, F. X. Chabot, E. St. Hilaire, G. Lacombe, Geo. Tremblay, Jos. Besselier, P. Bourassa, N. Mercier, Frs. Ferland, Cyr. Labrecque, El. Fecteau, Oct. Goulet, F. Robitaille, Frs. Page, A. Girardin, P. Giroix, Frs. Parent, H. Rousseau, Didier Couture et quelques élèves de l'École Normale.

Séance du 26, à 7 heures du soir.

Le procès-verbal de la dernière assemblée fut lu et adopté.

MM. C. J. L. Lafrance et J. Létourneau firent chacun une lecture : le premier, sur "La Botanique," le second, sur "Diverses réformes à obtenir pour améliorer le sort des Instituteurs."

A propos de ce sujet il s'éleva une vive discussion, à laquelle prirent part M. le Principal de l'École Normale, MM. les Inspecteurs Tanguay et Juneau et MM. C. J. L. Lafrance et J. Létourneau ; après quoi l'Assemblée s'ajourna au lendemain matin.

Séance du samedi, à 9 heures A. M.

La reddition des comptes de M. le Trésorier A. Girardin, telle qu'acceptée par le Conseil, fut adoptée par l'Association.

Il appert par cette reddition de comptes que l'Association, quitte de toute dette, a en dépôt, à la Caisse d'Economie de N.-D. du Québec, la somme de \$66.07, en y comprenant une balance qui provient de la Caisse de l'Association des Instituteurs de St. Roch de Québec.

La résolution suivante, passée le matin au conseil, fut proposée à la conférence et adoptée ; savoir :

Proposé par M. Jos. Létourneau et secondé par M. C. J. L. Lafrance :

Qu'un comité de trois membres soit nommé dans le but d'exa-

miner les principaux amendements qui, dans l'intérêt de la classe enseignante, devraient être faits à la loi d'éducation ;

Que le dit comité fasse rapport par un projet de requête, qui sera soumis comme sujet de discussion à la prochaine conférence, afin d'être ensuite adressé à la Législature à la prochaine session, et que M. le Principal de l'École Normale-Laval et MM. N. Thibault, N. Lacasse et le moteur forment ce comité.

On procéda ensuite à l'élection des officiers, et le résultat fut comme suit :

Président : M. N. Thibault ; Vice-président : M. J. B. Cloutier ; Secrétaire : M. Ed. Carrier ; Trésorier : M. El. Gauvin ; Membres du Comité de régie : MM. C. Dufresne, N. Lacasse, C. J. L. Lafrance, Jos. Létourneau, L. Lefebvre, C. Dion, F. X. Gilbert, C. Gagné et M. Ryan.

M. Ed. Carrier lut un essai sur "L'électricité." L'association, devant accorder à cette séance trois prix d'écriture pour les meilleurs échantillons qui lui étaient soumis, pria MM. les Inspecteurs P. M. Baidy, G. Tanguay et F. X. Juneau de décider à qui ils devaient être accordés, et ces messieurs se prononcèrent ainsi :

1er. Prix : M. André Miller ; 2e. M. John Newton ; 3e. MM. Ls. Dion et F. X. Dion.

Ces quatre élèves ont fréquenté l'école modèle de l'École Normale-Laval depuis plus d'une année, à l'exception de M. Ls. Dion, qui n'y assistait que depuis cinq mois ; auparavant il était élève de l'Académie St. Jean-Baptiste, dirigée par M. C. J. L. Lafrance.

Conformément à cette décision, il fut unanimement résolu d'accorder pour prix 4 volumes, dont deux de la valeur de \$1.00 à MM. A. Miller et à J. Newton, et deux autres de \$0.50 à MM. Ls. Dion et à F. F. Côté.

Il fut ensuite résolu, à la demande du Conseil, que tous les élèves des Instituteurs membres de cette Association continueraient à avoir le droit de concourir en calligraphie, pourvu qu'ils se conformerent aux conditions suivantes :

1o. Donner avis au moins un mois d'avance du désir de concourir en calligraphie ;

2o. Copier d'une main courante le texte qui sera transmis, quelques jours avant l'assemblée subséquente par le Secrétaire de cette Association, et ne se servir pour cet effet que du papier timbré qui accompagnera le texte.

3o. Mettre son nom au bas du papier (à droite), plier cette partie de la feuille et la cacheter.

Il fut aussi résolu de n'admettre à ce concours que trois élèves au plus par chaque école.

Le sujet suivant, proposé à la dernière assemblée, fut soumis à la discussion : "Conditions nécessaires pour bien lire à haute voix."

MM. les Inspecteurs Baidy, Tanguay et Juneau prirent part à la discussion, et M. le Principal J. Langevin entra dans quelques détails sur les qualités naturelles ou acquises qu'exige cet art.

L'assemblée concourut dans la plupart des idées émises sur ce sujet, et approuva le résumé suivant, préparé par M. N. Lacasse :

Pour bien lire à haute voix, il faut connaître les règles de l'Accent grammatical, de la Quantité, de l'Accent oratoire et de la Ponctuation.

L'Accent grammatical se rapporte au son : par lui les syllabes sont graves ou aiguës.

La Quantité se rapporte au temps, et sert à distinguer les syllabes longues des syllabes brèves.

L'Accent oratoire consiste à appuyer, en liant, sur les mots qui semblent plus propres à mieux faire comprendre la pensée ou à mieux rendre le sentiment ; c'est celui qui varie les tons à l'infini, alors qu'on exprime le pathétique, l'ironie, l'admiration, la colère ou toute autre passion.

La Ponctuation est l'art d'indiquer par certains signes les différentes pauses que l'on doit faire en lisant. Sans la connaissance parfaite de la valeur de ces signes, on ferait de faux tons, des pauses fautiveles, et on aurait parfois de la peine à reprendre sa respiration.

Pour observer convenablement l'Accent grammatical, la Quantité, l'Accent oratoire et la Ponctuation et par conséquent pour bien lire à haute voix, il faut bien comprendre et goûter ce qu'on lit ; et, pour cela, il faut :

1o Bien choisir ses lectures par rapport à soi, aux auditeurs, aux circonstances ;

2o Prendre une voix moyenne, pour varier à volonté par des sons aigus ou graves ;

3o Lire lentement, prononcer distinctement toutes les syllabes ; bien unir les mots entre eux par des liaisons harmonieuses, suivant l'usage et sans affectation ; bien faire entendre les dernières syllabes, faire sentir les points d'interrogation et d'exclamation ;

1o Éviter la monotonie, en ne finissant pas toutes les phrases sur le même ton, et pour cela imiter à peu près celui de la conversation ;

2o Peindre les caractères des personnages et les différents sentiments qu'ils expriment, par des modifications dans la voix, en la faisant tantôt douce ou forte, tantôt dure ou timide, etc. ;

3o Lire avec goût, avec intérêt, avec énergie, de manière qu'il y ait quelque rapport de la physionomie avec ce qu'on lit, si l'on veut faire comprendre et goûter sa lecture.

Nonobstant toutes ces conditions, on ne saurait être parfait lecteur sans les qualités naturelles suivantes :

1o La beauté et la flexibilité de la voix, qui doit être sonore et pleine, harmonieuse, et se plier à tous les tons ;

2o La bonté de la vue et son agilité ;

3o La netteté de la prononciation, qui consiste à bien prononcer chaque syllabe, à articuler distinctement, sans qu'aucune syllabe soit atténuée ou sourde.

Enfin pour acquérir une lecture parfaite, il faut de la réflexion, de l'intelligence, de l'habileté et du sentiment. Jeune, on s'applique à la lecture pour prendre un bon accent, une bonne prononciation ; instruit et plus vieux, possédant les qualités naturelles et les qualités acquises, on trouve soi-même la manière de bien lire à haute voix.

M. C. Lacombe, secondé par M. C. Labrière, proposa et il fut *Résolu*.— Que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

M. Napéon Lacasse, secondé par M. J. B. Cloutier, proposa et il fut

Résolu.— Que MM. les Commissaires des différentes Municipalités scolaires de la Circonscription-Laval soient informés que l'Association des Instituteurs de la dite Circonscription désirent que toutes les personnes engagées dans l'enseignement reçoivent le *Journal de l'Instruction Publique*, tant dans leur intérêt que dans celui de leurs élèves ;

Que, conformément à ce désir, MM. les Commissaires d'école soient priés de concourir à cette fin, en ajoutant au salaire de leurs Instituteurs et de leurs Institutrices le prix de l'abonnement au dit *Journal de l'Instruction Publique* ;

Qu'à la prochaine assemblée de cette Association, les noms des Municipalités qui auront concouru au désir exprimé dans cette motion, soient annoncés aux Instituteurs et publiés dans le procès-verbal de la dite assemblée ;

Que MM. les Inspecteurs d'école soient priés d'exercer toute leur influence auprès de MM. les Commissaires pour les engager à souscrire eux-mêmes, pour leurs Instituteurs, au *Journal de l'Instruction Publique*.

Il a été exprimé aussi que le vœu de l'Association est que le *Journal de l'Instruction Publique*, ainsi payé par MM. les Commissaires, reste comme propriété des écoles.

Après la lecture de cette motion, M. l'Inspecteur F. E. Jumeau déclara qu'elle exprimait ce qu'il avait déjà recommandé dans son district d'inspection, lors de sa dernière visite, et que cette proposition avait été partout bien accueillie par MM. les Commissaires d'école.

MM. les Inspecteurs P. M. Barty et F. E. Jumeau, et MM. N. Thibault, C. J. L. Lafrance, J. B. Cloutier, E. St. Hilaire et M. Ahern, promirent de préparer chacun d'eux une lecture pour la prochaine conférence.

Le sujet suivant, tel qu'adopté par une motion, sera discuté à la prochaine assemblée :

“ Quels sont les principaux amendements qui, dans l'intérêt de la classe enseignante, devraient être faits à la loi d'éducation. ”

Et l'Assemblée s'ajourna au dernier vendredi de Janvier prochain, à 7 heures du soir.

NORBERT THIBAULT,
Président.
ED. CARRIER,
Secrétaire.

Compte-rendu de la conférence des instituteurs en rapport avec l'École Normale McGill, et inauguration d'une association provinciale des instituteurs protestants du Bas-Canada.

Depuis quelque temps, les associations locales des instituteurs protestants de cette province se sont occupées à former une association provinciale, qui réunirait tous les instituteurs protestants du Bas-Canada. C'est afin d'obtenir ce résultat, qu'on a tenu, dans la salle de l'École Normale McGill, à Montréal, une réunion d'instituteurs venus de différentes parties de la province. Cette assemblée avait

lieu au commencement du mois de juin dernier et avait été convoquée au moyen de circulaires expédées en grand nombre.

À la première séance, tenue dans la soirée du vendredi, on ne s'est occupé que des affaires préliminaires, et le public avait été invité à venir entendre les discours que devaient prononcer plusieurs messieurs très-versés dans tout ce qui concerne l'éducation dans ce pays. Le Dr. Dawson, principal du Collège McGill, présida l'assemblée, en l'absence de l'Honorable Surintendant de l'Éducation. Après que le Rév. M. Ewing eut récité une prière et que les élèves de l'École Normale McGill, sous la direction de M. Fowler, eurent chanté quelques morceaux, M. Dawson dit en substance ce qui suit :

“ L'ouverture de cette deuxième conférence en rapport avec cette Institution, se fait sous d'heureux auspices. Non-seulement nous avons ici, ce soir, un nombre considérable d'instituteurs et d'amis de l'éducation appartenant à Montréal ; mais nous avons des représentants des autres associations établies dans le Bas-Canada ; de sorte qu'il nous est permis d'espérer de pouvoir atteindre le but que nous avons en vue : une association provinciale d'instituteurs réunissant toutes les autres associations, mettant chacune d'elles sur un même pied d'égalité, pouvant produire de bien meilleurs résultats en tenant ses réunions à tour de rôle dans les localités les plus importantes du Bas-Canada. Si nous pouvons arriver jusque-là des à présent, cette réunion fera époque dans l'histoire de ce pays, sous le rapport de l'éducation, et méritera d'attirer l'attention et le respect de ceux qui nous suivront, alors que l'éducation aura atteint, espérons-nous, le niveau qu'elle doit occuper.

Pour réussir dans l'établissement d'une association provinciale, nous devons faire taire nos idées personnelles et nous considérer, chacun, comme faisant partie d'un grand corps, dont tous les membres travaillent d'accord, visent tous au même but : l'éducation, qui est l'œuvre la plus belle à laquelle on puisse s'associer. Laissons derrière nous tous nos petits intérêts personnels, toute délicate jalousie, tous nos griefs, comme autant de compagnons indignes de marcher avec nous ; considérons-nous comme des missionnaires appelés à répandre l'éducation, destinés à un travail dur, et tout cela afin de promouvoir cette belle et grande œuvre de l'instruction publique. Rappelons-nous aussi que notre devoir n'est pas tant de combattre les obstacles qui entravent la marche de l'éducation, quelque grands qu'ils soient, que de préparer la voie à un meilleur avenir, en s'appliquant, dès à présent, à écarter les maux qui pourront surgir plus tard. Notre mission est humble et obscure, si on la compare à celle du guerrier ou à celle de l'homme d'état ; mais notre mission à cela qu'elle agit plus directement et plus efficacement sur les destinées d'un peuple. Montrons-nous donc animés, dans cette occasion, d'un esprit de charité les uns envers les autres ; montrons un esprit d'humanité qui puisse attirer sur nous les bénédictions du Ciel ; faisons généreusement le sacrifice de nos propres idées en faveur de la noble cause à laquelle nous allons travailler ; ne nous laissons pas décourager par les nombreuses difficultés qui, au premier abord, semblent obstruer la voie ; mais, nous élevant plus haut, marchons sans crainte à la réalisation du grand et noble objet que nous avons en vue. ”

M. Laing, directeur de l'Académie de Waterloo, et président de l'Association des instituteurs de Bedford, fit ensuite une lecture sur quelques-unes des déficiences de notre système d'éducation. Il s'appliqua surtout à faire comprendre qu'il est important que l'instituteur soit recommandable encore plus sous le rapport des mœurs que sous celui de la capacité littéraire, et il fit voir l'imprudence que l'on commet, dans plusieurs localités, en donnant à l'intelligence le pas sur l'éducation religieuse et sur la bonne conduite. Il parla aussi de l'utilité des cartes géographiques, tableaux, gravures, etc., comme servant à mieux graver dans la mémoire ce que l'on enseigne ; il fit allusion à l'erreur que commettent assez communément les instituteurs en faisant passer leurs élèves dans une classe supérieure, sans qu'ils aient bien approfondi les matières enseignées dans la classe qu'ils viennent de quitter ; il démontra aussi la folie qu'il y aurait de vouloir conduire une école avec un système préconçu de punitions et qu'on voudrait observer sans égard aux circonstances qui doivent le modifier dans plusieurs occasions. Un tel système, dit-il, devra plus tard être rejeté en partie ou en entier, et cette mesure, devenue nécessaire, tendra à humilier le maître et diminuera le respect dû à l'autorité.

M. Laing parla aussi de l'indifférence des parents ; de leur parcimonie, lorsqu'il s'agit de donner à leurs enfants les objets nécessaires, ou de payer le salaire de l'instituteur ; le plus souvent, ces parents, incapables d'apprécier les bienfaits de l'éducation, ou ne voulant pas les reconnaître, n'envoient leurs enfants à l'école que pour se débarrasser d'eux, sans s'occuper du soin de les surveiller, de suivre de près leurs progrès.

Après quelques remarques sur le besoin qu'ont les instituteurs

de faire de fortes études, de se perfectionner de plus en plus, M. Laing termina en disant que la vertu seule peut procurer de bons et solides résultats, quoique l'on puisse obtenir des progrès matériels à l'aide d'une intelligence bien cultivée. "Ce n'est pas, dit-il, la législature qui promulgue des lois, ni l'exécutif qui les fait observer, qui ont le contrôle des destinées d'un pays. C'est une puissance d'un ordre supérieur, c'est celle qui forme les hommes d'état; c'est la puissance que possède l'instituteur de la jeunesse. Si nous voulons sincèrement que, plus tard, notre pays acquerre l'importance et le degré de perfection que nous ne cessons de désirer pour lui, faisons en sorte que l'éducation de la jeunesse soit confiée entre des mains sages et pures. Les enfants d'aujourd'hui formeront la génération qui nous suivra, et à nous la responsabilité de ses actes. Que le soin de son éducation soit donc en proportion de l'amour que nous avons pour notre pays, en proportion du désir que nous avons de le voir prospérer; élevons donc nos enfants dans la crainte de Dieu; formons-les physiquement, intellectuellement et moralement de manière à ce qu'ils fassent honneur à ceux qui les auront précédés ainsi qu'au pays qui les a vus naître."

M. Hubbard, Inspecteur d'école, fut ensuite appelé à prendre la parole, en l'absence du Dr. Nicolls, président de l'Association du district de St. François. M. Hubbard reconnut la justesse des remarques de M. Laing, au sujet de l'apathie de plusieurs parents; mais il fut d'avis qu'il valait mieux pour l'instituteur, ainsi que l'avait suggéré le président, s'attacher fortement à son devoir, sans trop s'occuper des loits des autres. Il signala aussi comme un obstacle sérieux aux progrès de l'éducation le changement fréquent des instituteurs; il fit allusion aux efforts qui avaient été faits pour établir et maintenir l'Association des instituteurs du district de St. François, et se prononça en faveur de l'établissement d'une association provinciale, laquelle, suivant lui, était appelée à produire le plus grand bien.

M. le Professeur Robins, ayant été appelé par le président à prendre la parole, souhaila au nom de l'Association de Montréal, la bienvenue aux étrangers présents; puis, il fit voir toutes les difficultés qu'il y aurait à surmonter pour mener leur projet à bonne fin, et il termina en disant qu'il ne pouvait douter de son succès, vu la constance et l'énergie qu'on avait déployées.

La soirée se termina par l'exécution de quelques morceaux de musique, sous la direction de M. Fowler et par la récitation d'une charmante poésie intitulée: "La prière du pêcheur," empruntée à l'ouvrage récemment publié de J. Ingelow. M. Andrew, chargé de la récitation de cette prière, s'en est acquitté avec beaucoup d'effet.

Le lendemain, M. le Dr. Dawson prit le fauteuil à 9 heures a. m. Les personnes dont suivent les noms et représentant les diverses associations d'instituteurs étaient présentes:

Association de Bedford: M. Laing, président, et M. Marsh;
Associations de Huntingdon et de Lachute: M. Bruce.
Association de Montréal: M. le Dr. Dawson, président; MM. les Professeurs Hicks et Howe, M. Gibson et M. le Professeur Robins, vice-présidents; M. Williamson, secrétaire; M. McGregor, trésorier; Mme Simpson, Mme Lay, Mlle Leyman, M. le Professeur Darey, M. Andrew, M. Warren, membres du Conseil; le Rév. Dr. Leach, membre honoraire, et plusieurs autres membres.
Association de Québec: M. Wilkie.
Association de St. François: le Rév. Dr. Nicolls, président; M. le Principal Graham et M. Hubbard.

M. Bruce lut alors un mémoire sur les bienfaits que doivent produire les associations d'instituteurs; ce qu'il développa d'une manière lucide et très-détaillée. Il fit voir l'établissement de semblables associations en Europe, et dit que la formation d'une semblable institution dans cette province ne pourrait manquer de produire les bons résultats qu'elle a eus là-bas et qu'elle ferait époque dans les annales de l'instruction publique du Bas-Canada.

On passa ensuite à la discussion de la constitution de l'Association projetée, et le programme rédigé à cet effet fut finalement adopté après avoir subi quelques légers changements.

D'après ce programme, l'Association Provinciale se composera des membres de toutes les associations locales protestantes du Bas-Canada, et les instituteurs qui ne font pas partie des associations locales pourront en devenir membres aux conditions ci-après mentionnées; le Surintendant de l'Éducation, les membres du Conseil de l'Instruction Publique, les Inspecteurs d'école et les membres des Bureaux d'Examineurs du Bas-Canada seront, *ex officio*, membres honoraires; une assemblée aura lieu, chaque année, à Perdroit et à l'époque qui auront été choisis lors de la dernière assemblée; un président, un secrétaire et un trésorier seront nommés à l'Assemblée annuelle, les présidents des associations locales devant être, *ex officio*, vice-présidents de l'Association Provinciale; le Conseil de l'Association locale de Montréal, avec le président et le secrétaire de chacune des autres associations for-

meront le Comité central de l'Association Provinciale. On convint d'autres arrangements relatifs aux assemblées.

La séance ayant été levée pendant l'espace d'un quart d'heure, l'auditoire s'occupa, durant ces quelques minutes, les uns à examiner les livres d'école, cartes, instruments de physique exposés par MM. Miller, Campbell et Hearn, et les autres à voir faire l'exercice militaire aux élèves de l'école modèle.

On procéda ensuite à l'élection des officiers de l'Association Provinciale, comme suit:

Président: le Rév. Dr. Nicolls, de l'Université de Lennoxville; secrétaire: M. le Professeur Robins, B. A., de l'École Normale McGill; trésorier: James McGregor, Ec., B. A., attaché à la même école.

La première assemblée de l'Association aura lieu dans la première semaine de juin, 1863, dans les limites du district de St. François, à tel endroit qui sera choisi, d'ici à cette date, par l'Association de ce district; le Comité de l'Association Provinciale a reçu instruction de préparer des projets de règlements qui devront être soumis à la prochaine assemblée annuelle.

À la demande du président, M. le Principal Graham fit une lecture sur la manière de diriger une école avec succès.

Après la lecture de M. Graham, une discussion intéressante et embrassant divers sujets, s'éleva, et les messieurs suivants y prirent part: M. Marsh, de l'Académie de Granby, M. Laing, de l'Académie de Waterloo, M. Wilkie, directeur du lycée de Québec, et le Professeur Hicks, de l'École Normale. M. le Professeur Darey fit voir ensuite à l'auditoire son mode d'enseigner le français, se servant pour cela d'une classe d'élèves du lycée attaché à l'Université McGill, faisant en même temps ressortir les difficultés qui se rencontrent dans la prononciation des lettres de l'alphabet et indiquant la manière de surmonter ces difficultés. On vota des remerciements à M. Darey, puis M. Wilkie, de la part des délégués, exprima à M. Dawson leur reconnaissance de la bonté dont il avait fait preuve à leur égard. On se rendit ensuite au lieu des exercices militaires pour y voir parader les élèves du lycée de l'Université, puis de là au gymnase.

La journée se termina par une soirée des plus agréables passée chez Mme Simpson, directrice d'une académie de demoiselles, qui s'acquitta de ses devoirs d'hôtesse avec une urbanité qui a grandement charmé tous ses hôtes.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur HUBBARD, pour l'année 1861.

PARTIES DES COMTÉS DE DRUMMOND ET D'ARTHURASKA.

34. *Kingsey*.—Je regrette beaucoup d'avoir à constater qu'il y a bien peu de zèle, qu'il y a indifférence même pour les écoles dans cette municipalité. Les maisons d'école sont dans un état pitoyable; les écoles ne sont que très-rarement visitées par les commissaires, et l'on ne se conforme point toujours aux exigences de la loi.

Les écoles en opération font peu de progrès; il y en a deux, cependant, qui ont produit de bons résultats.

35. *Durham No. 1*.—Dans cette municipalité, on s'intéresse beaucoup à tout ce qui a rapport à l'éducation, et les affaires sont entrées dans une voie qui me fait augurer aussi bien des écoles de cette localité que de celles d'aucun autre endroit de ce district d'inspection. Il y a beaucoup à faire aux bâtiments d'école, dont plusieurs sont en mauvais état. Les salaires sont régulièrement payés aux instituteurs.

L'académie est sous la direction d'une institutrice munie d'un diplôme d'école modèle de l'école normale McGill. Cette institution est prospère et rend d'importants services.

36. *Durham No. 2*.—Il n'y a que 2 écoles dans cette localité: il s'y fait peu de progrès. Une des deux institutrices n'a point de diplôme. Les finances sont dans un meilleur état.

37. *Tingwick*.—Les 4 écoles de Tingwick n'ont donné que de bien faibles résultats; mais je crois qu'on est sur le point d'engager des instituteurs plus capables.

Les comptes sont bien tenus; il est difficile d'opérer la rentrée des deniers, les contribuables étant généralement pauvres et peu soucieux de faire instruire leurs enfants.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.—D'après ce qui précède, il y a 286 arrondissements d'école dans tout ce district d'inspection, et 261 écoles en opération et sous contrôle des commissaires, 6 sous celui des syndics, et 9 écoles indépendantes; 8151 élèves fréquentent

ces écoles. Il y a, en outre, 257 maisons d'école appartenant aux commissaires et aux syndics; 4 écoles modèles mixtes; 2 écoles supérieures de filles; 12 académies; 3 collèges; 1 couvent. Nombre d'élèves fréquentant ces diverses institutions d'éducation, 1342, formant, avec le nombre d'élèves des écoles élémentaires, un total de 9793.

Ce district comprend, en outre, 48 instituteurs et 293 institutrices; ces dernières forment à peu près les cinq sixièmes du nombre total. Parmi les instituteurs, 33 ont des diplômes, et, parmi les institutrices, 222. Tous sont généralement engagés au mois, et leur salaire varie, pour les maîtres, de \$8 à \$20 par mois, et, pour les institutrices, de \$5 à \$12, la pension comprise.

Il y a 7 bibliothèques publiques renfermant 2881 volumes. Plusieurs fois, durant cette année, j'ai pu vous transmettre les noms d'institutrices désirant s'abonner aux journaux publiés par le département. Je considère que cette publication, outre les renseignements utiles et amusants qu'elle renferme, ne peut que rendre plus facile la tâche de celui qui est chargé d'enseigner. C'est pourquoi je ferai tout en mon pouvoir pour la propager.

Extraits des Rapports de 1862.

Il y a généralement progrès dans le district d'inspection de M. Hubbard; quoiqu'il reste encore beaucoup à faire. Quelques-unes des anciennes municipalités ont fait preuve d'un plus grand zèle que par le passé; de nouvelles municipalités sont en opération, et d'autres sont sur le point de le devenir. La pauvreté, dans plusieurs localités, contribue beaucoup à ralentir les progrès.

Ce district renferme à présent 38 municipalités; 304 arrondissements; 270 maisons d'école; 271 écoles sous la régie des commissaires, et 6 sous celle des syndics; 11 indépendantes; total; 288 écoles élémentaires, fréquentées par 8946 élèves. Le nombre d'institutions de tout genre est de 309, et le nombre total d'élèves est de 10360.

En comparant ces chiffres avec ceux de l'année précédente, on trouve une augmentation de 17 écoles et de 500 élèves.

Le nombre des instituteurs est de 64, et celui des institutrices est de 335. Le nombre des instituteurs a augmenté depuis l'année dernière.

Le chiffre des traitements des instituteurs et des institutrices a peu varié.

M. Hubbard, après avoir constaté qu'il est difficile en plusieurs endroits de prélever régulièrement le taux mensuel, cite comme un des plus grands obstacles au fonctionnement de la loi d'éducation, l'engagement des instituteurs au rabais et la mauvaise coutume qu'on a de les changer trop souvent.

M. Hubbard fait observer que plusieurs instituteurs et institutrices de son district se sont abonnées, durant cette année, aux journaux publiés par ce département, et "je ferai tous mes efforts pour en augmenter la circulation, dit-il, tant je suis persuadé de l'importance de ces publications et du bien qu'elles produisent."

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur LENOUX.

COMTÉS DE BAGOT, ROUVILLE ET ST. HYACINTHE.

Premier Rapport.

Dans mon dernier rapport, j'ai eu la satisfaction de vous dire que, sauf quelques rares exceptions, toutes les écoles de mon district étaient en voie de progrès; que beaucoup avaient atteint et même dépassé la somme des connaissances que les contribuables sont en droit d'exiger d'un instituteur ou d'une institutrice d'école élémentaire. Quand ces derniers ont, en effet, enseigné à leurs élèves à bien lire et à bien écrire, les éléments de la grammaire, le calcul jusqu'à la règle d'intérêt composé inclusivement, les éléments de la géographie, un peu d'histoire sainte et du Canada, etc., etc., je ne crois pas que l'on soit en droit d'exiger davantage, et je puis dire avec bonheur que maintenant, un grand nombre des élèves des écoles de ce district ont dépassé cette somme de connaissances.

Les instructions que j'ai données, l'an dernier, aux instituteurs et institutrices de toutes les paroisses de mon district, ont produit un excellent résultat, là où elles ont été bien et régulièrement suivies, et ont contribué pour beaucoup à l'heureux changement que je viens de constater. Mais je regrette d'avoir à signaler que, dans certaines localités, quelques contribuables, ennemis de l'éducation, ou incapables de mieux comprendre leurs intérêts, ont contraint leurs institutrices à faire tout le contraire de ce que j'avais prescrit.

Le matériel nécessaire, dans une école, pour faciliter les progrès des élèves, est aujourd'hui presque complet partout, et là où il manque encore quelque chose, c'est dû à certains obstacles que

l'on n'a pu surmonter, mais qui, je l'espère, disparaîtront l'an prochain.

Maintenant, monsieur, je crois devoir vous faire connaître quels sont encore les obstacles qui, dans quelques parties de ce district, paralysent les progrès de l'éducation, et même les efforts des personnes bien disposées à en promouvoir les intérêts.

La première cause est la modicité des salaires des instituteurs et institutrices. J'ai réussi, à force d'instances auprès des commissaires de quelques localités, à faire augmenter les salaires des instituteurs qui durant l'année venant de s'écouler, avaient obtenu le plus de succès.

La deuxième cause est le défaut d'un règlement que tous, instituteurs et institutrices, seraient strictement tenus de suivre. La nécessité d'un règlement, obligatoire pour les institutrices surtout, est d'autant plus indispensable que la trop grande latitude que leur accorde certains commissaires d'école devient très-préjudiciable à leurs élèves.

La troisième cause est le droit que s'arrogent quelques commissaires illettrés de prescrire ce que les institutrices doivent enseigner à leurs élèves.

La quatrième cause est l'appui que prêtent certains parents à leurs enfants, afin de les engager à s'opposer aux justes volontés de leurs maîtres et de leurs institutrices. J'ai eu à m'élever fortement et publiquement, dans certaines paroisses, contre des abus de ce genre.

La cinquième cause est le défaut d'assiduité à l'école. Il est des paroisses où ce mal semble être contagieux.

La sixième cause qui retarde beaucoup les progrès de l'éducation, ce sont les changements d'instituteurs, ce qui, dans certaines localités, arrive tous les ans, et très-souvent, sans motifs réels, uniquement parce que deux ou trois contribuables ne sont pas satisfaits.

Il est bien d'autres causes que je pourrais signaler, mais dont il serait trop long de faire l'énumération. Je me borne à celles que je viens de mentionner, et qui sont, je crois, les plus nuisibles et contre lesquelles il est important de lutter avec vigueur.

Permettez maintenant que je vous dise un mot de chacune des paroisses de mon district en particulier.

1. *St. Marie de Monnoir* possède un collège industriel et classique, une académie de filles, 9 écoles élémentaires et une école dissidente protestante, établie l'automne dernier. Tous ces collèges, académie et écoles sont fréquentés par 782 élèves. Il y a peu d'assiduité de la part des élèves dans les écoles des rangs.

2. *St. Mathias* a 4 écoles sous contrôle: l'école du village Richelieu a été fermée, vu les trop grands sacrifices qu'étaient obligés de s'imposer les quelques personnes qui la soutenaient. Les 4 écoles sous contrôle sont fréquentées par 271 élèves, presque tous très-assidus.

3. *St. Hilaire* a 1 académie de filles, 1 école modèle et 4 écoles élémentaires, fréquentées assidûment par 291 élèves. Je dois faire une mention toute particulière de l'école du Brûlé de St. Hilaire. Cette école, dirigée par Mlle. Julie Dubois, a fait des progrès au-delà de toute attente. On y a vu de jeunes enfants de 10 et de 11 ans répondre avec une facilité étonnante sur les parties les plus difficiles de la grammaire et de l'arithmétique.

4. *St. Jean-Baptiste* a 5 écoles élémentaires que fréquentent irrégulièrement 308 élèves.

5. *St. Césaire* a 2 académies, l'une de garçons et l'autre de filles, 14 écoles élémentaires sous contrôle et une école dissidente. Toutes ces académies et ces écoles sont fréquentées par 315 élèves, la plupart assez assidûment. J'excepte, cependant, les écoles du haut et du bas de la rivière, côté nord et côté sud, où les instituteurs éprouvent beaucoup de difficultés, vu l'apathie d'une partie des contribuables de ces arrondissements.

6. *St. Paul d'Abbotsford* a 5 écoles catholiques sous contrôle et 2 écoles dissidentes, très-régulièrement fréquentées par 253 élèves. Le zèle des contribuables de cette paroisse, l'une des plus pauvres de ce district, est digne des plus grands éloges.

Privés de pouvoir envoyer leurs enfants aux écoles des autres arrondissements de la paroisse à cause de la trop grande distance à parcourir, les contribuables de l'arrondissement du village n'ont pas reculé devant les sacrifices qu'il leur a fallu faire pour bâtir une maison d'école très-convenable et la pourvoir du matériel nécessaire. Le français et l'anglais sont enseignés avec soin et succès dans cette école par Mlle. Honorine McGuire.

7. *Ange-Gardiën* a maintenant 8 écoles élémentaires sous contrôle. Elles sont assidûment fréquentées par 318 élèves. De même

que St. Paul, cette jeune paroisse est bien digne d'éloge, vu les généreux sacrifices que se sont imposés ses contribuables pour ériger 5 maisons d'école depuis 2 ans seulement.

8. *St. Hugues* a 1 académie de filles et 7 écoles élémentaires, fréquentées irrégulièrement par 403 élèves.

9. *St. Simon* a quatre écoles élémentaires, fréquentées par 269 élèves, dont l'assiduité est moyenne.

10. *St. Rosalie* a 5 écoles élémentaires, fréquentées par 319 élèves. L'assiduité des écoles du 2^{me} et du 3^{me} rang est vraiment modèle, tandis que les enfants du 4^{me} et surtout du 5^{me} rang vont à leur école très-irrégulièrement, tellement qu'il serait préférable de la fermer.

11. *St. Pie* a 11 écoles élémentaires catholiques; l'école dissidente a cessé d'exister. Les 11 écoles de cette paroisse sont fréquentées par 776 élèves dont l'assiduité est moyenne.

12. *St. Dominique* a 6 écoles fréquentées avec assez d'assiduité par 495 élèves. La plupart de ces écoles sont sans progrès marquants, vu l'opposition directe que fait à toutes les bonnes mesures un des commissaires.

13. *St. Liboire*.— Il n'y a pas encore de corporation d'établie dans cette jeune paroisse qui n'a que trois ans d'existence. Il y a néanmoins 1 école en opération; elle est fréquentée par 28 élèves. Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'il n'y a pas une seule personne dans cette localité, toute pauvre qu'elle soit, qui ne désire voir les écoles s'établir. Cette paroisse contient déjà 178 chefs de famille, et je puis dire en toute sûreté que 3 écoles placées aux centres des rangs les plus habités seraient fréquentées chacune par 40 enfants.

14. *St. Ephrem d'Upton* a 4 écoles, 3 sous contrôle et 1 école anglaise dissidente. Elles sont fréquentées très-régulièrement par 213 élèves.

15. *St. Hélène* a 4 arrondissements, mais 2 écoles seulement y sont en opération sous contrôle, la pauvreté des habitants ne leur permettant pas d'en soutenir davantage. Il y a aussi une école indépendante catholique. Toutes ces écoles sont fréquentées par 191 élèves.

16. *St. Hyacinthe* (ville) a 1 collège, 1 académie de filles, une école modèle, 6 écoles élémentaires et 3 écoles indépendantes. Toutes ces institutions sont fréquentées par 1077 élèves dont l'assiduité est satisfaisante, à l'exception des écoles du bas de la rivière dont les élèves sont peu assidus.

17. *Notre-Dame de St. Hyacinthe* a 10 écoles fréquentées par 545 élèves. La plupart de ces écoles sont encore dépourvues d'une partie du matériel nécessaire pour faciliter les progrès des élèves, qui, cette année, sont généralement plus assidus que par le passé. Ces écoles ont, jusqu'ici, fait peu de progrès.

18. *La Présentation* a six écoles, fréquentées par 336 élèves dont l'assiduité est moyenne. Les commissaires manquent d'activité et de bonne volonté.

19. *St. Damase* a 10 écoles élémentaires fréquentées par 464 élèves; 6 de ces écoles sont très-bien fréquentées et bien encouragées par les parents; les 4 autres le sont très-peu.

20. *St. Charles* a une école modèle et 3 écoles élémentaires fréquentées par 255 élèves. Les écoles du village sont très-bien fréquentées; mais celles du 3^{me} et du 4^{me} rangs le sont irrégulièrement.

21. *St. Denis* a 1 académie de filles et 9 écoles élémentaires. Il y a bien peu d'assiduité de la part des élèves des écoles des concessions; les écoles du village sont fréquentées très-régulièrement.

22. *St. Jude* a 6 écoles en opération. Elles sont fréquentées par 318 élèves dont la plupart sont peu assidus.

23. *St. Barnabé* a 5 écoles en opération sous contrôle et une école indépendante. Elles sont fréquentées par 320 élèves, qui, en général, sont plus assidus que l'année dernière.

Second Rapport.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour les derniers six mois de 1861.

Le but principal que je me proposais en faisant cette visite, c'était de m'enquérir et de m'assurer des causes qui, outre celles

que j'ai indiquées dans mon dernier rapport, retardent encore les progrès de l'éducation dans ce district.

Ayant eu sujet de soupçonner, lors de mes dernières visites, que le défaut de progrès, dans un grand nombre d'écoles, provenait de l'incapacité et de l'inexpérience des instituteurs qui les dirigeaient, j'ai pu m'assurer, à cette dernière visite, que mes doutes n'étaient que trop bien fondés. Afin d'agir avec connaissance de cause, j'ai réuni au centre de chaque paroisse les instituteurs et les institutrices de tous les arrondissements, et leur ai fait subir un examen sur la pédagogie pratique et théorique. Je remarque, en passant, que ces séances, données par l'inspecteur, produiraient les meilleurs résultats s'il était possible qu'elles fussent répétées deux ou trois fois par année.

D'après ces examens, voici ce qu'il m'a été facile de constater.

Sur 31 instituteurs enseignant dans ce district, 10 ont plus que les connaissances suffisantes pour diriger des écoles modèles; 12 sont capables d'enseigner avec avantage dans les écoles élémentaires, et 9 ont à peine l'instruction requise.

Sur 108 institutrices laïques, 40 sont bien instruites; 38 ont à peu près les connaissances suffisantes pour tenir une école élémentaire; 30 sont trop peu instruites pour remplir leurs devoirs convenablement. Toutes, néanmoins, sont munies de diplôme, à l'exception d'une.

M. Leroux fait ensuite mention du règlement qu'il a donné à tous les instituteurs et les institutrices de son district, afin d'obtenir par là l'uniformité d'enseignement, plus d'ordre dans les classes et économie de temps.

Enfin, dit-il, afin de faciliter à tous leur tâche, j'ai insisté fortement sur la nécessité qu'il y a pour eux de s'abonner aux journaux publiés par le département et j'ai réussi auprès d'un grand nombre.

Toutes ces obligations n'ont pas été imposées sans causer quelques murmures, sans faire des mécontents. Plusieurs ont dit que j'exigeais trop, eu égard au faible salaire qu'ils recevaient. J'ai dû faire remarquer à ceux-ci que ces mesures étaient probablement le moyen par lequel on parviendrait à améliorer le sort de l'instituteur; qu'en se mettant en état de remplir dignement ses devoirs, il acquerrait par là même la confiance et l'estime des contribuables, qui en voyant les services réels rendus par lui à leurs enfants, se prêteraient volontiers à une augmentation de salaire, et nul doute qu'ils s'imposeraient même des sacrifices pour cet objet.

(Ces réformes ont dû susciter à M. Leroux des adversaires; il y fait allusion dans son rapport, et se console par l'application de la maxime: "Fais ton devoir et adviene que pourra.")

Extraits des rapports de 1862.

Le district d'inspection de M. Leroux, formé des comtés de Bagot, de Rouville et de St. Hyacinthe, renferme aujourd'hui 159 écoles élémentaires et plusieurs maisons d'éducation supérieure. Le nombre d'élèves, pour les écoles élémentaires, est de 9443.

Dans un rapport subséquent, M. Leroux constate qu'il n'y a plus, dans son district, que 15 écoles dont les progrès ne l'ont pas satisfait; dans le rapport précédent, ce nombre était de 31.

Les affaires monétaires étaient, en général, dans un état satisfaisant.

"Après avoir pris connaissance, dit M. Leroux, de l'état des finances dans chaque municipalité, j'ai donné aux instituteurs et aux institutrices qui m'ont paru en avoir besoin, les instructions nécessaires sur la manière de diriger leurs écoles avec avantage pour leurs élèves. Et, pour exciter leur émulation, j'ai promis des récompenses à ceux ou celles qui se distingueraient le plus par leur assiduité, leurs succès et leur bonne conduite. J'ai promis, en outre, une mention honorable à tous ceux ou celles qui se seront appliqués à leur tâche avec zèle, et un congé, lors de ma visite, aux écoles dont la majorité des élèves se seront fait remarquer par leur assiduité et leur bonne conduite."

M. Leroux attend les meilleurs résultats de ces promesses qui sont, en effet, de nature à encourager les instituteurs et leurs élèves.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur ARCHAMBEAULT.

COMTÉS DE RICHELIEU, VERCHÈRES ET CHAMBLY.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'éducation dans mon district d'inspection pendant l'année scolaire 1861. Par les tableaux de statistiques, on compte 19 paroisses, divisées en 24 municipalités, qui sont elles-mêmes subdivisées en 95 arrondissements d'école. Tous ces arrondissements, à quelques exceptions près, sont pourvus de maisons d'école; les grands centres, tels que Chambly, Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Belœil, Sorel, St. Aimé, ont de bons édifices

pour leurs collèges, académies et couvents. La plupart de ces collèges et couvents sont dus au zèle de notre clergé. Celui de St. Aimé, ouvert au mois de septembre 1860, est dû à la munificence du révérend messire Lecours, curé de cette paroisse; c'est un bel édifice en brique, de 80 pieds sur 30, à deux étages, et divisé en plusieurs appartements pour le logement des précepteurs et pour les classes. Le terrain sur lequel est édifiée est engé a été donné par Aimé Massue, écuyer.

Les mêmes tableaux font voir qu'il y a 91 écoles élémentaires en opération, ayant 4,330 enfants qui les fréquentent; 2 écoles modèles, fréquentées par 75 enfants; 2 écoles dissidentes, ayant 103 élèves; 3 écoles supérieures de filles, avec 190 élèves; 6 collèges industriels ayant 1,085 élèves; 8 couvents enseignant à 1,341 élèves; 8 écoles indépendantes et 245 enfants.

22 instituteurs sont pourvus de diplômes et un est sans diplôme; les institutrices ayant diplôme sont au nombre de 60, et celles qui n'en ont point au nombre de 5.

On compte 11 bibliothèques et 10,100 volumes; l'âge moyen des instituteurs est de 32 ans et celui des institutrices de 21 ans.

On compte 7,266 enfants de la religion catholique, 103 de la religion protestante; 3,448 garçons et 3,768 filles d'origine française; 153 d'origine anglaise, dont 85 garçons et 68 filles. Maisons bâties, 77; et une en construction; total, 78; 59 pour écoles élémentaires, 10 pour écoles modèles et collèges, 9 pour couvents et écoles supérieures de filles; 59 construites en bois, 9 en brique et 10 en pierre; 61 à un étage, 16 à deux et plusieurs étages; 76 munies de tables et bancs, 46 de tribunes, 76 de planches noires, 81 de cartes de géographie, 10 de globes; 2 de ces établissements ont des appareils et instruments de mathématiques.

Quant aux terrains qui possèdent les écoles, ils varient en grandeur d'un arpent à un demi-arpent; les institutions supérieures de 2 à 4 arpents, celle de St. Aimé possède une terre de 90 arpents.

Je constate avec regret qu'il y a une certaine diminution dans le nombre des élèves fréquentant les écoles et autres maisons d'éducation. Cela est dû, du moins en grande partie, au mauvais temps continué que nous avons eu pendant l'année. En effet, il n'était pas rare de visiter des écoles où il n'y avait guère plus de la moitié des enfants présents, quelquefois même moins. Malgré ces inconvénients, j'ai été convaincu par les examens que j'ai faits et les renseignements que j'ai pris, que l'enseignement a été donné avec autant de soin que les années précédentes; et que si les progrès n'ont pas été aussi grands qu'à l'ordinaire, il fallait faire la part des circonstances dans lesquelles chacun s'est trouvé pendant l'année.

En somme, j'ai eu lieu d'être satisfait des efforts qui ont été faits pendant l'année par ceux qui se dévouent à l'enseignement. Ce n'est pas que je veuille dire que tous ont fait ce qu'ils devaient faire.

Je suis très-satisfait de la plupart des instituteurs; ils se sont distingués par leur zèle, leur travail, leur soin et leur bonne conduite. Au risque de me répéter, je dirai que M. Emard, de St. Hubert, est un de ceux dont le zèle et les talents en font un des instituteurs les plus distingués; que M. Talham, malgré son âge et sa santé, persiste à enseigner et qu'il est toujours digne de la plus haute réputation qu'il s'est acquise; M. Allen, instituteur de l'école dissidente de Sorel, est digne à un haut degré de la confiance et de l'estime dont il est entouré; que MM. Malo, Auger, Bourbonnier, Côté et autres sont autant d'instituteurs dignes des plus grands éloges.

Plusieurs institutrices méritent aussi une mention honorable, entre autres Mlles Gelfard, à Contrecoeur; Mlles Cormier et Messier, à St. Ours; Mlles Ritchie, LeBlanc et Chagnon, à St. Antoine; Mme Choquet, à Belœil, et Mlle Lafrance, à Varennes. Il est à regretter que beaucoup d'institutrices montrent un caractère frivole et aient une mise beaucoup trop recherchée et coûteuse pour leur état.

Quant aux maisons d'éducation tenues par des Frères et des Sœurs, elles sont encore dignes des éloges que je leur ai accordés dans mes rapports précédents.

Il y a bien en quelques difficultés entre les commissaires et les Frères à Sorel et à Varennes, mais les choses ont fini par s'arranger à l'amiable. J'ai le plaisir et la consolation d'ajouter que les dispositions des contribuables sont bonnes; mais je regrette de le dire, généralement, les cotisations sont mal payées; il y a beaucoup trop d'arriérés dans toutes les municipalités.

Je me propose d'adresser une circulaire pour menacer les municipalités en défaut sous ce rapport. Et si, après cela, il n'y a pas d'amélioration, il faudra certainement prendre en quelques endroits des moyens rigoureux pour obtenir une entrée prompte des deniers dus par les contribuables.

Dans beaucoup d'écoles, je n'ai point fait la distribution des ré-

compenses ordinaires, vu le manque d'assiduité de la part des élèves.

Je dois constater qu'il a été très-difficile de voyager durant l'année qui vient de s'écouler, par suite des mauvais temps et des mauvais chemins que nous avons eus; aussi, ces inconvénients ont été cause de beaucoup d'irrégularités durant mes deux dernières visites.

Extraits des rapports de l'année 1862.

D'après les tableaux statistiques qui accompagnent ces rapports, il y a eu une augmentation sur l'année précédente dans le nombre des élèves fréquentant les écoles en 1862. Cette augmentation ne porte pas sur les progrès des élèves, qui sont aussi satisfaisants qu'en aucune autre année. Cette diminution dans le nombre des élèves s'est principalement fait sentir dans les maisons d'éducation supérieures, surtout dans celles qui sont dirigées par des hommes, et cela est dû à l'état de gêne qui règne actuellement dans nos campagnes; car c'est dans les collèges, etc., que se trouvent les enfants pour lesquels les parents ont à faire les plus grands sacrifices de temps et d'argent. Voici ce que dit M. Archambeault au sujet des récompenses que le Département envoie à MM. les Inspecteurs et que ceux-ci ont à distribuer lors de leurs visites.

« J'ai suivi les instructeurs que vous m'avez donnés au sujet de la distribution des récompenses. Je puis dire que ces prix, dont tout le monde ne reconnaît pas l'utilité, ont produit un très-bon effet, en créant de l'émulation parmi les élèves, ce dont j'ai pu me convaincre d'une manière certaine. »

M. Archambeault fait observer que, durant cette année, les plaintes pour négligence de frayer les salaires des instituteurs ou des institutrices, ont été plus nombreuses que par le passé; en même temps, les commissaires et les syndics se plaignent beaucoup de la difficulté qu'ils éprouvent à faire payer par les contribuables les deniers dus. Cela doit être attribué non pas à la mauvaise volonté, mais bien à l'état de gêne indiqué plus haut.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur PARMELEE.

COMTÉS DE MISSISSQUOI, BROME ET SHEFFORD.

M. Parmelee n'a pu visiter toutes les écoles de son district, par rapport au mauvais état des chemins.

M. Parmelee constate qu'il y a progrès, en général, sur l'année précédente, et il est satisfait du zèle et de la bonne volonté qu'on manifeste presque partout.

Voici les remarques qu'il fait sur quelques-unes des municipalités placées sous sa surveillance :

Milton.—Cette municipalité, dont les affaires ont été très-mal administrées, n'a encore qu'une seule école, bien qu'elle soit composée de 6 arrondissements. Les commissaires auraient pu facilement maintenir une école dans chaque arrondissement, avec les sommes considérables qui ont été dépensées en procès, occasionnés par leur mauvaise administration. Il a été, néanmoins, payé \$500 en à compte sur la dette formée par ces poursuites, et, comme la balance doit être retirée par le conseil municipal, il y a espoir qu'elle sera acquittée avant longtemps.

Roxton.—Dans cette localité, il existe une manière de transiger les affaires scolaires tout à fait irrégulière. Les commissaires d'école et les syndics de l'académie s'assemblent ensemble, ne tiennent qu'un seul livre de comptes pour les deux corporations, etc., de sorte qu'il est presque impossible de savoir au juste les dépenses de l'une d'elles séparément.

St. Romuald.—Dans cette municipalité, il a été établi une taxe spéciale pour acquitter une dette d'un montant considérable. Les deniers provenant de cette taxe ont été mal appropriés par les commissaires, ce dont je vous ai déjà rendu compte dans un rapport précédent.

M. Parmelee fait ensuite mention d'une difficulté survenue entre les commissaires et quelques-uns des dissidents au sujet d'une certaine convention que n'auraient pas tenue les premiers.

Sutton.—Cette municipalité est encore considérablement endettée. On travaille, néanmoins, à acquitter toute dette, et les écoles sont sur un pied assez prospère.

Je n'ai pu faire l'examen des comptes, le nouveau secrétaire-trésorier n'ayant pas eu le temps de les mettre en ordre.

Pollon.—Cette localité a fini de payer ses dettes, et, n'était-ce que les écoles n'y sont point tenues ouvertes tout le temps requis

par la loi, je n'aurais aucun sujet de plainte à formuler. Il serait nécessaire aussi d'ériger plusieurs autres maisons d'école.

Granby.—M. Parmelee dit qu'il serait mieux de fermer l'école modèle des dissidents de Granby, vu qu'elle n'est fréquentée que par un très-petit nombre d'élèves. Les deniers octroyés à cette école seraient beaucoup mieux employés s'ils servaient à soutenir les écoles élémentaires de la municipalité, dont quelques-unes sont bien mieux tenues et font plus de progrès : c'est pourquoi M. Parmelee recommande de retirer l'allocation qui lui est faite.

Quant aux autres municipalités de mon district, dit M. P., il est inutile d'en faire une revue détaillée, puisqu'elles sont toutes dans un état prospère et qu'elles ne méritent que des éloges. Les écoles modèles et élémentaires sont tenues par des maîtres capables et les affaires pécuniaires bien administrées. Il n'y a exception que pour l'Académie de Brom-Ouest.

Vous venez, par les tableaux statistiques qui accompagnent ce rapport, qu'il y a encore plusieurs instituteurs sans diplôme ; mais ils doivent s'en munir aussitôt qu'il y aura un bureau d'examineurs d'établi.

Je n'ai plus qu'à ajouter le résumé suivant qui vous fera voir l'état des affaires scolaires de mon district :

Il y a 13 académies fréquentées par 707 élèves ; 2 écoles supérieures de filles, ayant 76 élèves ; qu'une école modèle (celle de Granby dont j'ai parlé plus haut) avec 12 élèves seulement ; 235 écoles élémentaires fréquentées par 6675 enfants ; sur ce nombre d'écoles élémentaires, il y a 24 écoles dissidentes, ayant 747 élèves, et 10 écoles indépendantes dont 5 ont 64 élèves ; le nombre pour les 5 autres ne m'est pas connu. Le nombre total d'élèves est de 7470, dont 4031 garçons et 3439 filles ; d'origine anglaise, 5159, et d'origine française, 1951 ; protestants, 5221, catholiques, 2249. Il y a 1252 élèves lisant et épelant ; 2831 lisant couramment et 3357 lisant bien ; 4161 apprenant à écrire ; 1752 apprennent l'arithmétique simple et 2228 l'arithmétique composée ; 120 la tenue des livres ; 1497 la géographie ; 437 l'orthographe ; 472 la grammaire française et 1195 la grammaire anglaise ; 1187 l'art épistolaire ; 23 le dessin linéaire ; 27 la musique instrumentale ; 307 l'histoire ; 211 l'algèbre ; 48 la philosophie naturelle ; 51 la géométrie ; 22 l'astronomie. Il y a 12 élèves qui étudient le grec ; 85 le latin ; 57 élèves d'origine anglaise qui étudient le français, et 219 d'origine française qui étudient l'anglais.

Le nombre d'instituteurs pour écoles élémentaires est de 76, dont 15 seulement sont munis de diplôme, et 29 institutrices ayant un diplôme, sur 151 qui enseignent.

Extraits des rapports de 1862.

M. Parmelee dit que, dans son district d'inspection, il y a en général des progrès satisfaisants. Il y a exception pour certaines localités où les commissaires ne se montrent pas assez difficiles dans le choix de leurs instituteurs, où les bons instituteurs ne sont pas suffisamment rétribués, où l'on se montre lent à faire rentrer les deniers dus. Il y a une certaine excuse pour ce dernier grief ; car la pauvreté des contribuables est si grande dans certaines localités qu'il serait bien pénible d'en venir à des mesures de rigueur envers des personnes pleines de bonne volonté, mais tout à fait incapables de s'acquitter dans le temps voulu.

M. Parmelee pense que les associations des instituteurs sont appelés à produire les meilleurs résultats et que ces associations méritent l'appui, non-seulement de toute personne obligée par sa position à faire fonctionner la loi d'éducation, mais encore de tout ami de l'éducation.

Le district de M. Parmelee renferme à présent 274 institutions d'éducation de tout genre, fréquentées par 8221 élèves, dont 2700 sont d'origine française. Il est à remarquer que le nombre d'élèves d'origine française a augmenté de 719 depuis un an, tandis que le nombre des enfants d'origine anglaise a diminué de 228. Le nombre des élèves catholiques s'est accru de 733, et celui des élèves protestants offre une diminution de 242.

Revue Bibliographique.

De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoir d'une Femme Chrétienne dans le monde, par la Comtesse Drohojowska ; 2^{de} édition. Paris, 1860.—*Du Bon Langage et des Locutions Vicieuses à éviter*, par le même auteur.—*L'art de la Conversation au point de vue Chrétien*, par le R. P. Huguot ; 2^{de} édition. Paris, 1869.—*De la Charité dans les Conversations*, par le même auteur. (1)

(Suite.)

Mais s'il y a beaucoup à craindre de toutes les espèces d'affectation,

(1) Voir nos livraisons de juin et juillet dernier et les précédentes.

il y a aussi à redouter la trop grande crainte d'être affecté. C'est en grande partie cette crainte qui a tué dans presque tous nos collèges la réforme du langage qu'on y a souvent tentée ; mais en vain. On retient une foule de locutions vicieuses, de mots impropres, et surtout une prononciation incorrecte. Aussi quantité de personnes qui pourraient et qui devraient mieux faire, disent *c'est de valoir pour c'est fâcheux ; teite pour ici ; on au lieu de nous*, dans les phrases où l'un ne saurait être le substitut de l'autre, *oussi pour aussi*, et ainsi de suite. Il est certain que l'on ne peut se guérir de ces mauvaises habitudes ni des vices de prononciation, sans un certain effort et que tout effort se trahissant bientôt, on court dans le commencement le risque d'être accusé d'affectation. Ne vaut-il pas mieux courir ce risque pendant quelque temps que de s'exposer à parler incorrectement toute sa vie ? Peu à peu l'effort disparaissant et la bonne habitude remplaçant la mauvaise, ce qui paraissait affecté dans le principe, devient naturel.

La prononciation, l'intonation et la correction du langage sont des points importants dans la conversation ; sans trop s'en précipiter on ne saurait les négliger impunément. Heureux sont ceux qui peuvent acquérir la perfection dans ce genre uniquement par l'effet de l'exemple et de l'habitude, et c'est en cela surtout que le contact journalier avec les personnes instruites et bien élevées est d'un avantage inappréciable !

Les convenances du langage, dit le Père Huguot dans son livre "L'Art de la conversation" sont ou matérielles ou morales ; les premières sont comme la gymnastique du langage. La prononciation, le geste, le maintien préviennent favorablement ou indisposent tout d'abord. Ils ne sont pas moins que les mots les interprètes de nos émotions et de nos pensées.

La prononciation que l'on aime dans la conversation doit être correcte, claire, sans affectation, sans élat de voix, ni trop lente, ni trop précipitée ; en un mot elle doit être en rapport avec l'objet que l'on traite, avec le sentiment que l'on veut exprimer ou exciter. Les sons de la voix répondent comme les cordes d'un instrument à la passion qui les touche et les met en mouvement. Ce n'est pas par de violents efforts qu'on parvient à se faire entendre, mais par une prononciation nette, distincte, soutenue. Les personnes qui sont affligées d'un commencement de surdité entendent par exemple beaucoup plus facilement ceux qui leur parlent d'une voix moyenne, mais nette, lente et bien accentuée, que ceux qui s'efforcent de crier à tue-tête.

La prononciation sera bonne et agréable si l'on donne à chaque syllabe le son que l'usage lui assigne ; si l'on évite de faire entendre les finales qui ne doivent pas se prononcer ; si l'on ne fait pas brèves les syllabes longues et longues les syllabes brèves ; en un mot si l'on s'éloigne de tout accent vicieux, en se conformant à la prononciation de la bonne compagnie.

Or, bien que dans notre pays, il y ait beaucoup de choses à reprocher à la prononciation de la bonne compagnie, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a une telle chose, qu'il faut en tenir compte dans son propre intérêt, et ne pas trop froisser les usages reçus. Du reste on pourrait certainement faire pire que de parler comme on parle beaucoup de nos gens instruits. Il y a même quelques-uns de nos compatriotes qui se sont mis à la torture pour copier une prononciation ou un accent qui ne valent certainement pas le bon parler canadien.

Il est résulté du mélange des divers accents normand, picard, saintongeais, et aussi du fait qu'une assez forte proportion des premiers colons venait de la France centrale, une prononciation uniforme et nullement désagréable et elle a encore été améliorée par l'influence des personnes bien élevées placées à la tête des différentes administrations, sous l'ancien régime. Il ne faut pas oublier que Montréal et Québec, cette dernière ville surtout, ont été le siège de petites cours dont l'influence et les traditions se sont même perpétuées sous le nouveau gouvernement, comme on peut le voir dans le remarquable ouvrage de M. de Gaspé, *les Anciens Canadiens*.

Il ne faut donc point s'étonner si tout en y trouvant quelque chose à reprendre, des voyageurs distingués ont jugé assez favorablement notre langage et notre prononciation ; et si quelques-uns même ont été plus loin et les ont trouvés plus rapprochés de ce que l'on entend dans le meilleur monde de Paris que beaucoup de gens ne l'imaginerait. On ne parle pas en effet au *Théâtre Français* ni dans le faubourg St. Germain tout à fait de la même manière que dans le reste de la capitale, et il y a telles choses que l'on aurait bien tort d'initer dans ce que les anglais appellent avec tant d'engouement "pure Parisian French." On a dû s'en convaincre du reste par l'extrait que nous avons donné plus haut du livre de Mme Drohojowska.

Les deux principaux reproches à faire à notre prononciation et

à notre langage sont d'un côté l'accent et l'intonation un peu à l'anglaise; de l'autre des négligences et des incorrections que l'on pourrait facilement éviter. Pour y remédier il suffirait d'un peu d'attention et de soin. Quant au premier point, l'accent anglais, si l'usage fréquent de quelques-uns de nous sont obligés de faire de l'idiome britannique peut être un obstacle à cette réforme, il faudrait du moins éviter d'exagérer encore cet accent, ce qui est malheureusement le cas pour quelques jeunes personnes, plus encore lorsqu'elles chantent que lorsqu'elles parlent.

Pour ce qui est du ton de la voix, Quintilien, dans un admirable passage de ses écrits, indique ses variations et l'importance qu'elles ont dans les divers états de l'âme. « Dans la joie dit-il, la voix est pleine, unie et légère; dans le combat elle est fière et hardie et ramasse pour bien dire toutes ses forces. Veut-on faire des reproches, elle est véhémence. Veut-on prier, supplier, elle est douce et timide. Veut-on conseiller, consoler, promettre, elle est grave et soutenue. Elle est faible dans la crainte, tendre dans la compassion, entrecoupée dans la plainte, libre et continue dans la narration. Le moyen de donner à la prononciation cette conformité avec les choses, c'est d'être intimement et fortement pénétré de son sujet. En effet la voix est l'interprète fidèle de notre âme et elle prend naturellement toutes les inflexions propres à peindre les objets dont le cœur est rempli. »

Une règle bien importante c'est de prendre toujours un ton modéré et modeste. Cette retenue est un des caractères auxquels selon le prophète Isaïe, le Sauveur devait se faire reconnaître: Il ne criera point, il ne contestera point, sa voix ne se fera point entendre dans les places publiques.

« La modestie, dit Saint François de Sales, compose notre façon de parler afin qu'elle soit agréable, ne parlant ni trop haut ni trop bas, ni trop lentement, ni trop brusquement; se tenant dans les termes de sainte médiocrité.

« Accoutumez-vous à parler un peu tellement et à aller, je veux dire marcher tout bellement, à faire tout ce que vous ferez doucement et bellement, et vous verrez que dans trois ou quatre ans vous aurez rangé tout à fait cette si subtile soudaineté. »

« Fidèle à cette loi, ajoute le Père Huguet, n'élevez jamais trop la voix; parler bas attire l'attention; parler peu fixe le souvenir. Les paroles de l'insensé, dit Salomon, sont toujours précipitées, elles sont comme la roue d'un char. Evitez la hauteur compassée, ou la trop grande précipitation dans vos paroles, le ton haut, décisif et dogmatique. »

« Non-seulement il faut mesurer son ton aux différentes convenances de son caractère, de son état, de sa position, de ses habitudes et de son âge; il faut presque un ton différent avec chaque personne, d'après la diversité de ses rapports avec elle, et ce changement doit être tout naturel. Le tact ou l'instinct qui fait prendre l'intonation de chaque société; de chaque situation, de chaque moment, peut seul indiquer le bon ton. C'est le caméléon qui doit prendre la couleur des lieux qu'il traverse et des objets qu'il approche; et ceux mêmes qui tiennent pour ainsi dire le drapeau de la société doivent toujours se mettre au niveau des choses et modifier leur ton selon les circonstances. »

Les défauts naturels dans la voix ou dans la prononciation peuvent tout se corriger ou du moins se modifier et se restreindre avec de l'attention et de la persévérance. Sans recourir à l'exemple si célèbre de Démétrius, il n'est personne qui ne connaisse quelqu'un de ses amis qui ne se soit corrigé du bégaiement, de l'hésitation, du bredouillement ou du zéaïement, au moins dans une certaine mesure. Le grasseyement depuis qu'il a été mis à la mode dans la population parisienne, n'est presque plus considéré comme un défaut. Cette manière de prononcer paraît être naturelle aux populations d'un bon nombre de nos paroisses, surtout dans le district de Québec sur la rive sud du St. Laurent; et comme on ne prend plus la peine de la faire disparaître dans nos maisons d'éducation, le nombre des gens instruits qui parlent ainsi augmente chaque jour. Il est bon cependant d'observer que c'est après tout un défaut, et que si l'usage ou le caprice de la mode paraît le favoriser, il ne faudrait pas y mettre d'affectation ni l'imiter lorsqu'il n'est point naturel. Cette mode se passe même à Paris et n'a jamais été en grande faveur dans la meilleure société. Le vice de prononciation opposé à celui-là, et qui consiste à faire rouler les r avec grand fracas est intolérable et ceux qui en sont affligés ne doivent rien épargner pour s'en débarrasser.

Les gestes donnent de la physionomie au discours; le geste comprend toutes les attitudes et tous les mouvements du corps propres à faire mieux sentir la pensée. « Faire de la pantomime, à chaque mot, dit le Père Huguet, est une chose tout à fait intolérable. Les grands gestes, les gestes multipliés qui ne s'accordent point avec le discours; les signes mystérieux accompagnant l'énoncé de la chose la plus simple; les gestes brusques dans une conversation

amicale, les gestes mignards dans une conversation sérieuse; les mouvements rapides d'une personne assise ou debout, qui semble exécuter une sorte de danse, toutes ces choses sont à la fois des fautes graves contre la raison et le goût. »

Les règles du maintien et de toute la conduite dans la conversation ne sauraient être mieux résumées que par ces conseils de Madame de Maintenon aux jeunes personnes de Saint-Cyr:

« Il ne faut aborder personne d'un air triste ni gai, mais avec un sérieux qui est cette bonne contenance dont je vous parle; après cela, on s'accoutume à l'humeur de celle à qui on a affaire.

« Rien ne contribue tant à la bonne contenance que la modestie, qui nous fait dénier de nous-mêmes, de nos opinions, de nos goûts, et qui les donne comme notes, sans prétendre que les autres doivent les suivre.

« Il faut se contraindre pour ne pas faire souffrir les autres; il faut se faire quand on voudrait parler; il faut parler quand on voudrait se taire; il faut s'accoutumer aux goûts des autres, et en un mot, tout ce qu'on vous a dit des égards, de la politesse, du savoir-vivre, de l'occupation des autres, tout cela en bon français est de savoir se contraindre.

« Il y a à prendre un milieu entre une trop grande timidité et une trop grande hardiesse; il faut que les jeunes personnes soient timides, mais sans en être déconcertées, et qu'elles ne se troublent point comme certains paysans, qui tournent leur chapeau, ne sachant pas ce qu'ils font.

« Je ne passerais jamais la hardiesse à une femme: notre partage est la modération; mais il est certain que le temps et l'expérience rassurent, et que rien n'est plus différent que le personnage d'une femme âgée de celui d'une jeune fille.

« Voulez-vous le portrait d'une fille mal élevée? C'est une personne qui se tient mal, qui est distraite, qui regarde de tous côtés, qui n'est point occupée de ceux avec qui elle est, qui est inquiète, qui sort et entre sans raison, qui tourne la tête au moindre bruit, qui se met de travers, qui cherche ses commodités, qui prend des postures mesquines, et qui en tout paraît s'abandonner à ses mouvements. »

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, juillet et août, 1864.

JOLY: Œuvres complètes de St. Jean Chrysostôme, traduites du grec en français, par M. l'abbé Joly, suivies de la vie du Patriarche archevêque de Constantinople, 2 vol. in-8o à 2 colonnes, 574 p.

COURTAMONT: Peuples et voyageurs contemporains, par Richard Courtamont, secrétaire de la société de géographie, in-12o v, 538 p.

DALIGAULT: Cours pratique de pédagogie, destiné aux élèves-maîtres des écoles normales primaires et aux instituteurs en exercice: suivi de la correspondance d'un instituteur, par M. Daligault, directeur de l'école normale primaire d'Alençon, in-12o, 206 p.

DEUX: Jésus devant Caïphe et Pilate ou procès de Jésus-Christ, suivi d'un choix de textes contenant les principaux fondements de la religion chrétienne, in-32, xiv, 315 p. 2 fr.

RIENOFF: Les racines de la langue allemande, rangées par désinences avec des principes de grammaire et d'étymologie comparées, complètes des exercices de traduction et des morceaux choisis des classiques allemands, in-12, viii, 252 p. Hachette, 2 fr.

BIAL: Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César, par Paul Bial, in-8o, 312 p. (1ère partie.)

DUVAL: La France sous Napoléon III ou enseignements instructifs et curieux sur les développements de l'Empire français et de ses colonies, par Ernest Duval, in-12, 340 p.

FERRY: Voyages et aventures au Mexique, par G. Ferry, in-18, 335 p. 3 fr. 50 c.

GUIZOT: Méditations sur l'essence de la religion chrétienne, par M. Guizot, in-8o xxxiii, 368 p. 6 fr.

HENNON: Histoire ecclésiastique jusqu'au Pontificat de Pie IX. Publications de l'abbé Migou, tome xx. L'ouvrage aura 25 vols. et coûtera 150 fr.

RACINE: Athalie et Esther, précédées d'une analyse et accompagnées de notes, par E. Geruzez, 2 vols. in-18. Hachette, 80 c.

TEISSIER: Géographie de la France et de l'Algérie à l'usage des écoles primaires, par M. Octave Teissier, in-32, 155 p. Hachette.

Québec, août et septembre 1864.

ANNUAIRE de l'Université Laval pour l'année académique 1864-65. 39 p. Côté.

DRAPEAU : Coup-d'œil sur les ressources productives et la richesse du Canada suivi d'un plan d'organisation complet et détaillé relatif à la colonisation, destiné à faire suite aux Etudes sur la Colonisation, par Stanislas Drapeau. 36 p. in-8. Brousseau.

NESBITT : Directions de navigation pour l'île de Terre-Neuve, et la côte du Labrador et pour le Golfe et le fleuve St. Laurent, compilées spécialement d'après les inspections faites par ordre des gouvernements anglais et français, traduit de l'anglais par Thomas T. Nesbitt. 203 p. gd. in-8o. Elzéar Vincent.

LES SOIRÉES CANADIENNES : Les livraisons de juin, juillet et août contiennent une épître à M. de Puibusque par M. Chauveau et le commencement des notes d'un condamné politique par M. F. X. Prieur, travail rempli d'un grand intérêt sur une époque bien récente encore ; mais dont les événements peu connus de la nouvelle génération ont besoin d'être fixés pour l'histoire par des contemporains. En publiant de semblables documents nos recueils littéraires rendent un grand service au pays tout en augmentant leur propre valeur.

TRANSACTIONS of the Literary and Historical Society of Quebec. New-Series. Part 2d. 160 p. Hunter, Rose et Cie.

Cette seconde livraison du sixième volume des Mémoires de la Société Littéraire et Historique de Québec, est en même temps la seconde du premier volume de la nouvelle série de cette intéressante collection, la plus ancienne du Canada et l'une des plus anciennes de l'Amérique. M. Langton, le président de la société, a fait les frais d'une bonne partie de ce cahier ce qui ajoute à ses autres travaux : 1o. un discours qui sert d'introduction et dans lequel il traite de la critique historique et avec beaucoup de précautions et d'égards, combat très-spirituellement le système de Niebuhr ; 2o. un article sur l'expédition de Champlain au lac Huron en 1615 ; 3o. une étude sur notre dernier recensement. Nous traduisons de ce dernier travail le passage suivant : "On peut donner comme approximatifs les chiffres suivants, représentant la proportion des naissances sur la population totale : Haut-Canada, 4.031 ; Bas-Canada, 3.892. Cette proportion plus grande des naissances sur la population totale n'est que ce que l'on doit attendre du chiffre plus élevé des jeunes ménages dans le Haut-Canada ; mais si l'on prend le chiffre des femmes mariées au-dessous de quarante ans, ce qui paraît être le meilleur criterium pour s'assurer de la fécondité relative des deux populations ; les proportions que nous venons d'indiquer se trouvent de suite renversées. Afin de savoir au juste à quoi m'en tenir sur l'opinion généralement reçue qui attribue une plus grande fécondité à la race française, j'ai classé les comtés du Bas-Canada suivant que l'élément français y prédominait, et j'ai trouvé que dans ceux où les quatre-vingt-cinquièmes de la population et au-delà étaient français, la proportion du chiffre des naissances à celui des femmes mariées était de 45.629, tandis que dans le reste du Bas-Canada, il n'était que de 40.352 ; et dans tous les comtés du Haut-Canada réunis, 42.772. Je n'ai pas compris les cités dans ces calculs. La différence est si grande et si uniforme, même si l'on compare les unes aux autres de plus petites portions de territoire, que je suis enclin à croire qu'une très-grande fécondité est un des traits caractéristiques sinon de la race franco-canadienne, du moins de l'état de société dans lequel elle vit encore aujourd'hui."

Les autres articles de ce cahier sont des études sur les mines d'or de la Nouvelle-Ecosse, par le Dr. Anderson ; sur celles du Canada, par le Rév. Dr. Douglas ; sur les insectes du Bas-Canada, par M. Cooper ; sur l'état de nos prisons, par M. Meredith ; sur les mouvements du gyroscope et sur des observations propres à déterminer la latitude de Québec, par M. Ashe.

LES URSULINES DE QUÉBEC, tome second ; 362-xv-38. Darveau.

Cet excellent ouvrage, dont nous avons déjà parlé, aura trois volumes. Le second volume conduit les chroniques du monastère depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'à la prise de Québec, qui y est racontée de la manière la plus émouvante. Il est suivi d'un discours prononcé par M. l'Abbé Racine dans l'église des Ursulines, le 30 avril dernier, pour la commémoration annuelle de l'heureuse mort de la première supérieure, la vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

Montréal, juillet et août, 1864.

LATOUR : Annuaire de Ville-Marie, origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal, par M. Huguet-Latour, 1ère année, 1863, 192 p. in-8o. Senécal. Prix, 26 cts.

Cet annuaire n'est que le commencement d'un travail beaucoup plus considérable sur les institutions catholiques du Canada. Il est revêtu de l'approbation de Mgr. l'évêque de Montréal. Il se divise en six parties, la première comprend les églises, chapelles et confréries, la seconde les institutions de bienfaisance, la troisième les associations d'économie et d'aide mutuelle, la quatrième celles d'éducation, la cinquième les institutions littéraires et la sixième les institutions nationales. L'ouvrage est rempli de résumés historiques et biographiques, de renseignements statistiques qui lui donnent la plus grande valeur et ont dû coûter beaucoup de temps et de recherches. Nous en extrayons les renseignements

suivants qui font voir quel prodigieux développement ont pris dans le pays les communautés religieuses de femmes depuis dix ans ; c'est-à-dire depuis la publication des "Servantes de Dieu," par M. le Commandeur Viger, en 1853. Ainsi l'Hôtel-Dieu de Montréal, en 1853, avait 53 religieuses et novices et avait admis 2946 malades ; en 1863, le premier chiffre s'éleva à 83 et le second à 3659. L'ordre des "Sœurs Grises," fondé par Mde. Youville, avait en 1853, 4 missions ou maisons en Amérique outre la maison-mère à Montréal ; il en a 16 maintenant. Les Sœurs de la Congrégation, en 1853, avaient 25 missions ; elles en ont maintenant 35 ; le nombre de religieuses et novices était de 149 ; il est aujourd'hui de 383 ; le nombre des élèves à Montréal était de 1820 ; il est aujourd'hui de 3958 (1) ; celui des élèves dans toutes leurs maisons réunies était de 4606 ; il est aujourd'hui de 10331. Il est à remarquer que le livre de M. Latour ne mentionne que les ordres dont les maisons-mères se trouvent dans le diocèse de Montréal, savoir, outre les trois communautés que nous venons de nommer, celles du Bon Pasteur, du Sacré-Cœur, de Ste. Anne, des Saints Noms de Jésus et de Marie et de la Providence.

LA REVUE CANADIENNE : Les livraisons de juin, juillet et août de cette publication ne sont pas moins bien remplies que leurs devancières ; seulement, nous aurions aimé à y trouver la continuation de plusieurs intéressantes études qui, à notre avis, ne devraient pas être aussi longtemps interrompues. Parmi les nouveaux travaux se trouvent "La Vie Politique de Sir L. H. LaFontaine," par M. Royal ; "L'Eglise Anglicane et le Rationalisme," par M. Lamarche, et deux charmantes poésies, "Le Village Huron de Lorette," par M. Lemay, et "L'Esquif," par M. D. H. Senécal. M. Garneau a fait reproduire, dans la Revue, avec quelques corrections et additions, la conclusion de son histoire, qui se trouve parfaitement de circonstance dans le moment où l'on discute un changement de constitution. Ces pages, d'un style mâle, noble et mélancolique, quoique nous les eussions lues plusieurs fois, nous ont encore impressionné comme au premier jour.

L'ECHO DU CABINET DE LECTURE : Cette excellente publication continue à se distinguer par le choix des matières, et elle devrait se trouver dans toutes les familles. La dernière livraison contient un article de M. Bellemare sur Champlain et son Voyage aux Antilles. On y cite une lettre charmante que M. de Puibusque adressait à M. Jacques Viger, en lui transmettant une analyse de ce précieux manuscrit. M. de Puibusque avait poussé l'amour de notre pays jusqu'à offrir à M. Féret, de Dieppe, d'acheter de ses propres deniers le trésor que celui-ci possédait pour en faire cadeau à la bibliothèque du Parlement. Des obstacles, qu'il n'explique point, mais qu'il est maintenant facile de supposer, ont empêché la réalisation de son projet. La Société Hakluytienne, de Londres, a depuis fait traduire et publié ce voyage de Champlain. L'analyse faite par M. de Puibusque est entre les mains de M. l'Abbé Verrean ainsi que tous les autres manuscrits de M. Viger.

MCGILL University Calendar—session of 1864-65. Becket ; 78 p.

CIRCULAIRE de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ; 16 p. Linguet.

THE NORTHERN KINGDOM, by a Colonist ; 18 p. Dawson.

L'auteur veut une union législative et non point fédérale des colonies anglaises, et prévoit l'établissement prochain d'une monarchie qui sera à l'extrémité nord de l'Amérique Septentrionale, ce qu'est à une autre extrémité le nouvel empire du Mexique. Le nouveau souverain serait un des princes de la maison régnante d'Angleterre.

BEAUMONT SMALL : The Animals of North America. First Series : Mammalia. By H. Beaumont Small ; 108 p. in-8. Lovell.

C'est le premier volume d'une série destinée à familiariser les jeunes lecteurs avec l'histoire naturelle du pays ; il est orné d'un bon nombre de gravures sur bois.

Petite Revue Mensuelle.

Depuis la clôture du parlement anglais et des chambres françaises, les discours des ministres et des hommes d'état, de l'un et de l'autre pays, discours de vacances et de tournées quasi électorales ont eu le privilège d'occuper la presse européenne.

En France, M. de Persigny a étonné sinon ses auditeurs, du moins, nous croyons, le plus grand nombre de ses lecteurs, en leur annonçant que Napoléon III avait fondé la liberté : et que le pays en avait autant qu'il peut en porter. En Angleterre, Lord Palmerston et Lord John Russell n'ont étonné personne en proclamant leur politique de non-intervention en Pologne, en Danemark et en Amérique, comme la seule qui fut compatible avec l'intérêt de la nation. ... quant à son honneur, si les nobles lords n'ont pas dit comme Petit Jean

"Mais l'honneur sans argent n'est qu'une maladie ;"

du moins les compaisantes descriptions qu'ils ont faites de la prospérité du royaume et les applaudissements frénétiques dont elles ont été saluées sont susceptibles de cette interprétation. Ces applaudissements n'ont pas même fait défaut à M. Roebuck, qui est venu déclarer à ses électeurs qu'il

avait voté pour venir au secours du Danemark, que l'abandon de ce pays par l'Angleterre était une honte nationale ; mais, qu'enfin, il avouait qu'il avait eu tort et que Lord Palmerston était un *wise old gentleman*, puisque le peuple anglais pensait comme lui ! Les mêmes observations au sujet de l'Amérique et de la Pologne ont été également couvertes d'applaudissements. Faut-il les prendre au sérieux ou bien n'y voir qu'une sanglante ironie à l'adresse de la nation elle-même, ironie dont M. Roebuck est certainement bien capable ?

Si les ministres et les hommes d'état parlent en se promenant, les souverains et les princes se promènent de leur côté sans rien dire. Paris a vu successivement le roi d'Espagne et le prince Humbert d'Italie ; et les souverains du Nord ont eu de leurs côtés plusieurs entrevues qui ne présagent rien de bon pour la cause libérale en Europe. Du reste bien que l'on ne soit point sans inquiétude sur les projets de l'Autriche et de la Russie, ce sont des pays moins importants qui ont occupé plus particulièrement, depuis notre dernière petite revue, l'attention de l'Europe ; et c'est par de folles et tristes équipées que deux d'entre eux se sont rappelés à notre souvenir. Les élections de la Belgique, les émeutes de Genève et celles de Belfast, en Irlande, ont défrayé les loisirs de la presse concurremment avec les discours extra-parlementaires.

La Belgique est divisée en deux partis qui ne s'appellent point comme ailleurs conservateurs et radicaux, aristocrates et démocrates ; mais tout simplement catholiques et libéraux. Le parti libéral représenté surtout par MM. Rogier et Frère Orban était au pouvoir ; mais sa majorité était si faible que les ministres crurent devoir résigner. Le parti de l'opposition refusa les portefeuilles et après plusieurs tentatives de former un gouvernement, le Roi Léopold a dû rappeler ses anciens ministres, qui trouvant la situation trop difficile, ont eu recours à une dissolution. Les élections ont été chaudement contestées. Le parti catholique a emporté Anvers et plusieurs villes qui étaient autrefois des châteaux-forts des libéraux ; mais il a perdu son chef, M. Deschamps, et a sur le tout une minorité de douze voix. Ses journaux ne se découragent point cependant et disent que si avec une minorité bien plus considérable qu'ils avaient eue aux élections précédentes, ils ont pu réduire à une seule voix la force du ministère libéral, ils en viendront cette fois encore plus facilement à bout. Ce calcul est assez plausible ; mais il est loin d'être sûr. On a vu souvent de faibles majorités s'accroître à force de prudence et d'habileté dans l'exercice du pouvoir, et des majorités très-fortes s'éparpiller à raison des exigences même de leur nombre. Une majorité est en ; quelque sorte une armée à nourrir ; elle se débande quelquefois faute de vivres et de fourrage.

Ce qui a rendu la crise belge plus remarquable, c'est que pendant quelque temps l'ancienne chambre s'était vue acculée dans une impasse dont elle ne pouvait plus sortir. M. Orts, député de la gauche, avait proposé de créer en faveur des grandes villes quelques nouveaux sièges dans l'espérance de les voir occupés par des députés libéraux, et le ministère s'étant déclaré favorable à ce projet, les catholiques déjouèrent cette tactique, qui allait assurer les élections à leurs adversaires, en s'abstenant de siéger, ce qui rendait toute législation impossible, la loi exigeant la présence d'un nombre de députés plus considérable que celui formé par la majorité libérale.

La Belgique est du reste violemment travaillée par les passions religieuses, et la lutte n'y est point entre le catholicisme et le protestantisme ; mais entre le christianisme même et l'impiété organisée en secte la plus fanatique de toutes. Il s'y est formé une association dite des *solitaires*, laquelle menace de s'étendre à d'autres pays. Une des lois de cette association oblige tous les associés à écarter du lit de leur confrère mourant, qu'il le veuille ou ne le veuille point, tout ministre de la religion. Il semble que les paroles suivantes d'un écrivain protestant, M. Naville de Genève, dans son livre sur l'ancienne Rome, aient été écrites exprès pour flétrir ces misérables.

« L'indifférence, dit-il, devient féroce, et le doute ramène au fanatisme. L'esprit de doute persécuté au nom de son dogme. Il n'en a qu'un ; mais il est terrible : c'est que toute croyance est un crime et toute foi sérieuse une révolte. »

La petite république de Genève, voisine des terres de très-haut et très-puissant seigneur Arouet de Voltaire, depuis, le roi Voltaire, sacré tel par M. Arsène Houssaye ; la petite république de Genève, s'est donné le luxe d'une émeute. Et chose assez étrange la querelle qui a été la cause de tout ce bruit, n'était ni religieuse, ni à peine politique ; il s'agissait d'une de ces questions de personne qui sont quelquefois tout, derrière une question de principe. M. Fazy, chef du parti libéral et depuis longtemps installé comme tel au pouvoir, a trouvé le moyen de se rendre un grand nombre de Genevois hostiles en s'attaquant à ce qui est, à Genève surtout, également sacré pour tous les partis, le trésor public. Bref, M. Fazy est accusé d'extravagance dans son administration, voir même un tant soit peu soupçonné de concussion ; et là-dessus on n'a plus été ni catholique, ni protestant, ni libéral, ni conservateur ; mais Faziste ou anti-faziste. Un parti ayant emporté l'élection, l'autre qui se trouvait en majorité dans le conseil des reviseurs a jugé à propos de l'annuler ; tout à coup, l'on a eu émeute, sac d'édifices publics et de maisons particulières, coups de feu, et tout ce qu'il faut pour constituer une jolie petite révolution. Il a fallu que le grand conseil fédéral de Berne envoyât ses troupes sur les lieux et la plus grande fermentation régnait encore, disent les journaux, lors du départ du courrier, phrase sacramentelle qui sent son 89 d'une lieue.

Les émeutes de Belfast ont été plus sérieuses, dans leur cause et dans leurs détails, et Dieu veuille qu'elles ne le soient pas aussi dans leurs

conséquences ! Le fanatisme politico-religieux des orangistes, qui paraissait sommeiller depuis quelques années et se contenter de quelques bagarres plus ou moins sanglantes pour la célébration de la glorieuse bataille de la Boyne, s'est réveillé dans toute sa splendeur à propos de l'inauguration de la statue d'O'Connell à Dublin. Il semble que si l'on avait quelque chose à reprocher aux catholiques irlandais, c'était d'avoir attendu si tard pour rendre cet hommage à l'un des plus grands génies des temps modernes, au bienfaiteur de son pays et de l'humanité ; mais le fanatisme ne raisonne pas ainsi ; et quoiqu'il revienne aux Irlandais de tous les partis une grande part de la gloire d'O'Connell, les loges de Belfast ont fait une pendaison et un enterrement du grand homme, le jour même où on élevait sa statue à Dublin. Une conduite d'un goût aussi détestable était certainement plus digne de pitié que de colère ; toutefois on ne doit pas être étonné que chez les Hiberniens le dernier sentiment l'ait emporté sur le premier. Dix jours durant, Belfast a été la proie d'une véritable guerre civile ; et ce qu'il y a de plus triste dans ce conflit, c'est que l'autorité a été ou indifférente ou impuissante ; que chaque matin les deux factions ont pu prendre régulièrement leurs mesures pour s'assommer en toute conscience, sans être sérieusement molestés par l'intervention de la force publique.

Les mauvais sentiments que cet événement ne peut manquer de causer, joints aux progrès que fait la misère depuis quelque temps dans cet infortuné pays, devront encore faciliter les opérations du recrutement américain, qui s'y poursuivaient déjà avec un si grand succès. Les moyens honteux que l'on emploie pour y réussir ont été dénoncés, même aux Etats-Unis, par des fonctionnaires publics, et le *Courrier des Etats-Unis* ne craint point d'accuser hautement le gouvernement de faire la *traite des blancs* sous le prétexte d'empêcher celle des noirs — et de pousser la ressemblance au point de marquer les volontaires comme on marque les nègres. Un commandant aurait écrit à un général : je ne puis plus vous envoyer de volontaires, je n'ai plus de chaînes.

! A candidature du Général McClellan paraît avoir les plus grandes chances de succès : on doit s'en réjouir car elle laisse entrevoir au moins un terme possible à cette cruelle guerre. A ce point de vue on est tenté de regretter les victoires remportées par les généraux Sherman et Sheridan, la prise d'Atlanta, et les autres succès obtenus coup sur coup par le Nord : en remontant les espérances des unionistes, ils rendront la paix plus difficile.

Tandis que les Américains du Sud éprouvent des échecs, leur voisin, le nouvel empereur du Mexique, consolide lentement son pouvoir. Bien lui prendra de s'asseoir avec prudence sur son trône, car la reconstitution de la grande république, si elle a lieu, rendra sa position difficile. L'Espagne a agi sagement en ne convoitant point pour sa dynastie le trône de son ancienne colonie, et surtout si les idées que le *Times* a promulguées au sujet des colonies étaient correctes, le nouveau chemin de fer qui relie Paris à Madrid serait un bien plus belle conquête que toute l'Amérique.

C'est à propos de l'inauguration de ce chemin de fer que le roi d'Espagne est allé saluer l'Empereur aux Tuileries et à Versailles, où il s'est trouvé précisément pour la fête du quinze août. Les grandes eaux de Versailles jouant sous le second empire pour fêter un descendant de Louis XIV ; c'était là un fertile sujet de rapprochements historiques, et M. Léon Lavedan, dans la chronique politique du *Correspondant*, en a tiré un excellent parti. Nous lui laissons la parole :

« L'apparition du roi d'Espagne au milieu de ces fêtes est un trait assez curieux pour mériter une mention. Paris a vu sans étonnement, depuis douze années, bien des princes visiter ses splendeurs, mais on était moins préparé à la venue d'un Bourbon, et le neveu de Ferdinand VII traversant Bayonne pour venir aux bords de la Seine saluer le neveu de Joseph et de Napoléon, nous offre un spectacle inattendu qui frappe le regard.

« Fluctuations bizarres des événements et singularités de l'histoire ! Il y a soixante ans, la maison d'Espagne sollicitait une princesse du sang des Bonaparte pour le trône de Charles Quint, et aujourd'hui le descendant de Philippe V trouve une espagnole assise sur le trône de Louis XIV ! En 1808, un comte de Montijo pousse au soulèvement la population d'Arranjuez ; un comte de Téba vient au nom de la junte insurrectionnelle de Séville exciter l'armée de Cadix à la révolte, et en 1864, ces deux mêmes noms, si hostiles alors à la France, se rencontrent aux Tuileries associés à celui de Napoléon ! C'est Murat, lieutenant-général du royaume ibérique, qui prépare la chute et la captivité de Charles IV et de sa race, et, un demi-siècle après, le successeur des prisonniers de Compiègne et de Valençay, reçu en monarque à Paris, trouve à ses côtés le fils du vainqueur de Madrid dans la célèbre journée du 2 de mai ! Que d'autres contrastes il y aurait à mettre en saillie ! que d'autres souvenirs à évoquer !

« Rappelons-en un dernier, qui suffit à compléter l'étrangeté du tableau.

« Au moment où l'épée ambitieuse de Napoléon cherchait à renverser les Bourbons d'Espagne après ceux d'Italie, et rêvait de les expulser en Amérique, l'Escurial abritait une reine d'Etrurie privée de ses Etats par une annexion violente, veuve du prince de Parme et mère d'un roi de cinq ans. Aujourd'hui la Granja donne l'hospitalité à ce même prince devenu vieillard, tandis que son petit neveu, enfant et orphelin, est exilé à son tour et par les mêmes causes de l'héritage de ses ancêtres. On a fait une comédie sur les jeux de l'amour et du hasard ; voilà les jeux de la politique ; la tragédie s'y mêle plus d'une fois, et l'observateur y trouve un ample sujet de méditations.

« Louis XIV avait abattu les Pyrénées, Napoléon les releva ; la vapeur

vient de les aplanir de nouveau, et de toutes parts on célèbre la disparition des dernières barrières qui nous séparaient de la Péninsule. Qu'elles demeurent abaissées, que les chancelleries ne ferment plus les routes merveilleuses que s'ouvre le wagon, et que les deux pays se rapprochent pour gagner au contact l'un de l'autre. L'Espagne peut nous emprunter une partie de nos progrès économiques; qu'elle nous donne en retour un peu de sa foi, de sa liberté électorale, de son constitutionnalisme sincère, et nous ne perdrons pas au change."

Les fêtes données au roi d'Espagne ont coïncidé péniblement avec la mort de la princesse Czartoriska, la fille de la reine Christine. La nécrologie d'outre-mer compte, parmi ses célébrités, depuis notre dernière revue, Mgr. Gerbet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et entre autres de *L'Esquisse de Rome Chrétienne*, véritable chef-d'œuvre; M. Hachette, libraire savant et habile, qui a fondé plusieurs journaux et introduit dans la librairie parisienne un système nouveau, celui de faire participer les auteurs au profit de chaque édition de leurs ouvrages, et M. Ambroise Rendu, célèbre avocat et écrivain distingué, qui, ainsi que son père et son frère, M. Eugène Rendu, s'était beaucoup occupé de l'instruction publique.

Ici, nous avons appris avec douleur la mort de M. Fleury Deschambault, jeune homme qui s'était distingué par d'heureux essais de composition musicale et qui avait passé quelque temps en Europe pour se perfectionner dans cet art et faire en même temps des études universitaires. La perte de M. Deschambault est d'autant plus vivement sentie qu'elle suit de près celles de son père, M. le Dr. Deschambault, et d'un de ses jeunes frères, qui a été tué dans la guerre américaine.

Montréal pleure en ce moment un pasteur chéri et zélé, que la mort lui a enlevé dans toute la vigueur de l'âge et du talent. M. Prévost, né à Terrebonne en 1822, n'avait que quarante-deux ans, et était déjà, depuis une dizaine d'années, chargé de la plus vaste cure de tout le Canada, celle de la paroisse de Montréal, qui comprend toute la ville et la banlieue. Prédicateur éloquent, administrateur plein de tact, d'activité et de courage, homme doux et aimable dans le commerce de la vie, M. Prévost réunissait des qualités qui le feront longtemps regretter. Parmi ses travaux, nous aurions tort de ne point signaler la part active qu'il prit à la direction des écoles de la ville, et les vues larges et éclairées qu'il sut y faire prévaloir.

Il nous reste à peine le temps de dire un mot des progrès qu'a faits la grande question du jour, celle de la confédération canadienne. La convention des provinces du golfe s'est réunie à Charlottetown, comme il avait été annoncé. Sept de nos ministres y étaient présents, et le résultat de leur visite a été que l'on est convenu d'étendre le projet d'une union législative de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard à celui d'une confédération avec les deux Canadas. Après quoi toute la conférence est allée visiter St. Jean et Halifax, où l'on s'est ajourné à Québec au dix octobre prochain, pour y élaborer un plan de confédération qui devra être soumis aux divers parlements.

D'après un article communiqué en même temps à tous les journaux ministériels, le gouvernement de Terrebonne, qui n'était point représenté à la conférence de Charlottetown, devra l'être à celle de Québec. D'après le même article, il serait pourvu à l'admission future dans l'union à des conditions équitables du territoire du Nord-Ouest, de la Colombie anglaise et de Vancouver. Le tout s'appellerait d'un seul nom Canada ou Acadie.

Le gouvernement fédéral serait constitué tel qu'est actuellement notre gouvernement provincial, le représentant de la couronne aurait pour l'aviser une administration possédant la confiance du parlement. La représentation de la chambre basse serait basée sur la représentation, celle de la chambre haute sur l'égalité sectionnelle. Le mode à suivre dans le choix des membres de la chambre haute serait encore un sujet de discussion.

A l'autorité fédérale ainsi constituée, seraient dévolues toutes les questions de commerce, de navigation, du cours monétaire, les questions de banque, de taxes générales, de banqueroute, de lois criminelles. Elle aurait le contrôle de la milice et de la défense du pays, de la monnaie, des poids et mesures, des phares, des pêcheries de mer, des lettres patentes et des droits d'auteur, de la naturalisation, du recensement, du service postal, de l'immigration, des travaux intercoloniaux, etc.

Tout le contrôle des lois civiles appartiendrait aux législatures locales, du moins le Bas-Canada insisterait sur ce point, de même que le Nouveau-Brunswick et le Haut-Canada insistent à garder le contrôle des terres incultes. Le contrôle des chemins, ponts et hâvies (excepté les travaux internationaux) des pêcheries dans l'intérieur, de l'instruction publique, des prisons, des hôpitaux et institutions charitables, de l'agriculture et de toutes les autres affaires locales sera dévolu aux législatures locales. Il a été suggéré qu'en ce qui regarde l'instruction publique, il devrait être pourvu aux intérêts de la minorité dans chaque section. Il a été aussi suggéré qu'une partie du revenu public pourrait être distribuée pour des fins locales proportionnellement à la population de chaque province.

La manière dont les législatures locales doivent être formées, ainsi que le fonctionnement de l'exécutif local, seront encore des sujets à discuter. Enfin le tout, lorsque l'on se sera entendu définitivement, fera le sujet d'un Acte du Parlement Impérial.

En attendant, les élections roules par l'acte qui rend le Conseil Législatif électif se font pour un quart de chacune des deux sections du Canada. Pour le Bas-Canada, les divisions de Salaberry, de Rougemont

et de Wellington, ont réélu unanimement leurs anciens représentants; les Hons. MM. Renaud, Chaffers et Sanborn; la division de Mille-Isles a élu M. Dumouchel contre l'Hon. M. Masson, et les divisions des Laurentides et de la Beauce sont actuellement à se prononcer, la première entre l'Hon. M. de Sales Laterrière, l'ancien conseiller, et M. Price, membre de l'Assemblée Législative; la seconde, entre l'Hon. M. Duchesnay et M. Achille Fortier. Deux autres divisions, celles de Stadacona et de Lanzone, ont eu à faire des élections, la première en remplacement de feu l'Hon. M. Baby, et la seconde en remplacement de feu l'Hon. M. Lemieux. La division de Lauzon a élu M. Bossé contre M. Fournier, et celle de Stadacona M. Elie Gingras, constructeur de vaisseaux, contre M. Tourangeau, maire de Québec. C'est la première fois que l'on renouvelle une section des membres élus; les conseillers législatifs sont, comme on le sait, choisis pour huit ans; il y a quarante huit membres électifs, et douze sortent tous les deux ans; six dans chaque section de la Province.

Lors de la première élection, en 1856, il y avait quarante-deux conseillers à vie, dont 21 du Haut-Canada et 21 du Bas-Canada. Il n'y en a plus aujourd'hui que 20; 10 du Haut-Canada et 10 du Bas-Canada. Ces derniers sont les Hons. Philip H. Moore, James Ferrier, Sir Étienne Taché, James Leslie, Frédéric A. Quesnel, George Saveuse de Beaujeu, Louis Panet, Sir Narcisse F. Belleau, Charles Wilson et David M. Armstrong.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

— Jeudi de la semaine dernière, le petit collège de Vanves, succursale du lycée impérial Louis le Grand, affecté à l'éducation des plus jeunes enfants de cet établissement, a inauguré cette série de fêtes scolaires si impatiemment attendues par tous les élèves, dont les moins heureux ont pourtant la satisfaction de rentrer pour quelques semaines dans la maison paternelle. Nous voulons raconter ici la visite imprévue que reçurent le mercredi, veille de la distribution, les élèves du petit collège de Vanves :

S. A. I. le Prince Impérial, accompagné du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de l'instruction publique, est venu à trois heures au collège de Vanves. Un des élèves ayant récité une fable de la Fontaine en présence de Son Altesse Impériale :

"Puisque vous savez si bien les fables, dit le Prince à l'un des enfants, je vous donnerai un beau la Fontaine." Et le soir le procureur du lycée recevait, avec un magnifique la Fontaine, plusieurs autres volumes, que M. Drouin de Lhuis, président de la distribution des prix, a remis en séance solennelle à quatre élèves.

Des fragments de l'*Athalie*, de Racine, ayant été récités par des élèves, on veut expliquer au Prince ce que c'est qu'*Athalie*. "Je la connais bien, dit-il, j'ai appris la conversation d'*Athalie* et de Joas il n'y a pas longtemps;" et, quand un élève hésite, il est tout prêt à lui rendre le service de le souffler.—*Journal des Instituteurs*.

— Il a été publié dernièrement à Québec un rapport d'un comité de l'Assemblée Législative sur l'enseignement agricole. Ce comité était présidé par M. Perreault et composé de MM. Bourrassa, Cornélius, Coupal, Daoust, Dorion d'Arthabaska, Gaudet, Houde, Lajoie et Pinsonneault. Le rapport contient une revue de l'enseignement agricole dans les autres pays, un historique de cet enseignement en Canada, et des réponses à une série de questions, par divers chefs d'institutions. Il se termine par les conclusions suivantes :

Votre comité après avoir étudié 1o la marche et l'état de l'enseignement agricole à l'étranger; 2o la marche et l'état de l'enseignement agricole en Canada, dans nos écoles primaires, dans nos collèges, dans nos universités et dans nos écoles spéciales d'agriculture, en est venu aux conclusions qui suivent :

1o Que l'enseignement agricole est impérieusement exigé par notre population ainsi que le vœu en a été exprimé à votre comité par tous les hommes placés dans des circonstances à pouvoir juger de la valeur de cette importante question.

2o Que pour obtenir une diffusion plus grande des connaissances agricoles et prédisposer à leur étude un plus grand nombre des élèves de nos collèges, le gouvernement devrait attirer l'attention des maisons d'éducation recevant un octroi à même le fonds de l'éducation supérieure, sur l'opportunité de donner aux cours des sciences naturelles des années de philosophie une application plus spécialement agricole.

3o Que dans le but de favoriser l'enseignement agricole universitaire et l'addition d'un cours complet d'agriculture dans la faculté des arts, votre comité recommande qu'un certain nombre de bourses, pour la faculté des arts, soient créées en faveur des universités qui auront adopté cette innovation dans leurs cours; ces bourses étant distribuées préférentiellement parmi les élèves sortant des écoles spéciales d'agriculture et des collèges qui auront donné aux cours des sciences naturelles des années de philosophie une application plus spécialement agricole.

40 Quo pour rencontrer les dépenses de cet enseignement agricole universitaire, une somme suffisante devrait être appropriée à même le fonds de l'éducation supérieure du Bas-Canada.

50 Que dans le but d'ouvrir à un plus grand nombre d'élèves les écoles d'agriculture de Ste. Anne et de Ste. Thérèse, un octroi spécial devrait être placé à la disposition de la chambre d'agriculture pour la création de nouvelles bourses en faveur de ces deux écoles; ces bourses devant être distribuées préférentiellement parmi les élèves sortant des collèges qui auront donné aux cours des sciences naturelles des années de philosophie une application plus spécialement agricole. Cette recommandation a été faite dans le dernier rapport du ministre de l'agriculture, appuyée sur la demande de la chambre d'agriculture.

60 Que les prix accordés par le département de l'instruction publique dans les écoles primaires, devraient se composer principalement de traités élémentaires sur l'agriculture et les arts et métiers, propres à répandre, dans les familles des cultivateurs, des commerçants agricoles et industriels.

—L'institut des sourdes-muettes à Montréal, érigé sur un terrain dû à la libéralité de M. Clavier a été dernièrement en partie détruit par un incendie. Le feu s'est déclaré vers huit heures du soir dans la couverture près de la coupole et le toit et les étages supérieurs ont été la proie des flammes. Grâce aux efforts intelligents des pompiers et des citoyens, les deux étages inférieurs, quoique grandement endommagés, n'ont pas été consumés. La plus grande partie de la partie se trouve couverte par les assurances. Ce nouvel édifice était à peine terminé et les sœurs de la Providence qui dirigent l'institution venaient d'y entrer avec une partie seulement de leurs élèves. Il est heureux que le feu ne se soit point déclaré quelques heures plus tard; car les élèves eussent été dans leurs dortoirs. Il ressort de cette circonstance et de l'incendie de la prison de réforme à St. Vincent de Paul que les directeurs des maisons d'éducation doivent veiller avec le plus grand soin à la construction des cheminées, car c'est par un vice dans cette partie de l'édifice que ces deux sinistres ont eu lieu, et en second lieu qu'il faudrait, si l'on ne peut placer les dortoirs ailleurs que dans les étages les plus élevés, y mettre au moins des échelles de corde à la portée des surveillants.

Comme l'eau manque souvent même dans les villes, chaque maison d'éducation devrait s'assurer d'un puits ou réservoir à sa disposition, et devrait avoir aussi une ou deux pompes en bon ordre avec de bons tuyaux de succion.

Nous croyons devoir en toute justice, ajouter que dans l'incendie de l'institut des sourdes-muettes, la sœur Marie de Bonsecours supérieure de l'établissement ainsi que ses compagnes ont montré la plus grande activité et le plus grand courage. Elles n'ont voulu abandonner le terrain que lorsque les efforts des citoyens qui étaient accourus à leur secours eurent enfin triomphé de l'élément destructeur, nous pouvons dire presque contre tout espoir. Une partie du mobilier a été sauvée; mais cette intéressante institution n'en a pas moins un grand besoin des dons que réclame sa position, déjà difficile et précaire avant cet accident.

—Plusieurs nouvelles institutions d'éducation ont été fondées dernièrement sur divers points du pays sous le nom de collège ou d'académie. Nous remarquons le collège de St. Jean dans le district d'Herbyville qui se trouve affilié au collège de St. Hyacinthe; celui d'Herbyville village voisin de St. Jean, et celui qui vient d'être établi à Montmagny par M. Candide Dufresne, ancien principal du collège industriel de St. Michel. Cette dernière institution est maintenant placée sous la direction de M. Laferrière, ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier, et muni du diplôme pour académie. Il compte au nombre de ses assistants M. Guérin, élève de la même école.

—Une école modèle de filles dirigée par les Sœurs du Bon Pasteur vient d'être établie à Chicoutimi. Une des religieuses qu'en y envoie est une ancienne élève de l'École Normale Laval qui a obtenu outre le diplôme pour école modèle le prix du Prince de Galles. Le comité de Chicoutimi se distingue par son zèle pour l'éducation; on y trouve déjà plusieurs instituteurs et institutrices formés à l'École Normale, et le montant des cotisations ainsi que le nombre des enfants fréquentant les écoles y augmente rapidement.

—Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame viennent d'acheter au prix de \$20,000 la propriété de M. Gibb sur le chemin Ste. Foye, à Québec, dans le but d'y établir un pensionnat dans le genre de celui de Villa-Maria. Cette propriété, une des plus belles du Bas-Canada vaut beaucoup plus que la somme que nous avons mentionnée; mais M. Gibb n'a voulu s'en défaire qu'en faveur d'une institution publique et il l'a fait offerte à l'Université Laval pour y établir un jardin botanique; ce qui eût été facilité par les magnifiques serres qu'il avait fait construire à grands frais.

—Décédée au monastère des Ursulines de Québec, le 16 août dernier, sœur Saint-Henri (Dlle Bridget McSweeney, fille de M. Daniel McSweeney, instituteur), âgée de 23 ans. Après avoir suivi, avec beaucoup de succès, les cours de l'École Normale Laval, et y avoir obtenu un diplôme pour école modèle, Mlle McSweeney avait enseigné une année à St. Michel avec un égal succès. Entrée depuis trois ans et demi dans le cloître, elle a été enlevée, par une courte et cruelle maladie, à une communauté qui fondait sur elle les plus grandes espérances, à des élèves qui l'estimaient et la chérissaient, à une famille qui ne peut se con-

soler que par le souvenir de ses vertus et par la douce assurance de son bonheur éternel. *Priez pour elle.*—(Communiqué.)

—Décédée à St. Jérôme, dans le mois d'août dernier, M. George Dorval, élève de l'école normale Jacques-Cartier. M. Dorval, après avoir terminé sa rhétorique au collège de Ste. Thérèse, était entré à l'école normale pour se préparer plus particulièrement à l'enseignement. Il venait d'obtenir le diplôme d'école modèle et se disposait à aller prendre charge d'une école à la Grande Rivière, dans le district de Gaspé; lorsque la mort l'a enlevé après une courte maladie. C'était un jeune homme d'un excellent caractère et d'un grand courage, suffisamment prouvé par la mission éloignée qu'il venait d'accepter. Avant de mourir, il a donné le peu de livres qu'il possédait pour être mis à l'usage des écoles pauvres, voulant ainsi rendre à la société, autant qu'il était en lui, quelque chose des faveurs qu'il en avait reçues. *Priez pour lui.*—(Communiqué.)

—M. Penjon, ancien professeur de l'Université, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa vie est un des exemples les plus étonnants de ce que peut l'énergie jointe à une aptitude bien caractérisée. Aveugle de naissance, il avait été admis, en 1797, dans l'institut de Haug. Il y montra de très-grandes dispositions pour les mathématiques, et après des études particulières, il obtint la permission de suivre les cours de mathématiques spéciales au lycée Charlemagne. Dès la première année (1805), il obtint au lycée le premier prix de mathématiques et le troisième accessit au grand concours; l'année suivante, il eut au lycée le premier prix, et le second au concours général.

Nommé professeur de mathématiques à l'institution des aveugles, il sollicita une chaire dans un établissement universitaire. Pour prévenir toute objection, il ouvrit un cours public d'algèbre à l'école des mines; l'expérience eut un plein succès, et il fut nommé professeur de mathématiques au lycée d'Angers, en 1810.

Après trente ans de professorat universitaire, M. Penjon, devenu chevalier de la Légion d'honneur, est venu reprendre la place qui lui avait toujours été conservée dans la maison des Quinze-Vingts.

Il avait plusieurs langues, et jusqu'au dernier jour il a mêlé à l'étude des sciences la culture des lettres qu'il avait toujours aimées. Il donnait cependant la préférence aux mathématiques et il se plaisait à rappeler que Laplace l'avait jugé capable de comprendre son *Traité de la mécanique céleste*, et qu'il lui avait donné lui-même autrefois un exemplaire de ce grand ouvrage.—*Revue de l'Instruction Publique.*

BULLETIN DES BONS EXEMPLES.

—Un petit Savoyard s'était arrêté devant la devanture d'un papetier où se trouvait exposée, parmi diverses gravures, une aquarelle représentant sous un toit de chaume, dans un site montagneux, une bonne femme entourée de ses enfants. Après avoir considéré cette aquarelle, l'enfant était entré dans la boutique en criant: Ma mère! ma mère! et il avait été pris d'une violente attaque de nerfs.

On s'empressa de lui donner des soins, et lorsqu'il eut repris ses sens, il fit connaître que la composition exposée à la vitre du papetier représentait sa chaudière natale, sa mère et ses sœurs, que sans doute un dessinateur touriste avait crayonnées sur le fait. Comme depuis plusieurs années il était éloigné de sa famille, cette vue avait causé sur lui une impression dont il n'avait pu se défendre.

Un monsieur qui avait écouté ce récit a acheté l'aquarelle et l'a remise au petit Savoyard, en ajoutant à ce don une pièce de 20 francs. En même temps, les personnes présentes ont fait une collecte dont le montant, remis à l'enfant et joint à ses économies, lui permettra d'aller bientôt revoir sa mère et son pays.—*Journal des Instituteurs.*

—Les journaux de Bordeaux rendent compte en ces termes d'un fait judiciaire se rattachant au sinistre du navire *Golden gate* (la Porte dorée), incendié en pleine mer.

Curat lils, âgé de trente ans, comparait le 5 novembre devant le conseil de guerre de la 14e division militaire, séant à Bordeaux, sous la prévention d'insoumission à la loi du recrutement. Voici l'histoire de Baptiste Curat:

À l'âge de dix-neuf ans, il quittait son pays pour aller en Californie chercher fortune, et pendant qu'il exploitait les sables du Sacramento, il oubliait de satisfaire à la loi qui l'appelait sous les drapeaux. Au bout de douze années d'un travail pénible et sans relâche, il avait acquis une petite fortune, 15,000 fr. environ. Il s'embarqua alors pour revenir en Europe; il était un des trois cents passagers du *Golden gate*.

Autour de son corps, raconte son avocat, est enroulé la précieuse ceinture qui contient l'or si difficilement acquis; il songe au clocher de Pedesac; il voit son vieux père, sa famille, ses amis l'embrassant et fêtant son arrivée. Tout à coup un bruit lugubre résonne dans les flancs du navire, un cri formidable sort de trois cents poitrines: "Le feu est à bord!"

En effet, le *Golden gate* brûlait, et, quelques heures après ce terrible cri, la mer était couverte de cadavres se balançant sur les vagues éclairées par les dernières lueurs de l'incendie. Notre insoumis, au milieu des corps flottants, des poutres embrasées qui brûlaient encore sur l'eau, s'est jeté à la mer, confiant sa vie à la Providence; habile nageur, si ses forces ne le trahissent pas, il peut gagner la côte. Tout à coup, un milieu de mille cris d'horreur qui se font entendre, une voix plus déchirante arrive à l'oreille de Curat; il voit une femme lui présentant un enfant et lui criant: "Sauvez-le!"

Curat n'hésite pas; sa ceinture, le fruit de douze années de travail et de souffrances, est détachée de son corps et va s'enlanger dans les profondeurs de l'Océan. En quelques brassées il a rejoint la mère qui ne songe qu'à sauver son enfant, il s'en saisit; la malheureuse mère disparaît sous la vague, son dernier regard est pour le sauveur de son fils.

Curat atteint une plage déserte; durant trois jours et trois nuits, il y vit, ainsi que quelques naufragés, d'un peu de farine qu'un Portugais avait renfermée dans une ceinture. L'enfant est adopté par ces malheureux épuisés de fatigue et de besoin; chacun le porte à son tour et lui prodigue des soins. Au milieu de leur malheur, ces hommes, qui meurent de faim, ont des caresses pour ce petit être que Dieu a voulu sauver de cet horrible naufrage.

Ce trait si touchant ne devait pas empêcher le commissaire impérial de réclamer l'application de la loi; mais le conseil a fait ce qu'aurait demandé la mère de l'enfant sauvé; il a acquitté Curat et l'a rendu à sa famille.—*Journal des bons exemples.*

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Liste des Prix distribués à l'École Normale Jacques-Cartier. (1)

ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

Toutes les matières réunies—1er prix J. O. Casségrain, 2 C. Brault.

DEUXIÈME ANNÉE.

Excellence—1er pr O. Desrosiers, 2 F. Verner; 1er acc O. Lamarche, 2 C. Ferland, 3 A. Mallette. Instruction religieuse—1er pr O. Lamarche, 2 C. Ferland, 3 F. Verner; 1er acc O. Desrosiers, 2 H. Renaud. Pédagogie et enseignement—1er pr H. Rondeau, 2 Frs. Monseau; 1er acc F. Verner, 2 C. Ferland. Langue française—1er pr F. Verner, 2 O. Desrosiers; 1er acc O. Lamarche, 2 H. Renaud. Langue anglaise—1er pr O. Desrosiers, 2 F. Verner; 1er acc H. Renaud, 2 L. O'Donoghue. Thème anglais—1er pr O. Desrosiers, 2 F. Verner; 1er acc O. Lamarche, 2 H. Renaud. Version anglaise—1er pr O. Desrosiers, 2 F. Verner; 1er acc L. O'Donoghue, 2 O. Lamarche. Histoire générale—1er pr O. Desrosiers, 2 F. Verner; 1er acc H. Renaud, 2 O. Lamarche. Physique—1er pr O. Desrosiers, 2 H. Renaud; 1er acc F. Verner, 2 P. Quesnel. Algèbre—1er pr C. Ferland, 2 A. Mallette; 1er acc O. Desrosiers, 2 O. Lamarche. Géométrie et Trigonométrie—1er pr O. Desrosiers, 2 C. Lamarche; 1er acc F. Verner, 2 C. Ferland. Composition française—1er pr O. Desrosiers, 2 H. Renaud; 1er acc C. Lamarche, 2 F. Moussenn.

PREMIÈRE ANNÉE.

Excellence—1er pr J. Lanctot, 2 J. Godin, 3 C. Davignon; 1er acc A. Deland, 2 J. Guérin, 3 N. Bessette. Instruction religieuse—1er pr N. Bessette, 2 A. Primeau; 1er acc E. Lusignan, 2 M. Lanctot. Pédagogie et enseignement—1er pr J. Guérin, 2 J. Lanctot; 1er acc H. Dostaler, 2 C. Davignon, 3 A. Hérouse. Langue française—1er pr J. Lanctot, 2 J. Godin; 1er acc A. Hérouse, 2 V. Harman, 3 E. Lusignan. Langue anglaise—1er pr J. Lanctot, 2 A. Déland; 1er acc A. Aubuchon et C. Davignon, 2 P. Duquet, 3 V. Harman. Thème anglais—1er pr J. Lanctot, 2 A. Déland; 1er acc Jac. Cartier, 2 J. Guérin, 3 A. Hérouse. Version anglaise—1er pr J. Lanctot, 2 Jac. Cartier; 1er acc A. Déland, 2 A. Marchand, 3 J. Guérin. Histoire du Canada—1er pr J. Godin, 2 V. Harman; 1er acc J. Guérin, 2 E. Lusignan, 3 Jac. Cartier. Arithmétique—1er pr J. Lanctot, 2 C. Davignon; 1er acc A. Aubuchon et J. Godin, 2 J. Lalonde, 3 M. Lanctot. Calcul mental—1er pr J. Godin, 2 C. Davignon; 1er acc N. Bessette, 2 J. Lanctot. Tenu des livres—1er pr C. Davignon, 2 A. Roberge; 1er acc H. Dostaler, 2 J. Lanctot, 3 M. Malleur. Géographie—1er pr J. Guérin, 2 C. Davignon et V. Harman; 1er acc J. Godin, 2 J. Lalonde, 3 Lusignan et Déland. Composition française—1er pr J. Lanctot, 2 J. Godin; 1er acc C. Davignon et V. Harman, 2 A. Roberge et A. Déland, 3 A. Primeau. Histoire naturelle—1er pr O. Desrosiers, 2 C. Brault, 3 F. Verner, O. Lamarche. Musique—Excellence (toutes les classes réunies)—pr A. Chênevert. Chant—1er pr F. Verner, 2 C. Ferland; 1er acc A. Mallette, 2 O'Donoghue. Piano—1er pr O. Lamarche, 2 C. Ferland; 1er acc M. Malleur, 2 A. Déland.

(1) Cette liste a été omise, dans notre dernière livraison, par erreur.

Collège de Sto. Anne-de-la-Pocatière.

COURS LATIN.

Sagesse et application—Prix Joseph Desjardins.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE (10 élèves).

Physique—Prix, Wilfred Tremblay. Astronomie—Prix, Pantaléon Hudon. Chimie—Prix, Wilfred Tremblay. Géologie et minéralogie—Prix, Wilfred Tremblay.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE (9 élèves).

Philosophie intellectuelle et morale—Prix, Pierre Bolly. Mathématiques—Prix, Pierre Bolly. Dissertations philosophiques—Prix, Pierre Bolly. Botanique—Prix, Albert Blais. Enseignement religieux (les deux classes réunies)—1er pr Wilfred Tremblay, 2 Pierre Bolly.

CLASSE DE RHÉTORIQUE (10 élèves).

Excellence—1er pr Edouard Leclere, 2 Philippe Sylvain. Mention honorable—Ernest Haslon, Samuel Garon, Joseph Ouellet, Théophile Montminy. Composition française—Prix, Edouard Leclere. Version latine—Prix, Philippe Sylvain. Thème latin—Prix, Edouard Leclere. Version grecque—Prix, Eutrope Dionne. Thème grec—Prix, Herménégilde Dubé. Vers latin—Prix, Eutrope Dionne. Composition anglaise—Prix, Edouard Leclere. Histoire de la littérature française—Prix, Philippe Sylvain. Récitation—Prix, Herménégilde Dubé.

CLASSE DE BELLES-LETTRES (14 élèves).

Excellence—1er pr Lucien Gagné, 2 Guillaume Sheehy. Mention honorable—Alfred Miville, Lucien Leclere, Alfred Marquis, Hubert Neilson, Etienne Grondin, Frs. Xavier Inot, Elzéar Frenette. Composition française—1er pr Lucien Gagné, 2 Alfred Miville. Version latine—1er pr Lucien Gagné, 2 Joseph Lavergne. Thème latin—1er pr Lucien Gagné, 2 Guillaume Sheehy. Version grecque—1er pr Lucien Gagné, 2 Alfred Miville. Thème grec—1er pr Guillaume Sheehy, 2 Lucien Leclere. Vers latins—1er pr Lucien Gagné, 2 Lucien Leclere. Composition anglaise—1er pr Hubert Neilson, 2 Guillaume Sheehy. Histoire des littératures anciennes—1er pr Guillaume Sheehy, 2 Joseph Lavergne. Récitation—1er pr Guillaume Sheehy, 2 Cyprien Latrivic. Histoire universelle (rhétorique et belles lettres réunies)—1er pr Edouard Leclere, 2 Lucien Gagné.

CLASSE SUPÉRIEURE DE GRAMMAIRE LATINE (14 élèves).

Excellence—1er pr Joseph Dumont, 2 Allys Collet.

CLASSE INFÉRIEURE DE GRAMMAIRE LATINE (24 élèves).

Excellence—1er pr Paul Dabé, 2 Rosario Sauerier.

COURS ANGLAIS.

Sagesse et bonne conduite—Prix, Joseph Boulianne.

QUATRIÈME CLASSE (26 élèves).

Excellence—1er pr Fortunat Pelletier, 2 Narcisse Pronly.

TROISIÈME CLASSE (30 élèves).

Excellence—1er pr Armand Reinfret, 2 Alfred Blanchet, 3 George McGauran.

SECONDE CLASSE (38 élèves).

Excellence—1er pr Zéphirin Swindon, 2 William Finigan, 3 Alphonse Généreux.

PREMIÈRE CLASSE (28 élèves).

Excellence—1er pr Joseph Boulianne, 2 Cléophas Michaud.